

The background features a light blue color with large, overlapping, wavy bands of a fine grid pattern. In the center, there is a faint, grey silhouette of a group of people walking.

COMMISSARIAT AUX ASSURANCES
RAPPORT ANNUEL 2006

A horizontal line of light gray silhouettes of people in various poses, walking from left to right, serving as a background for the title text.

COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

RAPPORT ANNUEL **2006**

Le présent rapport et les données statistiques sont établis conformément aux dispositions de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.

Un exemplaire du rapport annuel est fourni gratuitement aux entreprises soumises à la surveillance du Commissariat aux Assurances et, sur une base de réciprocité, aux institutions et organismes qui en font la demande et qui fournissent au Commissariat aux Assurances leurs publications.

Des exemplaires supplémentaires sont fournis à tous les intéressés qui en font la demande au prix de 12 euros par exemplaire.

Commissariat aux Assurances,
7, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG
Téléphone : (+352) 22 69 11-1 ; Téléfax : (+352) 22 69 10
Site Internet : www.commassu.lu
e-mail : commassu@commassu.lu

Relation bancaire : Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat,
Luxembourg n° IBAN LU04 0019 1002 0053 4000.

La reproduction totale ou partielle du présent rapport annuel est autorisée à condition d'en citer la source.

Editorial	04
I LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	07
1 Organisation et attributions du Commissariat aux Assurances	08
2 Activités du Commissariat aux Assurances en 2006	09
3 Organes et personnel du Commissariat aux Assurances	18
4 Comités techniques du Commissariat aux Assurances	19
II LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2006	21
1 Les entreprises	22
2 Statistiques générales sur l'activité en 2006	29
3 L'assurance non vie en 2006	45
4 L'assurance-vie en 2006	68
III LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2006	85
1 Les entreprises	86
2 L'activité de réassurance	89
IV LES ANNEXES	99
1 Liste des principaux textes législatifs et réglementaires en matière d'assurances	100
2 Liste des entreprises d'assurances établies	105
3 Liste des entreprises d'assurances ayant notifié leur intention d'opérer sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg en régime de libre prestation de services	114
4 Liste des entreprises de réassurances de droit luxembourgeois	115
5 Liste des gestionnaires des entreprises de réassurances	128
6 Liste des courtiers d'assurances	132
7 Liste des gestionnaires de fonds de pension agréés par le Commissariat aux Assurances	140
8 Liste des domiciliataires de sociétés autres que de sociétés de réassurances agréés par le Commissariat aux Assurances	141
9 Définitions des branches d'assurances	142

2006 : Croissance soutenue pour l'ensemble des secteurs de l'assurance luxembourgeoise.

L'année 2006 a été pour l'assurance directe luxembourgeoise encore une année de confirmation et d'accentuation des bons résultats retrouvés depuis 2003.

S'inscrivant dans un contexte européen globalement favorable ayant connu une croissance moyenne de 4,8%, l'assurance luxembourgeoise a toutefois largement dépassé les performances moyennes européennes.

Avec une progression des primes toutes branches confondues de 16,89% le marché de l'assurance directe atteint pour la quatrième année consécutive un taux de croissance à deux chiffres (+ 25,08% en 2005, +21,90% en 2004 et +13,82% en 2003) et renoue ainsi avec les bonnes performances enregistrées au cours de la période de 1998 à 2000 qui a connu des taux de croissance dépassant régulièrement les 10%.

L'encaissement total passe à 13,07 milliards d'euros contre 11,18 milliards d'euros fin 2005.

Les primes encaissées en assurance-vie augmentent de 18,09% (contre 25,32% en 2005) pour passer à 11,61 milliards d'euros.

Les primes encaissées en assurance non vie connaissent un taux de croissance de 8,19% pour passer à 1,46 milliards d'euros. Ce taux de croissance est comparable à celui de 8,61% de l'année 2004, mais reste toutefois bien en deçà de la performance exceptionnelle de 23,38% enregistrée en 2005.

La somme des bilans de toutes les entreprises d'assurances directes soumises à la surveillance du Commissariat aux Assurances a poursuivi sa progression à un rythme voisin de celui de l'exercice précédent soit 23,24% contre 25,76% en 2005.

Tout en restant largement excédentaire par rapport aux minima requis par la législation communautaire, la solvabilité des entreprises d'assurances directes se situe à peu près au même niveau qu'en 2005.

Les résultats après impôts de l'assurance directe ont été les meilleurs de tous les temps en termes de rentabilité globale ainsi que pour l'assurance non vie. En assurance-vie, le résultat de 2006 approche, sans toutefois l'égaliser, celui de l'année record de 1999.

L'assurance non vie a connu son meilleur résultat de tous les temps avec des bénéfices après impôts de 132,69 millions d'euros, soit quelque 59 millions d'euros de plus que l'exercice précédent.

Les résultats de l'assurance-vie se sont encore une fois sensiblement améliorés : les bénéfices progressent de 21,17% à 125,91 millions d'euros contre 103,91 millions d'euros fin 2005.

Pour le secteur de la réassurance l'exercice 2006 a marqué le retour à la normale. Le nombre des entreprises est resté stable à 262 unités ; l'encaissement a régressé de 5,14% par rapport à l'exercice précédent, ce qui est principalement imputable à un nombre très limité de réassureurs de taille qui enregistrent une baisse d'activité, et les résultats sont repassés de leur montant exceptionnel de 450 millions d'euros atteint en 2005 à 163 millions en 2006, soit un montant se situant dans la lignée des résultats de 2003 et de 2004.

La somme des bilans de l'ensemble des entreprises d'assurances et de réassurance tombant sous l'autorité du Commissariat aux Assurances s'établit à 77,78 milliards d'euros contre 65,74 milliards d'euros en 2005.

Si le développement du secteur profite en premier lieu aux entreprises concernées, à leur personnel et à leurs clients il n'en reste pas moins que l'économie nationale et les finances publiques en partagent également les retombées, tant au point de vue de l'emploi que du point de vue des recettes fiscales :

- L'emploi total salarié dans les entreprises d'assurances et de réassurance établies au Luxembourg, y non compris les quelque 8.000 agents et courtiers d'assurances et leurs employés, a connu une progression de 4,60% pour s'établir à 3.386 unités fin 2006, soit 3.170 salariés travaillant dans l'assurance directe et 216 dans la réassurance.
- Les impôts, taxes et redevances versés ou à verser par le secteur des assurances au Trésor public s'élèvent pour l'exercice 2006 à quelque 66,74 millions d'euros pour l'assurance non vie, à 40,51 millions d'euros pour l'assurance-vie et à 36,35 millions d'euros pour la réassurance, soit au total un montant de 143,60 millions d'euros contre 233,12 millions d'euros en 2005.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007

Claude Wirion,
Membre du comité de direction



Victor Rod,
Président du comité de direction



Annick Felten,
Membre du comité de direction



I

II

III

IV

I

II

I
LE COMMISSARIAT
AUX ASSURANCES

III

IV

I 1. Organisation et attributions du Commissariat aux Assurances

Le cadre légal et réglementaire régissant l'activité d'assurance et de réassurance au Grand-Duché de Luxembourg est fixé par la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. Ce texte confie la surveillance prudentielle du secteur des assurances au Commissariat aux Assurances, établissement public autonome, placé sous l'autorité du ministre du Trésor et du Budget. Le Commissariat est doté de la personnalité juridique, distincte de celle de l'Etat, et jouit de l'autonomie financière.

La loi accorde au Commissariat des compétences propres dans le cadre de la surveillance journalière des entreprises et des personnes soumises à son autorité. Le ministre reste cependant compétent pour les décisions d'ordre politique dont notamment les décisions relatives à l'octroi et au retrait des agréments légaux.

Les organes du Commissariat sont le conseil et la direction.

Le conseil, composé de cinq administrateurs nommés pour quatre ans, dont trois représentants de l'Etat, un représentant des assureurs et un représentant des preneurs d'assurances, exerce les compétences normalement réservées à un conseil d'administration d'un établissement public. Il est plus particulièrement compétent pour arrêter le budget et les comptes du Commissariat avant leur soumission pour approbation au Gouvernement ainsi que pour émettre un avis sur toute question dont il est saisi par le ministre compétent ou le directeur du Commissariat.

La direction est l'autorité exécutive supérieure du Commissariat. Elle exerce toutes les attributions réservées par la loi au Commissariat, sous réserve des compétences du ministre et du conseil. Elle est composée d'un directeur, qui préside le comité de direction, et de deux membres choisis parmi le personnel du Commissariat, tous nommés pour un mandat renouvelable de six ans.

Tout en fonctionnant en tant que collège, la direction a réparti entre ses membres les compétences dévolues au Commissariat suivant l'organigramme dont elle s'est dotée et qui distingue essentiellement entre l'assurance-vie, l'assurance non vie, la réassurance et les intermédiaires d'assurances. La direction est assistée par des fonctionnaires et des employés de l'Etat des différentes carrières de l'Etat. L'effectif total du Commissariat s'élève actuellement à 21 personnes.

Les frais de fonctionnement et de personnel, hormis le versement des pensions du personnel retraité, sont à charge du Commissariat et sont supportés en définitive par des taxes forfaitaires versées par les entreprises et les autres personnes placées sous la surveillance du Commissariat.

I 2. Activités du Commissariat aux Assurances en 2006

2.1. ACTIVITÉS EN RELATION AVEC DES TRAVAUX LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

L'exercice 2006 a connu une activité intense au niveau de la préparation et de l'adoption de nouveaux textes législatifs et réglementaires, dont la plupart résultent de la transposition de directives de l'Union européenne.

- Loi du 5 novembre 2006 relative à la surveillance des conglomérats financiers portant transposition de la directive 2002/87/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2002 relative à la surveillance complémentaire des établissements de crédit, des entreprises d'assurances et des entreprises d'investissement appartenant à un conglomérat financier, et modifiant les directives 73/239/CEE, 79/267/CEE, 92/49/CEE, 92/96/CEE, 93/6/CEE et 93/22/CEE du Conseil et les directives 98/78/CE et 2000/12/CE du Parlement européen et du Conseil et portant modification de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.

Cette loi transpose en droit luxembourgeois les dispositions de la directive 2002/87/CE du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2002 relative à la surveillance complémentaire des établissements de crédit, des entreprises d'assurances et des entreprises d'investissement appartenant à un conglomérat financier.

Le mouvement de concentration et de consolidation dans le secteur financier européen a entraîné la formation de groupes trans-sectoriels appelés « conglomérats financiers », dont les activités couvrent à la fois les services offerts par des établissements de crédit, des entreprises d'assurances et des entreprises d'investissement. L'émergence de ces conglomérats peut à la fois accroître les risques inhérents aux activités développées par les diverses entités réglementées appartenant au conglomérat financier ainsi que le risque systémique dans les marchés financiers. Afin de préserver la stabilité du système financier, la directive 2002/87/CE complète donc la législation prudentielle sectorielle en introduisant une législation prudentielle spécifique aux conglomérats financiers.

Le texte définit des normes tant quantitatives que qualitatives supplémentaires pour assurer la surveillance prudentielle des entités réglementées appartenant à un conglomérat financier. Ces normes portent sur l'adéquation

des fonds propres, les transactions « intra-groupe », la concentration des risques, le contrôle interne et la gestion des risques. La directive prévoit également la désignation d'une autorité de contrôle unique dont le rôle consiste à coordonner la surveillance d'un conglomérat financier, faciliter la coopération et l'échange d'informations entre les différentes autorités de contrôle, et apprécier la situation financière consolidée du conglomérat.

- Règlement grand-ducal du 17 novembre 2006 portant modification du règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes, tel qu'il a été modifié, du règlement grand-ducal du 30 novembre 2000 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités de la surveillance complémentaire des entreprises d'assurances faisant partie d'un groupe d'assurances et du règlement grand-ducal du 23 mai 2005 portant modification du règlement grand-ducal du 31 août 2000 portant exécution de l'article 26, paragraphe 3, de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et relatif aux fonds de pension soumis au contrôle prudentiel du Commissariat aux Assurances.

Ce règlement grand-ducal précise les règles de calcul de la marge de solvabilité au niveau d'une entreprise d'assurances ou d'un groupe d'assurances au cas où une entreprise détient des participations dans des établissements de crédit, des entreprises d'investissement ou d'autres établissements financiers.

- Règlement grand-ducal du 17 novembre 2006 relatif aux conglomérats financiers pour lesquels le Commissariat aux Assurances assume le rôle de coordinateur.

Ce règlement fixe les modalités pratiques de contrôle de l'adéquation des fonds propres des conglomérats financiers pour lesquels le Commissariat assume le rôle de coordinateur.

- Loi du 18 décembre 2006 portant transposition de la directive 2002/65/CE concernant la commercialisation à distance de services financiers auprès des consommateurs et portant modification de la loi du 27 juillet 1997 sur le contrat d'assurance.

I 2. Activités du Commissariat aux Assurances en 2006

Cette loi transpose en droit luxembourgeois les dispositions de la directive 2002/65/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 septembre 2002 concernant la commercialisation à distance de services financiers auprès des consommateurs. La directive fixe les règles applicables aux contrats conclus à distance (vente par téléphone et réseaux informatiques tels que l'Internet) entre un professionnel et un consommateur et portant sur un service financier. Elle est le pendant de la directive 97/7/CE qui arrête les principales dispositions applicables aux contrats à distance portant sur des biens ou services non financiers conclus entre un professionnel et un consommateur.

- Règlement grand-ducal du 22 décembre 2006 portant modification du règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes.

Les dispositions de ce règlement grand-ducal modifient le règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 au niveau du calcul de l'exigence de la marge de solvabilité des entreprises d'assurances directes et du minimum absolu du fonds de garantie pour tenir compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation des Etats membres de l'Union européenne.

- Règlement grand-ducal du 11 mai 2007 concernant les contributions aux frais de personnel et de fonctionnement du Commissariat aux Assurances.

Ce règlement grand-ducal prévoit, après une période de stabilité de 10 ans, une adaptation à la hausse des taxes à payer par tous les acteurs soumis au contrôle du Commissariat aux Assurances à titre de contribution aux frais de personnel et de fonctionnement du Commissariat. Cette hausse est motivée par la nécessité dans laquelle se trouve le Commissariat de s'adapter à l'environnement légal sans cesse plus complexe et à l'essor de nouvelles missions suite à l'entrée en vigueur de nouvelles directives européennes qui engendrent des besoins de moyens supplémentaires tant en personnel qu'en matériel du Commissariat aux Assurances.

- Loi du 1^{er} juin 2007 portant transposition de la directive 2005/14/CE sur l'assurance de la responsabilité civile

résultant de la circulation des véhicules automoteurs et modifiant la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et la loi du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs.

Cette loi transpose en droit luxembourgeois la Cinquième directive sur l'assurance automobile, qui modernise et améliore la réglementation communautaire existant en matière d'assurance de la responsabilité civile résultant de la circulation des véhicules automoteurs, en facilitant l'accès des conducteurs à l'assurance et en renforçant la protection offerte aux victimes. Les principales mesures introduites par la directive portent sur :

- l'actualisation et le relèvement des montants minima de couverture de l'assurance obligatoire de la responsabilité civile résultant de la circulation des véhicules automoteurs ;
- la restriction de la faculté des Etats membres de limiter la réparation des dommages matériels causés par un véhicule non-identifié ;
- l'allègement de l'obtention d'une assurance couvrant un véhicule importé d'un Etat membre dans un autre avant son immatriculation dans l'Etat membre de destination ;
- l'obligation de chaque Etat membre de faire indemniser les victimes des sinistres occasionnés sur son territoire par un véhicule bénéficiant d'une dérogation à l'obligation d'assurance ou portant une plaque spéciale, fautive ou illégale, par un fonds de garantie ;
- l'obligation des entreprises d'assurance à émettre une attestation de sinistralité également en cours de contrat ;
- l'extension de la procédure de règlement rapide des sinistres également aux accidents qui surviennent dans l'Etat de résidence de la victime.

- Règlement grand-ducal du 8 juin 2007 modifiant le règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 pris en exécution de la loi du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs et le règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 relatif au fonctionnement du Fonds de Garantie Automobile.

Ce règlement grand-ducal fixe les mesures nécessaires en vue de l'exécution des dispositions de la loi du 1^{er} juin 2007 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs.

I 2. Activités du Commissariat aux Assurances en 2006

- Loi du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers et portant transposition de la directive 2004/39/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiant les directives 85/611/CEE et 93/6/CEE du Conseil et la directive 2000/12/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 93/22/CEE, l'article 52 de la directive 2006/73/CE de la Commission du 10 août 2006 portant mesures d'exécution de la directive 2004/39/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences organisationnelles et les conditions d'exercice applicables aux entreprises d'investissement et la définition de certains termes aux fins de ladite directive, et portant modification de (...) la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances (...).

Cette loi transpose en droit luxembourgeois la directive 2004/39/CE relative aux marchés d'instruments financiers, communément appelée directive MIFID.

Elle innove en conférant aux entreprises d'assurances la possibilité d'un « outsourcing » de certaines de leurs activités vers des « professionnels du secteur financier » (PSF). Les « sociétés d'intermédiation financière » pourront donc être habilitées à traiter, sous le couvert d'un agrément unique délivré par le ministre compétent après instruction du dossier par le Commissariat aux Assurances et la Commission de surveillance du secteur financier, à la fois des instruments financiers et des produits d'assurance. Il en résulte que la surveillance de ces entités sera exercée conjointement par les deux autorités de surveillance qui doivent coopérer étroitement à cet effet.

Outre ces modifications législatives, le Commissariat a émis un certain nombre de lettres circulaires interprétatives des textes existants.

Le Commissariat est assisté dans ses travaux par différents comités techniques constitués d'experts réunissant, à côté de ses propres fonctionnaires, des professionnels concernés. Suivant leurs missions, ces comités techniques sont créés pour une durée limitée ou illimitée.

Les comités techniques actuellement existants sont :

- le comité technique « R.C. Auto » s'occupe des questions relatives à l'assurance de la responsabilité des véhicules

automoteurs. En 2006 il s'est occupé de la rédaction des textes législatifs transposant en droit luxembourgeois la Cinquième directive sur l'assurance automobile et ses règlements d'exécution.

- le comité technique « Réassurance » a actuellement achevé les travaux sur la transposition en droit national de la directive sur les entreprises de réassurances.

- le comité technique « Vie » a poursuivi les discussions sur les règles de placement en assurance-vie liée à des unités de compte et sur les modalités de dépôt des actifs correspondants qui ont abouti à la publication d'une nouvelle version de la lettre circulaire 01/8.

- le comité technique « Actuariat » avec ses deux sections vie et non vie traite des questions en relation avec les activités des actuaires au sein des entreprises d'assurances. Plus particulièrement, il s'occupe de l'adaptation du taux d'intérêt technique et se réunit pour discuter des développements récents de Solvency II.

- le comité technique « Comptabilité et reporting » traite des questions relatives à la comptabilité des entreprises d'assurances et de réassurances ainsi que du reporting annuel à adresser au Commissariat.

- le comité technique « lutte contre le blanchiment d'argent » se charge de l'élaboration et du suivi d'un plan d'action visant à renforcer les procédures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et la formation du personnel des entreprises d'assurances et de réassurances en la matière.

- le comité technique « Intermédiaires » s'occupe des questions générales ainsi que de l'élaboration des textes législatifs ayant trait aux intermédiaires d'assurances et de réassurances.

- le comité technique « fonds de pension » a pour attribution de définir les règles prudentielles applicables aux fonds de pension tombant sous la surveillance du Commissariat aux Assurances.

I

II

III

IV

I 2. Activités du Commissariat aux Assurances en 2006

2.2. ACTIVITÉS SUR LE PLAN NATIONAL

2.2.1. Les agréments des entreprises d'assurances et le contrôle des produits

a) les agréments des entreprises d'assurances

Une part importante des activités du Commissariat est consacrée à l'accueil et à l'information des entreprises d'assurances et de réassurances désireuses de s'établir au Grand-Duché de Luxembourg.

Les dossiers d'agrément d'une entreprise d'assurances de droit luxembourgeois sont instruits par le Commissariat qui vérifie que les conditions matérielles, financières et en ressources humaines, indispensables au démarrage d'une activité d'assurance offrant des garanties de sérieux suffisantes, sont réunies. Une attention particulière est accordée aux qualités personnelles tant des actionnaires que des dirigeants.

L'établissement d'une succursale d'une entreprise communautaire au Grand-Duché de Luxembourg se fait par une notification au Commissariat de la part des autorités de contrôle de l'Etat du siège de l'entreprise d'assurances concernée.

Au cours de l'année 2006, deux entreprises d'assurances non vie luxembourgeoises et un fonds de pension ont été agréés, tandis qu'une entreprise luxembourgeoise d'assurances-vie et deux entreprises d'assurances non vie ont renoncé à leur agrément. En ce qui concerne les succursales d'entreprises étrangères établies au Luxembourg, la situation reste inchangée par rapport à 2005.

Il en résulte que le nombre total d'entreprises d'assurances présentes au Grand-Duché de Luxembourg est resté constant par rapport à 2005.

Concernant les entreprises de réassurances, sept compagnies ont été nouvellement agréées en 2006 et sept compagnies se sont retirées du marché.

b) le contrôle des produits

Suite à l'introduction des directives de la troisième génération, les entreprises d'assurances opérant dans l'Union

européenne jouissent de la liberté tarifaire. Les autorités de contrôle ne peuvent donc pas maintenir des dispositions légales prévoyant l'agrément préalable des conditions générales et des tarifs des contrats d'assurances offerts au public, mais uniquement procéder à un contrôle a posteriori. A côté d'une vérification non systématique portant sur la conformité des contrats aux dispositions impératives et d'ordre public régissant la matière, le Commissariat exige en assurance-vie la production d'une note technique au moment de la commercialisation des produits.

2.2.2. Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

En vertu des articles 3, 4, 5, 6 et 9 de la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, les entreprises d'assurance-vie et les courtiers d'assurances sont tenus de collaborer à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Etant donné que les nouvelles dispositions législatives en la matière ne modifient guère les obligations incombant aux entreprises d'assurance-vie et aux courtiers qui étaient prévues par les articles 86 ss. de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, la lettre circulaire 01/9 du Commissariat aux Assurances concernant l'étendue des obligations professionnelles concernant la lutte contre le blanchiment et la prévention de l'utilisation du secteur des assurances à des fins de blanchiment est toujours valable. Celle-ci oblige les dirigeants des entreprises d'assurances-vie et les courtiers d'assurances à transmettre au Commissariat aux Assurances les mêmes informations que celles communiquées au Procureur, quelle que soit l'origine de la procédure d'information et quel que soit le contenu de l'information communiquée.

Dans ce cadre, il y a eu 51 déclarations de soupçon en assurance-vie en 2006, 45 affaires ont pu être clôturées pendant l'année et 80 affaires restent en suspens au 31 décembre 2006.

Les déclarations de soupçon sont basées sur les causes les plus variées, telles qu'un lien qui a pu être établi avec des noms apparus sur les listes du Parquet, un nom de preneur d'assurances apparu dans la presse internationale

I 2. Activités du Commissariat aux Assurances en 2006

dans le cadre d'un scandale financier, des preneurs qui donnent l'impression d'être victime d'une escroquerie dite « ouest-africaine », une incohérence dans les investissements et les désinvestissements, des informations reçues insuffisantes lors de la souscription, une provenance des fonds douteuse, ou une structure sociale du preneur ou du bénéficiaire opaque, comme par exemple le passage par diverses sociétés off-shore ou trusts.

A la connaissance du Commissariat, aucune des déclarations de soupçon transmises au Parquet n'a donné lieu à une condamnation en justice.

Il est à remarquer qu'en assurance-vie 885 personnes ont participé à une session de formation blanchiment en 2006.

Le Commissariat a également renforcé ses contrôles auprès des entreprises quant au respect des obligations de connaissance de leurs clients, de l'élaboration de procédures internes et de formation de leur personnel concernant la lutte contre le blanchiment.

2.2.3. La surveillance financière des entreprises d'assurances

Les entreprises d'assurances ayant leur siège social dans un des Etats membres de l'Espace économique européen sont soumises, selon le principe du « home country control », à la surveillance prudentielle exercée par la seule autorité de surveillance du pays de leur siège social et ce pour l'ensemble de leurs activités exercées sur le territoire de l'Espace économique européen.

Suite à la transposition de ce principe issu des troisièmes directives communautaires dans la législation luxembourgeoise, le Commissariat se limite à collecter des informations statistiques sur l'activité des succursales d'entreprises communautaires établies au Grand-Duché de Luxembourg.

En ce qui concerne la surveillance prudentielle des entreprises d'assurances de droit luxembourgeois, le contrôle des états périodiques ainsi que les contrôles sur place jouent un rôle primordial.

a) le contrôle des états périodiques

En 2006, le Commissariat a introduit de nouvelles modalités pour l'envoi du reporting annuel en rendant obligatoire la transmission par voie électronique. L'envoi des données par e-mail crypté a permis de rendre le reporting 2006 plus facile et plus rapide.

Le reporting annuel comprend les documents suivants :

- le compte rendu annuel comprenant une ventilation du compte de profits et pertes technique par branche d'activité ainsi qu'une ventilation plus détaillée de certains postes comme p.ex. les frais généraux
- les comptes annuels dont la publication est prévue par la loi du 8 décembre 1994
- l'état de la marge de solvabilité
- l'état annuel des actifs représentatifs des provisions techniques
- l'état des conventions de dépôt des actifs représentatifs
- la fiche signalétique de l'entreprise.

Il est complété par la production d'un rapport actuariel ainsi que d'un rapport spécial du réviseur d'entreprises.

En ce qui concerne la marge de solvabilité, celle-ci correspond au patrimoine de l'entreprise, libre de tout engagement prévisible, déduction faite des éléments incorporels. Le règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances détermine les éléments de couverture et le mode de calcul de cette marge de solvabilité ainsi que le niveau qu'elle doit atteindre en fonction des engagements de l'entreprise.

L'état annuel des actifs représentatifs des provisions techniques comporte un état récapitulatif des actifs représentatifs au 31 décembre et une liste détaillée par catégorie de placement. Les provisions techniques constituées doivent être suffisantes et être représentées à tout moment par des actifs équivalents et congruents. Les actifs représentatifs des provisions techniques doivent tenir compte du type d'opérations effectuées par l'entreprise de manière à assurer la sécurité, le rendement et la liquidité des investissements de l'entreprise. Cette dernière doit veiller à une diversification et à une dispersion adéquate de ses placements, qui doivent être conformes aux dispositions fixées par l'article 11 du règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 1994.

I 2. Activités du Commissariat aux Assurances en 2006

I

Les entreprises d'assurances sont par ailleurs obligées de tenir un inventaire permanent des actifs représentatifs des provisions techniques et doivent envoyer au Commissariat des états trimestriels récapitulatifs de la situation de ces actifs au 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre. Il est à noter que le Commissariat effectue régulièrement des stress-tests, notamment pour déterminer la résistance de la solvabilité des entreprises par rapport à d'importantes fluctuations boursières.

II

Les actifs représentatifs des provisions techniques peuvent être localisés auprès de tout établissement bancaire à l'intérieur de la Communauté si une convention de dépôt a été conclue entre l'établissement bancaire dépositaire et l'entreprise d'assurances et approuvée par le Commissariat aux Assurances. Ce dépôt forme un patrimoine distinct en faveur des assurés susceptible d'être bloqué entre les mains du dépositaire sur simple instruction du Commissariat au cas où des doutes sur la solidité financière de l'entreprise viendraient à naître. En 2004 le Commissariat a émis une lettre circulaire qui a pour objet de préciser les cas où une dérogation à la règle de la localisation dans l'Espace économique européen est susceptible d'être accordée par le Commissariat ainsi que les modalités de cette dérogation. Nonobstant la liberté de localisation des actifs représentatifs à l'intérieur de la Communauté, il est à noter que près de 70% des actifs sont déposés au Luxembourg.

III

IV

La fiche signalétique de l'entreprise renferme des informations sur le capital, les administrateurs, les actionnaires, les prises de participations dans des sociétés soumises à une exigence de solvabilité, les établissements dépositaires des actifs représentatifs des provisions techniques, les succursales et sur la politique de réassurance de l'entreprise.

Dans environ un quart des cas le dépouillement de ces états de contrôle est complété par des entretiens avec les dirigeants des entreprises d'assurances.

b) les contrôles sur place

Le Commissariat aux Assurances effectue d'une manière régulière des contrôles sur place dans les locaux des entreprises d'assurances. A côté de la vérification des provisions techniques et des actifs représentatifs des

provisions techniques, ces contrôles portent sur les structures de gestion existantes dans les compagnies contrôlées. Une attention toute particulière est portée sur la vérification de l'existence et de l'observation de procédures de contrôles internes adéquates, ainsi qu'au respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Les inspections sur place sont effectuées par des équipes de contrôle spécialisées dans les domaines respectivement de l'assurance non vie, de l'assurance-vie et de la réassurance. Au cours de 2006 le Commissariat aux Assurances a procédé à des contrôles sur place auprès de 4 entreprises d'assurances non vie, de 13 entreprises d'assurances-vie et de 32 entreprises de réassurances.

2.2.4. Le libre établissement

Toute entreprise d'assurances qui désire établir une succursale sur le territoire d'un autre Etat membre le notifie à l'autorité de contrôle de l'Etat d'origine qui en informe l'autorité de contrôle de l'Etat d'établissement.

Est considérée comme succursale toute présence permanente d'une entreprise étrangère sur le territoire d'un Etat membre et qui peut s'exercer par le moyen d'un simple bureau géré par le propre personnel de l'entreprise ou d'une personne indépendante, mais mandatée pour agir en permanence pour l'entreprise.

Avant que la succursale ne commence à exercer ses activités, l'autorité de contrôle de l'Etat d'établissement dispose de deux mois à compter de la réception de la communication sus-mentionnée pour indiquer à l'autorité compétente de l'Etat membre d'origine les conditions dans lesquelles, pour des raisons d'intérêt général, ces activités doivent être exercées dans l'Etat d'établissement.

Au cours de 2006 deux entreprises luxembourgeoises d'assurance-vie ont établi des succursales en Italie et en Suisse alors que trois succursales luxembourgeoises établies en Allemagne, Italie et au Royaume-Uni ont été fermées.

Au 31 décembre 2006, 16 entreprises d'assurances ressortissantes d'un autre Etat membre ou d'un pays

I 2. Activités du Commissariat aux Assurances en 2006

hors de l'Union européenne ont une succursale au Grand-Duché de Luxembourg et 15 entreprises luxembourgeoises travaillent en libre établissement dans un ou plusieurs autres Etats.

2.2.5. La libre prestation de services

On désigne par « libre prestation de services » l'opération par laquelle une entreprise d'assurances d'un Etat Membre de l'Union européenne couvre un risque ou prend un engagement sur le territoire d'un autre Etat membre sans y être établie. Une simple notification de la part des autorités de contrôle du siège de l'entreprise à l'autorité du pays d'accueil suffit pour qu'une entreprise, agréée dans un autre Etat membre de l'Union européenne, soit autorisée à travailler en libre prestation de services.

Au cours de l'année 2006, 43 entreprises d'assurances étrangères ont notifié leur intention d'exercer ou d'étendre leur activité en libre prestation de services au Grand-Duché de Luxembourg et 25 entreprises d'assurances luxembourgeoises ont été autorisées à faire ou à étendre la libre prestation de services dans un ou plusieurs Etats membres de l'Union européenne. A la fin de 2006, 608 entreprises étrangères sont autorisées à opérer sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg en régime de libre prestation de services alors que 69 entreprises luxembourgeoises sont en droit de commercialiser leurs produits sur cette base dans un ou plusieurs Etats membres de l'Union européenne. L'Union européenne élargie suscite un intérêt croissant pour la libre prestation de services : alors que le nombre d'entreprises d'assurances ressortissantes des nouveaux Etats membres qui ont marqué leur intérêt pour travailler dans ce régime au Luxembourg a augmenté de 18 à 24 unités au cours de 2006, 12 entreprises luxembourgeoises, dont 7 assureurs vie, 4 assureurs non vie et 1 fonds de pension, ont notifié leur intention d'opérer dans un ou plusieurs des nouveaux Etats membres en libre prestation de services.

Toute entreprise d'assurances qui pratique la branche « Responsabilité civile terrestre automoteur » en régime de libre prestation de services doit devenir membre du Bureau Luxembourgeois des Assureurs contre les Accidents d'Automobile et du Fonds Commun de Garantie Automobile et adhérer au Pool des risques aggravés en

assurance R.C. Automobile. Ces entreprises opérant en régime de libre prestation de services doivent également établir des contrats d'assurances conformément à la législation luxembourgeoise en la matière et désigner un représentant résident ou établi au Grand-Duché de Luxembourg afin que les personnes qui ont subi un dommage et qui pourraient réclamer une indemnisation ne subissent pas de préjudice ou de désavantage par rapport aux autres preneurs d'assurances.

2.2.6. Les intermédiaires d'assurances

Le Commissariat aux Assurances organise régulièrement des épreuves de capacité pour les futurs agents d'assurances afin de garantir que ces personnes possèdent les connaissances professionnelles requises avant d'entrer en contact avec le public. Au cours de l'année 2006, 196 agents d'assurances ont été agréés. 304 candidats se sont présentés à l'examen, parmi lesquels 154 ont satisfait aux exigences minimales de connaissances professionnelles requises pour l'exercice de la profession d'agent d'assurances. 42 personnes ont reçu une dispense sur base de leurs diplômes ou expérience professionnelle.

Quant aux courtiers d'assurances, l'année 2006 a connu 17 nouveaux agréments dont 9 personnes physiques et 8 personnes morales. Le nombre total de courtiers s'élève à 189 au 31 décembre 2006 (108 personnes physiques et 81 personnes morales). Le nombre de sous-courtiers fin 2006 est de 154.

2.2.7. Les entreprises de réassurances

Par la loi du 24 février 1984 le législateur a créé l'encadrement légal de la réassurance au Grand-Duché de Luxembourg. Ces dispositions ont été reprises dans la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. Comme pour les entreprises d'assurances directes, un soin particulier est apporté par le Commissariat à l'instruction des dossiers d'agrément.

Le nombre des entreprises de réassurances est de 262 au 31 décembre 2006. Sept nouvelles entreprises ont été agréées en 2006 et également sept entreprises ont renoncé à leur agrément. Les entreprises de réassurances sont également soumises au reporting annuel du Commissariat et doivent envoyer un compte rendu

I

II

III

IV

I 2. Activités du Commissariat aux Assurances en 2006

repreant leur compte de profits et pertes, leur bilan, une ventilation de leurs frais généraux, une description de leur politique d'acceptation, respectivement de rétrocession, des risques et un rapport détaillé sur leur politique d'investissement des actifs.

2.2.8. Les convocations formelles et les sanctions

En 2006, un nombre restreint d'entreprises et d'intermédiaires soumis à la surveillance du Commissariat ont été formellement convoqués dans les bureaux du Commissariat pour être entendus en leurs moyens de défense concernant la non-observation de certaines règles professionnelles. Dans tous les cas ces convocations formelles ont eu pour résultat le redressement immédiat des situations incriminées de sorte qu'il n'a pas été nécessaire de prononcer de sanctions disciplinaires au cours de 2006.

2.3. ACTIVITÉS INTERNATIONALES

2.3.1. Activités de la Commission Européenne

Le Commissariat a participé à différents groupes de travail de la Commission portant notamment sur la solvabilité des entreprises d'assurances et de réassurances (projet solvabilité II), sur les intermédiaires d'assurances et sur les fonds de pension.

2.3.2. EIOPC

La mission de l'EIOPC (European Insurance and Occupational Pensions Committee) est double : d'une part il est appelé à exercer un véritable travail législatif et réglementaire, bénéficiant à cet égard d'une délégation de pouvoirs de la part du Conseil pour certaines matières énumérées limitativement par les directives. D'autre part, il est appelé à assister la Commission dans les travaux d'études menées par cette dernière en vue de la proposition de nouveaux textes.

Le Luxembourg est représenté à l'EIOPC par Monsieur Rod (Commissariat aux Assurances) et Madame Goubin (Ministère des Finances) en tant que membres effectifs.

2.3.3. CEIOPS

Le CEIOPS (Committee of European Insurance and Occupational Pensions Supervisors) est né suite à la transformation, en 2003, de l'ancienne Conférence des Autorités de Surveillance en un comité de niveau III dans le cadre de la procédure « Lamfalussy ». Sa mission consiste à conseiller la Commission, soit à la demande de celle-ci, soit de sa propre initiative, plus particulièrement lors de l'élaboration par la Commission de propositions de directives ou de règlements d'exécution en matière d'assurance, de réassurance, d'intermédiaires d'assurances et de fonds de pension.

La tâche principale du CEIOPS au cours de l'année 2006 consistait dans l'élaboration d'avis destinés à la Commission dans le cadre de la proposition de la directive Solvency II, qui a été publiée en date du 10 juillet 2007. Le Commissariat aux Assurances a été associé à ces travaux par la participation de ses fonctionnaires dans divers groupes de travail qui s'occupaient au cours de 2006 :

- des exigences de solvabilité et notamment du développement de la formule standard de l'exigence normale de capital (SCR) et de l'exigence minimale de capital (MCR), de la reconnaissance de la réassurance et des modèles internes (*groupe d'experts pilier I*) ;
- du contrôle interne, des « capital add-ons », des pouvoirs des autorités de surveillance et des risques internes (*groupe d'experts pilier II*) ;
- de la comptabilité des entreprises d'assurances, de la publication de leurs comptes annuels et du reporting des autorités de surveillance (*groupe d'experts pilier III*) ;
- de la surveillance des groupes d'assurances et des conglomérats financiers et notamment de l'admission des effets de diversification, de la surveillance des sous-groupes et de la coopération avec les pays tiers (*groupe d'experts groups and cross-sectoral*).

Les groupes de travail du CEIOPS ont également été chargés de l'encadrement et de l'élaboration de la troisième étude quantitative d'impact (QIS3) qui a été lancée en avril 2007 et dont les résultats sont actuellement en cours d'exploitation. L'étude quantitative permettra au CEIOPS d'évaluer les conséquences financières que l'introduction de Solvency II aura sur les compagnies d'assurances. Plus particulièrement, cette étude collecte des informa-

I 2. Activités du Commissariat aux Assurances en 2006

tions relatives à l'adéquation des divers calculs, l'impact sur le bilan et les besoins de capitaux, le calibrage des méthodes de calcul du SCR et du MCR et les effets sur les groupes d'assurances.

A côté des groupes de travail en charge de Solvency II, le Commissariat a participé aux discussions du groupe de travail des fonds de pension et du groupe de travail, présidé par Monsieur Rod, qui s'occupe des intermédiaires d'assurances.

2.3.4. OCDE

Au sein de l'OCDE le Commissariat a suivi les discussions tant au niveau de la réunion plénière qu'au sein des groupes de travail. Les thèmes traités aux réunions de l'OCDE sont notamment l'éducation financière, le risque de terrorisme, les catastrophes naturelles, les fonds de pension et les risques liés à la longévité.

Le groupe des experts gouvernementaux, présidé par Monsieur Wirion, membre de la direction du Commissariat, a poursuivi l'examen des réserves nationales à la nouvelle version du Code de libéralisation des opérations invisibles courantes, qui a été finalisé en juillet 2007.

2.3.5. IAIS

L'organisation mondiale des autorités de surveillance des assurances IAIS (International Association of Insurance Supervisors) fut créée en 1994. Le Commissariat en a été un membre fondateur. Actuellement l'association regroupe plus de 120 autorités de surveillance réparties sur les cinq continents.

L'IAIS a pour objectifs :

- de promouvoir la coopération entre autorités de contrôle ;
- d'élaborer des normes et des standards communément applicables à toutes les autorités de surveillance ;
- de procéder à la formation des cadres et des agents des autorités de surveillance, notamment dans les marchés émergents ;
- de coordonner les relations avec les autorités de surveillance des autres secteurs financiers et des instituts financiers tels que la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, le « Financial Stability Forum » etc. ;

La réunion annuelle de l'IAIS s'est tenue à Beijing en octobre 2006. A cette occasion furent adoptées des normes (*standard paper*) concernant :

- les études ALM (*Standard on Asset Liability Management*)
- la publication des risques techniques et de performance pour les assureurs vie (*Standard on disclosure concerning technical risks and performance for life insurers*)

et des lignes directrices (*guidance papers*) concernant :

- le transfert des risques, la publication et l'analyse de la réassurance finite (*Guidance paper on risk transfer, disclosure and analysis of finite reinsurance*)
- la prévention, la détection et la recherche de solutions pour éviter la fraude dans le secteur de l'assurance (*Guidance paper on preventing, detecting and remedying fraud in insurance*).

Le Commissariat aux Assurances est associé aux travaux de plusieurs comités de l'IAIS où il est représenté par son directeur, Monsieur Rod.

Monsieur Rod préside le groupe de travail ayant pour objectif d'opérer la planification des travaux de l'IAIS et leur financement pour la période de 2008 à 2012. Monsieur Rod est par ailleurs vice-président du comité budgétaire de l'IAIS.

2.3.6. Autres activités internationales

Comme les années précédentes, le Commissariat aux Assurances a participé en 2006 à différentes conférences et séminaires présentant un intérêt pour la promotion de la place d'assurance et de réassurance luxembourgeoise.

I 3. Organes et personnel du Commissariat aux Assurances

CONSEIL

Président du Conseil :	Gaston REINESCH
Vice-Président du Conseil :	Pascale TOUSSING
Membre du Conseil :	Sandra THEIN
Membre du Conseil :	Pit HENTGEN
Membre du Conseil :	Marc TURPEL
Secrétaire :	Marc BREDEN

COMITE DE DIRECTION

Président :	Victor ROD
Membre :	Claude WIRION
Membre :	Annick FELTEN
Secrétaire :	Fabienne WIETOR

COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

Directeur :	Victor ROD
Premier conseiller de direction :	Claude WIRION
Conseiller de direction :	Christiane SCHMIT
Conseiller de direction adjoint :	Annick FELTEN
Attaché de direction, 1 ^{er} en rang :	Marc BREDEN
Attaché de direction, 1 ^{er} en rang :	Michèle OSWEILER
Attaché de direction, actuaire :	Marc COMES
Attaché de direction :	Carlo ZWANK
Attaché de direction, actuaire :	Yves BAUSTERT
Attaché de direction :	Pascale ELSER
Inspecteur principal :	Martine BACK
Contrôleur adjoint :	Fabienne WIETOR
Contrôleur adjoint :	Thierry WILTZIUS
Vérificateur :	Sophie COLBACH
Rédacteur :	Gaby SALENTINY
Rédacteur :	Rik HEMMEN
Employée :	Carine ANTONY
Employée :	Christiane RISCH
Employée :	Nadine KIEFFER
Employé :	Almir SUBASIC
Employée :	Liane LUX

(situation septembre 2007)

I 4. Comités techniques du Commissariat aux Assurances

COMITE TECHNIQUE « R.C. AUTOMOBILE »

Président : Victor ROD
 Membres : Annick FELTEN - Marco FELTES - Paul HAMMELMANN - Jean KAUFFMAN - Marcel MAJERUS
 Marcel MULLER - Paul-Charles ORIGER - Thierry WILTZIUS
 Secrétaire : Michèle OSWEILER

COMITE TECHNIQUE « REASSURANCES »

Président : Victor ROD
 Rapporteur : Annick FELTEN
 Membres : Charles BESNEHARD - Pascale ELSEN - Roland FRERE - Marc LAUER - Marc LOESCH
 Roger MOLITOR - Pascale TOUSSING - Claude WEBER - Thierry WILTZIUS - Thomas WITTBGER
 Secrétaire : Michèle OSWEILER

COMITE TECHNIQUE « VIE »

Président : Claude WIRION
 Membres : Bert BOUTON - Jean-Louis COURANGE - Jacques HANSOULLE - Pit HENTGEN
 Stefan HONECKER - David STEINEGGER - Victor ROD
 Secrétaire : Marc BREDEN

COMITE TECHNIQUE « ACTUARIAT »

Président : Claude WIRION
 Rapporteur : Annick FELTEN
 Membres : Jean-Louis COURANGE - Roland FRERE - Jean HABAY - Frédéric HELIAS - Anne JORIS
 Jean-Léon MEUNIER - Alain NICOLAI - Luc THEMELIN - Jean-Paul WICTOR
 Secrétaire : Marc COMES

COMITE TECHNIQUE « COMPTABILITE ET REPORTING »

Président : Claude WIRION
 Membres : Jean-Paul BEMTGEN - Charles BESNEHARD - Annick FELTEN - Jean-Marie GISCHER
 Jean-Louis GRATIAS - Gilbert HATZ - Mervyn R. MARTINS - Corinne NICOLET - Stephane VOMSCHEID
 Secrétaire : Marc BREDEN

COMITE TECHNIQUE « LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT »

Président : Victor ROD
 Membres : Antoine BARONNET - Jacques EMSIX - Jean-Marie GISCHER - Paul HAMMELMANN - Jean-François HEIN
 Pit HENTGEN - André LUTGEN - Marcel MAJERUS - Michèle OSWEILER - Claude WIRION
 Secrétaire : Fabienne WIETOR

COMITE TECHNIQUE « INTERMEDIAIRES »

Président : Victor ROD
 Membres : Roland BISENIUS - André BREDIMUS - Roland CHRISTNACH - Jacques EMSIX - Théo JACOBY
 Malou KNAFF - Michèle OSWEILER
 Secrétaire : Martine BACK

COMITE TECHNIQUE « FONDS DE PENSION »

Président : Claude WIRION
 Membres : Romain BRAAS - Christiane CAMPILL - Annick FELTEN - Fernand GRULMS - Anne-Christine LUSSIE
 Alain NICOLAI - Victor ROD - Patrick SCHOLS - Baudouin VALENTIN - Jean-Paul WICTOR
 Secrétaire : Marc COMES

I

II

III

IV

I

II

III

IV

I

II

LE MARCHÉ
DE L'ASSURANCE
DIRECTE EN 2006

III

IV

II



II 1. Les entreprises

TABLEAU 1.1
Nombre d'entreprises établies suivant leur spécialisation

Entreprises	2003	2004	2005	2006
1. Entreprises dont l'activité est limitée à l'assurance-vie				
- entreprises de droit luxembourgeois	53	52	50	49
- succursales étrangères	1	2	2	2
- fonds de pension	3	3	3	4
Sous-total	57	57	55	55
2. Entreprises dont l'activité est limitée à l'assurance non vie				
- entreprises de droit luxembourgeois	25	24	26	26
- succursales étrangères	9	10	10	10
Sous-total	34	34	36	36
3. Entreprises qui cumulent les activités vie et non vie				
- entreprises de droit luxembourgeois	0	0	0	0
- succursales étrangères	4	4	4	4
Sous-total	4	4	4	4
4. Total des entreprises établies				
- entreprises de droit luxembourgeois	78	76	76	75
- succursales étrangères	14	16	16	16
- fonds de pension	3	3	3	4
Total	95	95	95	95

Le tableau 1.1 fournit l'évolution du nombre des entreprises d'assurances établies au Grand-Duché de Luxembourg depuis 2003.

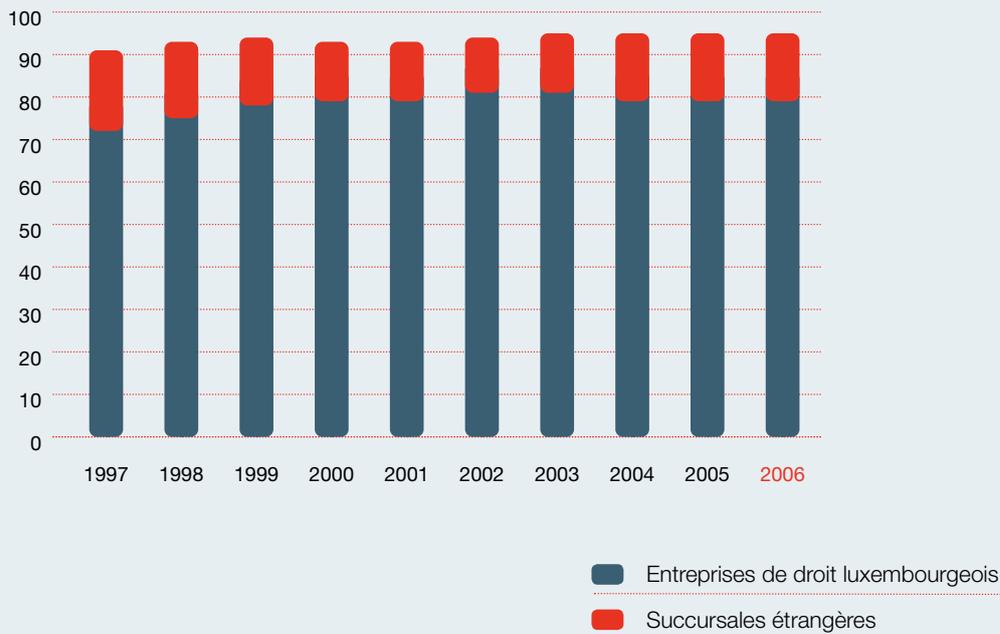
Le nombre total des entreprises d'assurances établies au Grand-Duché de Luxembourg en 2006 est resté inchangé par rapport à 2005. Le nombre total des entreprises agréées au 31 décembre 2006 est de 95 unités dont 55

entreprises d'assurance-vie, 36 entreprises non vie et 4 entreprises mixtes.

Bien que le nombre total d'entreprises d'assurances à activité vie soit le même que pour l'année 2005, on constate que le nombre des entreprises d'assurances-vie a diminué d'une unité alors que le nombre de fonds de pension a augmenté d'une unité.

II 1. Les entreprises

DIAGRAMME 1.1
Entreprises agréées



Deux entreprises luxembourgeoises d'assurances non vie HUGO INSURANCE S.A. et KBC FINANCIAL INDEMNITY INSURANCE S.A. et un fonds de pension PHILIPS INTERNATIONAL PENSION FUND a.s.b.l. ont été agréés en 2006.

Les entreprises d'assurances luxembourgeoises non vie EUROSCOR ASSURANCE S.A. et THE STEAMSHIP MUTUAL UNDERWRITING ASSOCIATION (EUROPE) LTD ainsi que l'entreprise d'assurances luxembourgeoise vie EUROPEWIDE LIFE S.A. se sont retirées du marché en 2006.

En ce qui concerne l'établissement par des entreprises de droit luxembourgeois de succursales à l'étranger en 2006, deux entreprises luxembourgeoises d'assurance-vie (ATLANTICLUX LEBENSVERSICHERUNG S.A. et LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE S.A.) ont établi des succursales en Italie respectivement en Suisse. Une entreprise luxembourgeoise vie (EUROPEWIDE LIFE S.A.) a fermé ses succursales en Allemagne et en Italie et une entreprise d'assurance non vie (THE STEAMSHIP MUTUAL UNDERWRITING ASSOCIATION EUROPE LTD)

a fermé sa succursale au Royaume-Uni. Ces fermetures sont la conséquence de la renonciation à l'agrément pour exercer des activités au ou à partir du Luxembourg.

Au cours des huit premiers mois de 2007 une entreprise d'assurances luxembourgeoise non vie THAIC S.A. a été agréée. Aucune entreprise d'assurances luxembourgeoise n'a renoncé à son agrément pendant ce temps.

Le tableau 1.2 fournit la ventilation des entreprises suivant leur forme juridique en précisant la nationalité des succursales de compagnies étrangères établies au Luxembourg.

Une ventilation des entreprises d'assurances selon la nationalité permet de distinguer 79 compagnies luxembourgeoises et 16 succursales d'entreprises étrangères dont 4 succursales d'origine allemande, 5 succursales d'origine belge, 2 succursales d'origine française, 1 succursale d'origine portugaise, 1 succursale d'origine anglaise, 1 succursale d'origine irlandaise, 1 succursale d'origine néerlandaise et 1 succursale d'origine suisse.

II 1. Les entreprises

TABLEAU 1.2
Nombre d'entreprises établies suivant leur forme juridique

Entreprises	2003	2004	2005	2006
1. de droit luxembourgeois				
- sociétés anonymes	73	71	71	71
- mutuelles	5	5	5	4
- caisses de pension	3	3	3	4
Sous-total	81	79	79	79
2. d'un autre pays de l'Union européenne				
- Allemagne	4	4	4	4
- Belgique	5	5	5	5
- France	2	2	2	2
- Irlande	0	1	1	1
- Pays-Bas	0	1	1	1
- Portugal	1	1	1	1
- Royaume-Uni	1	1	1	1
Sous-total	13	15	15	15
3. d'un pays hors Union européenne				
- Suisse	1	1	1	1
Sous-total	1	1	1	1
Total	95	95	95	95

Depuis l'entrée en vigueur des dispositions communautaires permettant la libre prestation de services, le Commissariat a reçu de nombreuses notifications y afférentes.

Les tableaux 1.3 et 1.4 fournissent quelques données sur le nombre de sociétés ayant notifié leur intention de tirer profit de ces facilités depuis 2003.

Il convient cependant de remarquer que, malgré le très grand nombre d'entreprises qui ont notifié leur intention de travailler en libre prestation de services au Luxembourg, le nombre de contrats effectivement souscrits par les compagnies concernées semble être peu important.

TABLEAU 1.3
Nombre d'entreprises autorisées à travailler en libre prestation de services au Grand-Duché de Luxembourg suivant leur spécialisation

Entreprises	2003	2004	2005	2006
Entreprises spécialisées d'assurance-vie	68	73	79	88
Entreprises spécialisées d'assurance non vie	391	415	436	467
Entreprises cumulant vie et non vie	46	49	50	53
Total	505	537	565	608

II 1. Les entreprises

TABLEAU 1.4

Nombre d'entreprises autorisées à travailler en libre prestation de services au Grand-Duché de Luxembourg suivant leur nationalité

Etat membre d'origine	2003	2004	2005	2006
Allemagne	60	61	63	64
Autriche	13	13	14	18
Belgique	45	50	52	55
Danemark	8	7	6	7
Estonie	0	0	2	2
Espagne	9	9	9	11
Finlande	9	11	11	11
France	54	57	60	67
Grèce	1	1	1	1
Hongrie	0	1	3	4
Irlande	55	59	62	69
Islande	0	1	1	1
Italie	40	40	38	38
Liechtenstein	4	6	7	8
Lithuanie	0	1	2	4
Malte	0	0	2	2
Norvège	7	7	7	7
Pays-Bas	30	32	33	33
Pologne	0	0	2	4
Portugal	5	5	6	6
Royaume-Uni	148	154	158	168
Slovénie	0	1	2	3
Suède	17	18	19	20
Tchéquie	0	3	5	5
Total	505	537	565	608

Le tableau 1.5 fournit le détail, branche par branche, des agréments d'entreprises d'assurances luxembourgeoises ainsi que des autorisations valables sur le marché luxembourgeois, tant en régime d'établissement qu'en régime de libre prestation de services.

Il ressort de ce tableau que les entreprises étrangères autorisées à opérer en libre prestation de services sont avant tout des entreprises d'assurance non vie.

Le tableau 1.6 renseigne le nombre d'entreprises luxembourgeoises autorisées à offrir leurs produits en régime de libre établissement ou de libre prestation de services sur le territoire d'un ou de plusieurs autres Etats membres de l'Espace économique européen et il indique les chiffres correspondants sur une base pays par pays.

Comme déjà les années précédentes, on remarque un certain intérêt des entreprises d'assurances luxembourgeoises pour commercialiser leurs produits à l'étranger par l'intermédiaire de succursales. Au 31 décembre 2006 on compte 4 entreprises d'assurances non vie et 11 entreprises d'assurance-vie qui ont établi des succursales dans un ou plusieurs autres Etats.

II 1. Les entreprises

TABLEAU 1.5

Nombre d'agrément ou d'autorisations pour le marché luxembourgeois par branche d'assurance au 31 décembre 2006

Branche	Entreprises luxembourgeoises	Entreprises étrangères autorisées à opérer par voie de succursales		Total
			LPS	
1. Accidents	10	9	254	273
2. Maladie	9	7	177	193
3. Corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires	7	6	162	175
4. Corps de véhicules ferroviaires	4	1	215	220
5. Corps de véhicules aériens	3	3	229	235
6. Corps de véhicules maritimes	6	4	257	267
7. Marchandises transportées	13	6	337	356
8. Incendie et éléments naturels	14	9	342	365
9. Autres dommages aux biens	14	11	353	378
10. Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs	6	6	52	64
11. Responsabilité civile véhicules aériens	3	3	224	230
12. Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres, fluviaux	8	5	251	264
13. Responsabilité civile générale	14	9	364	387
14. Crédit	3	3	216	222
15. Caution	2	3	237	242
16. Pertes pécuniaires diverses	18	12	373	403
17. Protection juridique	12	6	137	155
18. Assistance	7	2	110	119
I. Vie non liée	49	5	128	182
II. Nuptialité, natalité	49	5	39	93
III. Vie liée à des fonds d'investissement	49	5	92	146
IV. Permanent health insurance	0	0	31	31
V. Opérations tontinières	0	0	1	1
VI. Opérations de capitalisation	45	1	43	89
VII. Gestion de fonds collectifs de retraite	39	0	32	71
VIII. Autres branches vie	0	0	2	2

Les succursales sont également autorisées à opérer en libre prestation de services à partir de l'Etat d'établissement du moment qu'il y a eu notification de la part de l'entreprise mère.

En libre prestation de services, comme en libre établissement, on constate qu'en assurance non vie ce ne sont plus seulement les mutuelles d'assurances maritimes qui exercent une activité réelle en dehors du territoire du Grand-Duché de Luxembourg, mais aussi quelques autres entreprises d'assurance non vie spécialisées. En

assurance-vie, une activité réelle est déployée par la plupart des entreprises notifiantes. Elle reste en général cantonnée à un nombre limité de pays, alors même que la notification couvre une liste d'Etats plus étendue. Au total, il y a 50 entreprises d'assurances luxembourgeoises autorisées à opérer en libre prestation de services en assurance-vie et 19 entreprises en assurance non vie au 31 décembre 2006.

II 1. Les entreprises

TABLEAU 1.6

Nombre d'entreprises luxembourgeoises autorisées à opérer en régime d'établissement ou de libre prestation de services suivant le pays d'activité au 31 décembre 2006

Pays	Non vie	Vie	Total
Nombre d'entreprises luxembourgeoises autorisées à opérer en établissement dont :	4	11	15
en Allemagne	0	1	1
en Espagne	0	1	1
en Finlande	0	1	1
en France	0	6	6
à Hong Kong	1	0	1
en Italie	0	3	3
en Norvège	0	1	1
au Royaume-Uni	3	0	3
en Suisse	1	1	2
Nombre d'entreprises luxembourgeoises autorisées à opérer en LPS dont :	19	50	69
en Allemagne	14	49	63
en Autriche	8	32	40
en Belgique	16	48	64
en Chypre	7	11	18
au Danemark	11	31	42
en Espagne	14	39	53
en Estonie	7	11	18
en Finlande	9	26	35
en France	15	46	61
en Grèce	11	26	37
en Hongrie	6	12	18
en Irlande	12	27	39
en Islande	7	12	19
en Italie	13	39	52
en Lettonie	7	12	19
au Liechtenstein	6	13	19
en Lituanie	7	10	17
à Malte	8	11	19
en Norvège	10	19	29
aux Pays-Bas	12	41	53
en Pologne	8	14	22
au Portugal	12	28	40
au Royaume-Uni	11	40	51
en Slovaquie	8	10	18
en Slovénie	6	10	16
en Suède	10	24	34
en Tchéquie	7	11	18

II 1. Les entreprises

TABLEAU 1.7
Personnel salarié des entreprises d'assurances : évolution historique

	2003	2004	2005	2006
Entreprises d'assurance non vie	1 399	1 377	1 360	1 371
Entreprises d'assurance-vie	1 527	1 592	1 685	1 799
Total	2 926	2 969	3 045	3 170
dont emplois au Luxembourg	2 579	2 555	2 662	2 769

TABLEAU 1.8
Personnel salarié des entreprises d'assurances par nationalité au 31 décembre 2006

	Luxembourgeois	Étrangers	Total
Ouvriers	4	13	17
Employés	647	2 151	2 798
Cadres dirigeants	22	333	355
Total	673	2 497	3 170

Les tableaux 1.7 et 1.8 renseignent sur l'emploi salarié des entreprises d'assurances directes. Il s'agit des personnes liées aux entreprises par un contrat de travail. Ne sont donc pas comprises dans ces chiffres la très grande majorité des quelque 8000 personnes bénéficiant d'un agrément administratif comme agents d'assurances qui ont un statut de producteurs indépendants ainsi que les personnes qu'ils emploient éventuellement. Le personnel des succursales luxembourgeoises à l'étranger (263 personnes) est toutefois inclus dans ces chiffres.

L'emploi salarié des entreprises d'assurances directes a atteint au 31 décembre 2006 le chiffre de 3170 personnes dont 2769 personnes travaillant au Luxembourg et 401 à l'étranger. Le chiffre total de l'emploi au 31 décembre 2005 s'est élevé à 3045 unités. Cette croissance de 4,1% de l'emploi dans le secteur est surtout liée au développement du secteur de l'assurance-vie (6,7%). L'emploi dans le secteur de l'assurance non vie, qui était en légère régression depuis 2003, est également en hausse (0,8%).

Sur l'effectif total de 3170 personnes, 1799 personnes sont affectées aux activités vie, l'activité non vie employant 1371 salariés.

Il est à mentionner que pour la ventilation assurance-vie/non vie l'affectation du personnel à un secteur est faite sur base de critères économiques plutôt que juridiques et, par conséquent, des variations peuvent surgir d'un exercice à l'autre.

Une ventilation de l'emploi selon la nationalité du personnel permet de constater qu'en 2006 la part des étrangers dans l'emploi total est de 78,8%.

II 2. Statistiques générales sur l'activité en 2006

Le dynamisme qui caractérise le secteur de l'assurance directe luxembourgeoise depuis 2003 ne s'est pas démenti au cours de l'exercice 2006 : l'encaissement a enregistré une croissance soutenue, le rythme d'augmentation de la somme des bilans s'est confirmé et la rentabilité s'est encore renforcée dans l'ensemble des secteurs, vie et non vie.

Ces mouvements positifs s'inscrivent dans un contexte européen globalement favorable où, suivant les statistiques provisoires publiées par le Comité européen de l'assurance, les primes ont progressé en 2006 de 4,8%, soit un taux inférieur cependant à celui de 6,4% enregistré en 2005.

Comme déjà les années précédentes le marché luxembourgeois des assurances a de nouveau dépassé, et de loin, les performances moyennes européennes. Sans égarer les progressions exceptionnelles de 2005, il enregistre une augmentation des primes toutes branches confondues de 16,89% et atteint, pour la quatrième année consécutive, un taux de croissance à deux chiffres. Avec les progressions de 25,08% et de 21,90% déjà enregistrées en 2005 et 2004, il renoue ainsi avec les bonnes performances de la période de 1998 à 2000 qui avait

connu elle aussi des taux de croissance dépassant régulièrement les 10%.

Cette croissance touche l'ensemble des branches d'activité :

- le secteur de l'assurance-vie dont l'encaissement avait déjà augmenté de 25,32% en 2005, connaît une nouvelle progression de 18,09% en 2006 ;
- les branches de l'assurance non vie connaissent un taux de croissance de 8,19%, taux comparable à celui de 8,61% de l'année 2004, mais qui reste bien en deçà de la performance exceptionnelle de 23,38% enregistrée en 2005.

Le tableau 2.1 retrace l'évolution depuis 2003 du volume des primes brutes émises par les entreprises établies au Grand-Duché de Luxembourg, c'est-à-dire compte non tenu des primes réalisées au Luxembourg par les entreprises qui y travaillent en régime de libre prestation de services.

Le diagramme 2.1 retrace l'évolution de l'encaissement global ventilé entre activités vie et activités non vie au

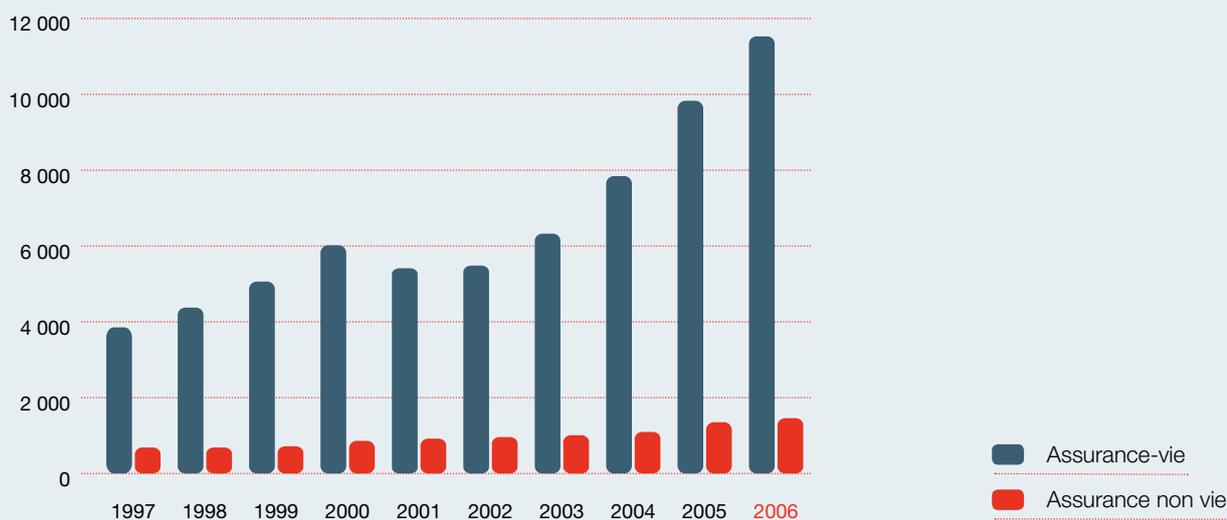
TABEAU 2.1
Primes émises suivant la forme juridique et gestion distincte (en milliers d'euros)

	2003	2004	2005	2006
1. Gestion distincte de l'assurance-vie				
- entreprises de droit luxembourgeois	6 303 813	7 821 282	9 785 438	11 575 767
- succursales étrangères	21 662	23 759	45 810	33 796
Sous-total	6 325 475	7 845 041	9 831 248	11 609 563
2. Gestion distincte de l'assurance non vie				
- entreprises de droit luxembourgeois	919 447	1 018 874	1 263 245	1 371 934
- succursales étrangères	90 238	77 793	89 795	91 962
Sous-total	1 009 686	1 096 667	1 353 040	1 463 897
3. Total des gestions distinctes				
- entreprises de droit luxembourgeois	7 223 260	8 840 156	11 048 684	12 947 702
- succursales étrangères	111 900	101 552	135 605	125 758
Total	7 335 160	8 941 708	11 184 289	13 073 460

II 2. Statistiques générales sur l'activité en 2006

DIAGRAMME 2.1

Ventilation des primes brutes émises par activité (en millions d'euros)



cours de la dernière décennie. Il montre la progression très importante des activités relevant des branches de l'assurance sur la vie – avec un taux de croissance moyen de +13,03% par an – comparée à une plus grande stabilité de l'encaissement en assurance non vie, le taux de progression moyen annuel étant cependant là aussi supérieur à 8,78%.

La part croissante au fil du temps que représente l'assurance sur la vie dans l'encaissement total s'explique par le développement spectaculaire de produits d'épargne qui s'adressent en priorité à une clientèle non-résidente. Si comme suite à l'insécurité qui a régné un moment sur les marchés boursiers, les exercices 2001 et 2002 se sont écartés de ce mouvement général – la part relative de l'encaissement en assurance-vie reculant à 85,08% de l'encaissement total à la fin de 2002 – les chiffres de 2004 à 2006 confirment le retour à la tendance à long terme : la part de l'assurance-vie remonte à 88,80%, soit le pourcentage le plus élevé jamais atteint. Il convient de noter que la part des primes d'assurance-vie ne représentait que 32,19% du total en 1990 et 24,68% en 1986.

Le diagramme 2.2 ventile les primes brutes émises suivant la forme juridique de l'entreprise d'assurances.

La part des primes émises encaissées par les succursales d'entreprises étrangères, après un léger

sursaut en 2005, a poursuivi son inexorable déclin. Ces succursales réalisent 0,96% de l'encaissement global de 2006, chiffre en net recul par rapport au niveau de 1,21% atteint en 2005. De fortes différences existent entre les secteurs vie et non vie à cet égard, l'encaissement des succursales représentant 6,28% du total en assurance non vie (2005 : 6,64%) contre 0,29% seulement en assurance-vie (2005 : 0,47%).

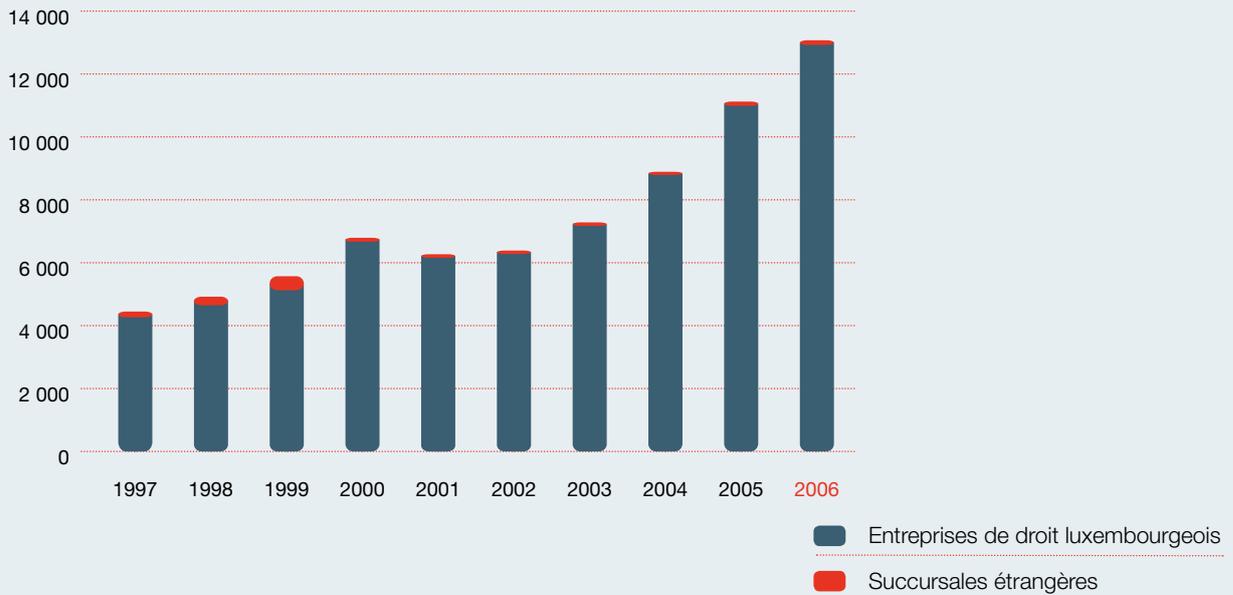
L'année 2006 s'inscrit dès lors à nouveau dans la tendance observée depuis de longues années vers un déclin au Luxembourg de cette forme d'activités et il suffit de rappeler qu'en 1986 plus du tiers de l'encaissement était encore réalisé par des succursales d'entreprises étrangères. Il convient toutefois d'ajouter que la décroissance de l'importance des succursales s'exprime moins en une régression de l'encaissement en valeur absolue, mais qu'elle est due avant tout à la progression importante du chiffre d'affaires réalisé en régime de libre prestation de services, cette activité à l'étranger étant presque exclusivement le fait des entreprises de droit luxembourgeois.

Si sur le plan global la part des succursales d'entreprises étrangères dans l'encaissement total stagne à son plus bas niveau historique, le recul semble plus hésitant dès lors que l'on s'en tient aux primes souscrites sur le seul marché luxembourgeois comme le fait le tableau 2.2.

II 2. Statistiques générales sur l'activité en 2006

DIAGRAMME 2.2

Ventilation des primes brutes émises par forme juridique (en millions d'euros)



On y constate que la part des succursales décline à 4,99% en assurance-vie (2005 : 5,06%), mais progresse à 14,27% en assurance non vie (2005 : 14,18%) et est de 10,11% globalement (2005 : 10,12%). Ces tendances doivent être appréciées avec prudence, en raison du faible nombre d'acteurs, d'une part, et de la fiabilité toute relative des chiffres fournis par les succursales, d'autre part, celles-ci ne tenant pas au Luxembourg une comptabilité complète. Il convient enfin de noter que les parts du marché local détenues par les compagnies étrangères varient fortement d'une branche d'assurance à l'autre et que dans certaines branches d'assurances autres que l'assurance sur la vie elles continuent à occuper une position importante.

Le tableau 2.2 illustre par ailleurs le fait que sur le marché luxembourgeois les primes des branches d'assurances non vie représentent encore plus de la moitié de l'encaissement total, contrairement à ce qui se constate dans la plupart des autres pays européens où le rapport de force entre l'assurance-vie et l'assurance non vie est inversé. S'il faut y voir une résultante de l'excellent degré de couverture fournie par les régimes publics d'assurance-maladie et vieillesse qui rend moins nécessaire, au moins encore pour le moment, le recours à des systèmes de

protection privés, il y a lieu de noter toutefois les variations annuelles importantes du rapport de force entre l'assurance non vie et l'assurance-vie : alors qu'en 2001 ce rapport était encore de deux tiers/un tiers, il retrouve en 2005 et 2006, avec une valeur de 55%/45%, un niveau proche de celui de 2002, après être repassé momentanément à un niveau autour de 60%/40% en 2003 et en 2004. Les mesures législatives prises en faveur de l'épargne-pension – tant collective qu'individuelle – ne sont pas étrangères à cette évolution d'un lent accroissement de l'importance relative des branches de l'assurance-vie.

Le diagramme 2.3 illustre la part importante que représente dans l'encaissement total celui relatif aux risques et aux engagements couverts en dehors du Grand-Duché de Luxembourg. La part des primes émises au titre des risques et engagements en dehors du territoire national a de nouveau progressé en 2006 après avoir dépassé pour la première fois la barre des 90% en 2005. Elle représente en effet quelque 91,29% de l'encaissement total contre 90,16% en 2005 et 89,22% en 2004.

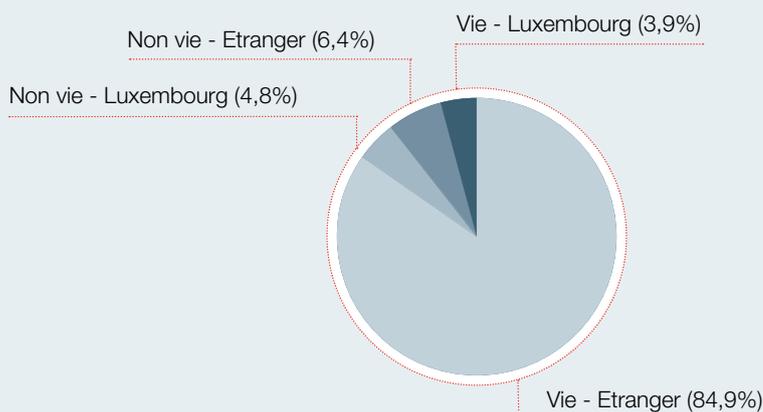
Le diagramme 2.4 illustre le fait que si les activités d'assurance exercées à partir du Luxembourg dans d'autres pays, majoritairement des Etats membres de l'Union

II 2. Statistiques générales sur l'activité en 2006

TABLEAU 2.2
Primes émises sur le marché luxembourgeois (en milliers d'euros)

	2003	2004	2005	2006
1. Gestion distincte de l'assurance-vie				
- entreprises de droit luxembourgeois	323 576	365 197	465 241	485 159
- succursales étrangères	19 156	23 759	24 790	25 506
Sous-total	342 732	388 957	490 031	510 665
2. Gestion distincte de l'assurance non vie				
- entreprises de droit luxembourgeois	460 800	498 829	523 825	537 953
- succursales étrangères	87 907	75 898	86 549	89 543
Sous-total	548 707	574 727	610 375	627 496
3. Total des gestions distinctes				
- entreprises de droit luxembourgeois	784 376	864 027	989 067	1 023 112
- succursales étrangères	107 063	99 657	111 339	115 049
Total	891 439	963 684	1 100 406	1 138 161

DIAGRAMME 2.3
Ventilation des primes encaissées en 2006 par type d'assurances et pays du risque



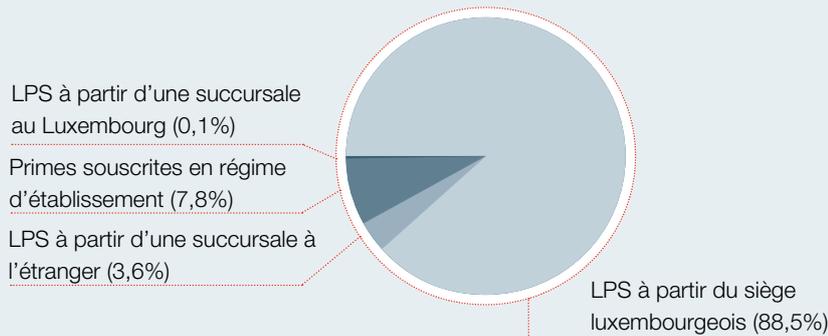
européenne, sont devenues l'apanage des seules entreprises de droit luxembourgeois, elles ne sont pas exercées exclusivement par la voie de la libre prestation de services à partir du siège des entreprises d'assurances au Luxembourg. Une part des primes, certes modeste mais en progression depuis plusieurs années, est souscrite en régime d'établissement: elle représente 7,82% de

l'encaissement total contre 6,09% en 2005. Il s'y ajoute que 3,62% (2005: 3,93%) des primes souscrites en libre prestation de services le sont à partir d'une succursale étrangère de compagnies luxembourgeoises, de sorte que l'activité totale des succursales étrangères intervient pour 11,44% dans l'encaissement transfrontalier, contre 10,02% en 2005. Cette progression intervient après un

II 2. Statistiques générales sur l'activité en 2006

DIAGRAMME 2.4

Mode d'exercice des activités en dehors du Luxembourg



léger mouvement de recul relatif en 2005 qui ne traduisait toutefois pas une diminution de l'encaissement en valeur absolue, mais s'expliquait par une progression encore plus rapide des activités déployées directement à partir du Luxembourg.

Le tableau 2.3 donne des indications sur les réseaux de distribution de l'assurance luxembourgeoise. Les chiffres y indiqués ne se réfèrent qu'à la nouvelle production et excluent donc tant les reconductions, tacites ou non, de contrats existants que les versements supplémentaires sur contrats en cours.

Il convient de remarquer d'emblée que la production nouvelle ne représente que 34,24% du total de l'encaissement en assurance non vie, contre 83,14% en assurance-vie. A l'intérieur de l'assurance non vie seulement 14,49% des primes se réfèrent à de nouveaux contrats, alors que pour les affaires internationales ce pourcentage est de 49,05%. Ces chiffres s'expliquent par le fait que la plus grande partie de l'encaissement de l'assurance-vie provient de contrats à primes uniques, que dans les affaires non vie internationales l'activité de fronting à contrats annuels renégociés chaque année est importante alors que les contrats à tacite reconduction sont la règle en assurance non vie souscrite au Luxembourg.

Il apparaît d'autre part que les réseaux de distribution varient fortement entre les branches vie et non vie et, à l'intérieur de ces dernières, entre l'activité non vie domestique et celle transfrontalière.

S'agissant de la seconde fois seulement que les entreprises ont été appelées à fournir cette nouvelle statistique, les données doivent être interprétées avec une certaine prudence. En effet la comparaison des données récoltées avec celles de 2005 fait apparaître des glissements significatifs pas toujours facilement explicables et il faudra encore un certain nombre d'années pour valider ces premières séries de données et déceler l'apparition d'éventuelles nouvelles tendances en matière de distribution.

La distribution des nouveaux contrats d'assurance non vie conclus pour des risques luxembourgeois se fait pour environ 40% par des agents (52% en 2005), le déclin de cette forme traditionnelle de distribution ayant été compensé par une forte progression de la vente directe qui progresse de 23,09% à 35,05%. Cette dernière forme de distribution concerne tout particulièrement l'activité de fronting. La vente par courtage reste stable aux environs de 25%.

L'activité non vie en libre prestation de services qui était réalisée presque intégralement grâce à l'intervention de courtiers en 2005, voit apparaître la vente directe pour un quart des nouvelles souscriptions de 2006.

Alors que les banques ne jouent aucun rôle dans la distribution des produits non vie, elles sont à l'origine de 37,17% des primes nouvelles en assurance-vie contre 50% en 2005. La part du courtage s'est accrue en passant de 38% des nouvelles primes en 2005 à 46,30% en 2006. Le recul du marché belge dans l'encaissement total – marché sur lequel la bancassurance est particulièrement développée – peut expliquer en partie ce phénomène.

II 2. Statistiques générales sur l'activité en 2006

Comme déjà en 2005, quel que soit le secteur d'activité, il n'est pas fait recours à l'internet pour la souscription de contrats d'assurances. Les sites des compagnies peuvent servir d'outil d'information et de première prise de contact, mais la souscription proprement dite ne s'effectue quasi jamais on-line.

La somme des bilans a poursuivi en 2006 la croissance vigoureuse entamée dès 2003 et ceci à un rythme de progression voisin de celui de 2005 : le taux de croissance

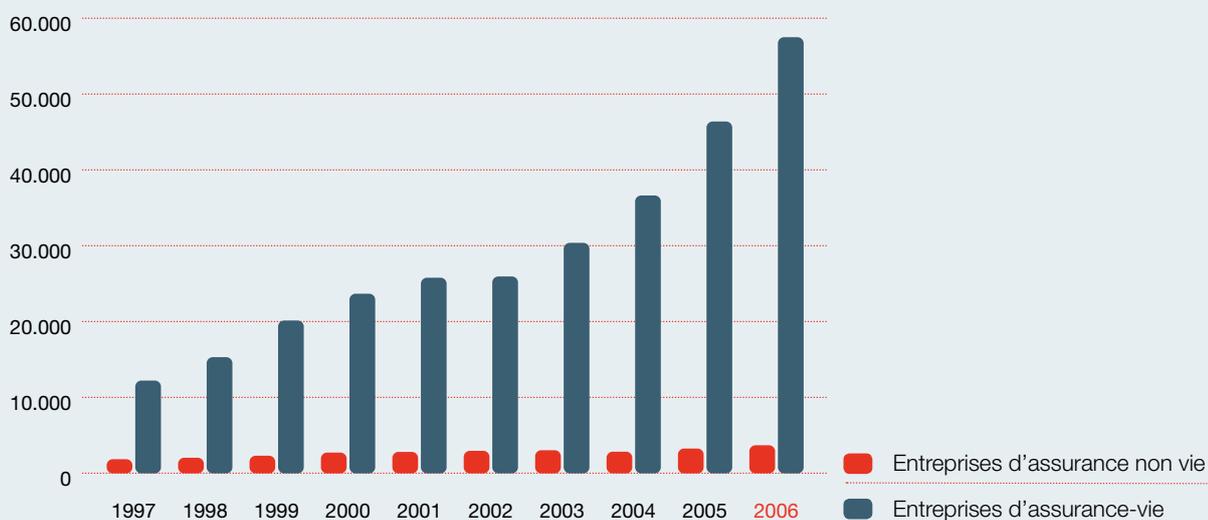
est de 23,24% globalement, contre 25,76% en 2005. Comme déjà en 2005, la somme des bilans progresse en 2006 pour l'ensemble des secteurs quoique à des rythmes différents avec +13,18% en assurance non vie et +23,96% en assurance-vie.

L'explication de la croissance continue en assurance-vie est à rechercher dans l'incidence sur les engagements des assureurs des effets combinés de la progression des primes plus rapide que celle des prestations venant à

TABLEAU 2.3
Mode de distribution de la nouvelle production

	Assurance non vie au Luxembourg	Assurance non vie en LPS	Assurance-vie
Agents et agences d'assurance (autres que banques)	40,00%	0,00%	1,68%
Courtiers et sociétés de courtage (autres que banques)	24,58%	70,66%	46,30%
Banques et autres établissements financiers	0,37%	0,00%	37,17%
Autres intermédiaires	0,01%	0,14%	8,11%
Vente directe	35,05%	24,17%	6,74%
Autres formes de distribution	0,00%	5,02%	0,00%

DIAGRAMME 2.5
Somme des bilans des entreprises de droit luxembourgeois
(en millions d'euros)



II 2. Statistiques générales sur l'activité en 2006

échéance et de la persistance d'un rendement largement positif des actifs représentatifs des provisions techniques. Contrairement aux deux exercices 2002 et 2001 où les rendements financiers négatifs avaient annulé pour partie la croissance des engagements résultant des primes émises nettes des prestations payées, la période de 2003 à 2006 a vu se conjuguer une croissance dynamique de l'encaissement et une réévaluation des engagements d'assurance existants.

Le diagramme 2.5 permet de suivre l'évolution de la somme des bilans de 1997 à 2006 alors que le tableau 2.4 fournit les chiffres des bilans agrégés des entreprises d'assurances non vie et vie de droit luxembourgeois au 31 décembre 2006.

A la fin de l'exercice 2006, la somme des bilans s'établit à 61,22 milliards d'euros, montant dont la part revenant à l'assurance-vie est de 57,52 milliards d'euros ou 93,95% du total.

TABLEAU 2.4

Bilan des entreprises d'assurances de droit luxembourgeois au 31 décembre 2006 (en milliers d'euros)

Actif	Assurance non vie	Assurance-vie	Total
A. Capital souscrit non versé	14 671	150 773	165 444
B. Actifs incorporels	9 360	24 013	33 373
C. Placements	2 468 491	9 349 947	11 818 438
D. Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie qui supportent le risque de placement	0	41 518 469	41 518 469
E. Part des réassureurs dans les provisions techniques	654 128	5 248 992	5 903 120
F. Créances	264 253	238 003	502 256
G. Autres éléments d'actif	121 543	584 697	706 240
H. Comptes de régularisation	174 070	402 676	576 746
Total de l'actif	3 706 517	57 517 569	61 224 086
Passif	Assurance non vie	Assurance-vie	Total
A. Capitaux propres	664 948	1 197 034	1 861 982
B. Passifs subordonnés	6 454	115 962	122 416
C. Provisions techniques	2 477 340	8 383 224	10 860 564
D. Provisions techniques d'assurance-vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	0	41 532 340	41 532 340
E. Provisions pour autres risques et charges	71 111	92 445	163 556
F. Dépôts reçus des réassureurs	150 797	5 067 589	5 218 386
G. Dettes	327 079	1 013 920	1 340 999
H. Comptes de régularisation	8 789	115 053	123 842
Total du passif	3 706 517	57 517 569	61 224 086

II 2. Statistiques générales sur l'activité en 2006

Conformément à la loi luxembourgeoise sur les comptes des entreprises d'assurances et de réassurances, les placements du poste C de l'actif sont évalués à la valeur d'acquisition, et à la valeur du marché si cette dernière est inférieure à celle d'acquisition. Il s'ensuit que les chiffres renseignés ci-après ne tiennent pas compte des plus-values non réalisées de quelque 557 millions d'euros relatives à ces actifs et du fait que la surcouverture des provisions techniques du poste C du passif est beaucoup plus importante que ne laisse penser la lecture du bilan.

Le stock de plus-values non réalisées est par ailleurs en décroissance de l'ordre de 22% par rapport au montant de 718 millions d'euros à la fin de 2005. Cette baisse s'explique exclusivement par celle des plus-values sur les portefeuilles obligataires qui ont diminué de près des deux tiers comme suite à l'accélération de la remontée des taux d'intérêt et que n'a pas pu compenser la réévaluation des portefeuilles en actions dont les plus-values latentes passent de 280 à 360 millions d'euros.

Le diagramme 2.6 retrace l'évolution des résultats après impôts du secteur de l'assurance directe au cours de la période de 1997 à 2006. Il illustre le fait que l'exercice 2006 a été la meilleure année de tous les temps en termes

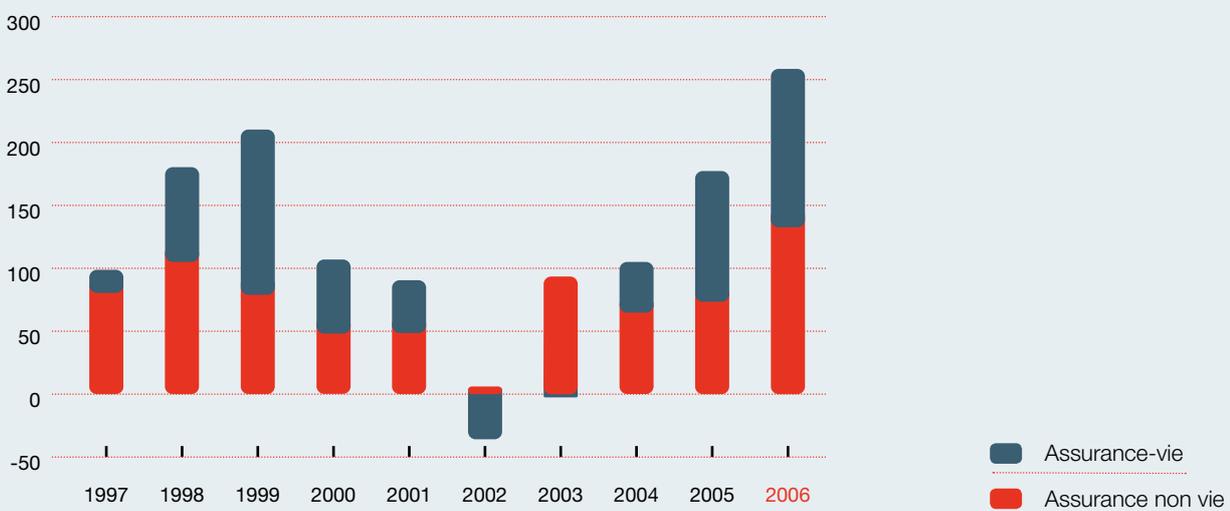
de profitabilité globale ainsi que pour l'assurance non vie. En assurance-vie le résultat de 2006 approche, sans toutefois l'égaliser, celui de 1999.

Les tableaux 2.5 et 2.6 fournissent des indications sur la situation des entreprises d'assurances soumises à la surveillance prudentielle des autorités de contrôle luxembourgeoises au regard des exigences communautaires et luxembourgeoises en matière de solvabilité. Ces tableaux tiennent déjà compte d'une exigence de solvabilité ajustée, obtenue par addition de l'exigence au titre des activités d'assurance propres et de celle des filiales et participations.

Il en ressort que pour l'ensemble du secteur le ratio de couverture globale de l'exigence de solvabilité est de 187,37% contre 190,42% en 2005 et de 185,96% en 2004 ; les fonds propres véritables - c'est-à-dire le capital social libéré, les réserves et les reports de bénéfices - couvrent environ 1,62 fois cette exigence.

Avec 291% et 268% les ratios de couverture globale et par fonds propres sont particulièrement élevés en assurance non vie et se situent à un niveau sensiblement supérieur à ceux de 2004 et 2005, tout en demeurant en recul par

DIAGRAMME 2.6
Résultats des entreprises d'assurances directes (en millions d'euros)



II 2. Statistiques générales sur l'activité en 2006

rapport à la période de 2001 à 2003. L'explication principale doit en être recherchée dans la fermeture en 2003 d'une entreprise d'assurances très capitalisée et spécialisée dans la couverture des risques terroristes. Sans cette entreprise les ratios précités ne se seraient élevés en 2003 qu'à 317% et à 292% respectivement. Abstraction faite de

cet élément exceptionnel, il reste malgré tout pour 2004 et 2005 un recul notable de l'excédent de couverture de l'ordre de 39% et de 37%, recul que les chiffres de 2006 n'ont pas compensé : ce recul s'explique par les pertes importantes enregistrées en assurance maritime, d'une part, et par le fait que certains assureurs disposant d'élé-

TABLEAU 2.5
Solvabilité des entreprises d'assurances luxembourgeoises : ratios de couverture

	2003	2004	2005	2006
Assurance non vie				
Couverture par fonds propres	330,95%	254,76%	255,90%	267,95%
Couverture par éléments explicites	348,59%	272,03%	272,20%	283,41%
Couverture globale	355,19%	277,99%	277,61%	291,10%
Assurance-vie				
Couverture par fonds propres	124,62%	131,30%	133,20%	131,34%
Couverture par éléments explicites	150,35%	155,15%	159,72%	155,07%
Couverture globale	152,45%	157,32%	161,76%	156,87%
Total				
Couverture par fonds propres	169,65%	160,60%	163,56%	162,38%
Couverture par éléments explicites	193,61%	182,89%	187,55%	184,23%
Couverture globale	196,70%	185,96%	190,42%	187,37%

TABLEAU 2.6
Solvabilité des entreprises d'assurances luxembourgeoises au 31 décembre 2006 (en milliers d'euros)

	Assurance non vie	Assurance-vie	Total
Exigence de solvabilité pour activités propres	199 681	687 371	887 052
Exigence de solvabilité pour participations	10 960	29 111	40 071
Exigence de solvabilité totale	210 641	716 482	927 123
Éléments de couverture :			
Fonds propres	564 406	941 046	1 505 452
Quasi fonds propres	5 151	115 338	120 489
Autres éléments explicites	27 430	54 656	82 086
Éléments implicites	16 194	12 903	29 097
Total des éléments de couverture	613 181	1 123 944	1 737 125

II 2. Statistiques générales sur l'activité en 2006

ments de couverture très supérieurs à leurs exigences de solvabilité ont connu entre 2004 et 2006 une croissance de leur exigence supérieure à leur autofinancement, d'autre part. Prenant en considération l'existence d'un stock de plus-values non réalisées toujours important – non pris en compte dans le calcul des éléments de couverture –, ces compagnies ont choisi de diminuer le niveau de leur surcouverture en éléments de solvabilité, plutôt que de diminuer leurs dividendes aux actionnaires.

En assurance-vie où le degré de surcouverture est traditionnellement plus faible qu'en assurance non vie, les ratios de couverture sont également restés stables d'un exercice à l'autre. Cette stabilité intervient en dépit d'un fort développement des activités et donc de l'exigence de solvabilité.

Il est très peu fait appel aux éléments implicites que constituent notamment les plus-values non réalisées sur actifs dont le total avoisine les 557 millions d'euros à la fin de 2006. Les entreprises luxembourgeoises ne sollicitent que rarement l'admission de ces plus-values au titre de la marge de solvabilité, ce qui explique le volume relativement faible de ces éléments dans le tableau 2.6. Des comparaisons avec les ratios de couverture d'entreprises d'autres pays – où de tels éléments sont pris en compte de manière plus systématique – s'avèrent donc délicates.

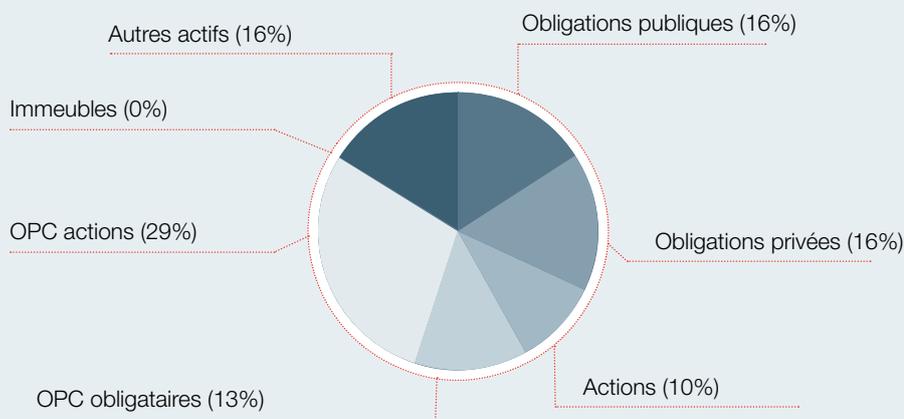
Les tableaux 2.7 à 2.10 et les diagrammes 2.7 à 2.9 indiquent la ventilation des placements détenus au 31 décembre 2006 par les entreprises d'assurances en représentation de leurs engagements.

Il est rappelé que depuis l'exercice 1994 les statistiques relatives aux placements ne concernent que les seules entreprises luxembourgeoises et les succursales de pays tiers, les succursales d'entreprises communautaires étant soustraites, depuis le 1er juillet 1994, au contrôle du Commissariat aux assurances et les données correspondantes ne pouvant plus être exigées. Compte tenu de la part somme toute réduite de l'encaissement des succursales, on peut néanmoins considérer les statistiques ci-après comme représentatives de l'ensemble du marché.

Globalement les entreprises contrôlées par les autorités de surveillance luxembourgeoises – y compris donc les succursales de pays tiers – détiennent des actifs en représentation de leurs provisions techniques pour un montant valorisé – en valeur de marché – à 54,12 milliards d'euros pour un montant de provisions techniques de 52,40 milliards. Cette sur-représentation de près de 1.716,83 millions d'euros des engagements des assureurs provient d'une part du fait que certaines compagnies affectent à la couverture des provisions techniques une partie de leurs fonds propres et d'autre part de l'accumulation au

DIAGRAMME 2.7

Ventilation des placements en représentation des provisions techniques au 31 décembre 2006 - toutes devises



II 2. Statistiques générales sur l'activité en 2006

fil du temps d'importantes plus-values non réalisées sur les actifs gagés au profit des assurés, plus-values que la baisse du marché des obligations constatée depuis 2005 a toutefois entamées, malgré les bonnes performances des portefeuilles en actions. L'excédent de la valeur des actifs par rapport aux engagements est de 549,82 millions en assurance non vie, soit 22,17% des engagements, et de 1.167,01 millions en assurance-vie, soit 2,34% des engagements. Ces taux de sur-couverture sont sensiblement les mêmes que ceux de 2005 et de 2004, alors

qu'ils avaient connu une augmentation au cours des deux exercices précédents, particulièrement en assurance non vie. Il y a lieu de noter que les entreprises d'assurances ne sont pas obligées d'affecter à la représentation des provisions techniques des actifs d'un montant supérieur à ces provisions.

Comme le montrent les diagrammes 2.8 et 2.9 ainsi que les tableaux 2.8 et 2.9, l'investissement dans des devises autres que l'euro présente de fortes différences par

DIAGRAMME 2.8

Ventilation des placements en représentation des provisions techniques au 31 décembre 2006 - euros

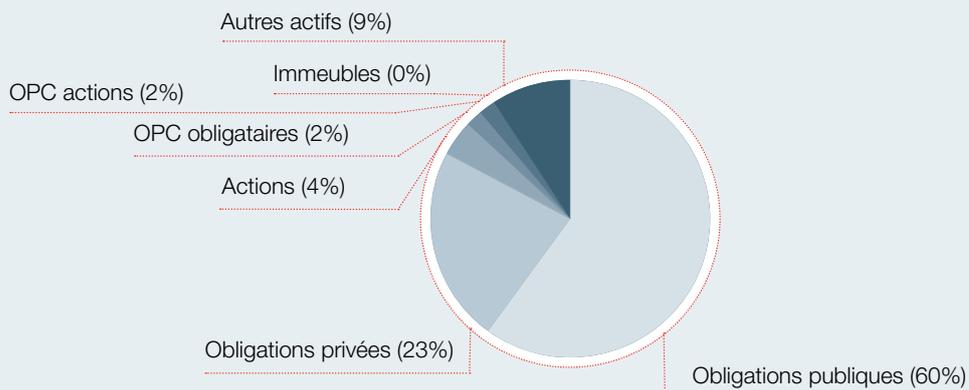
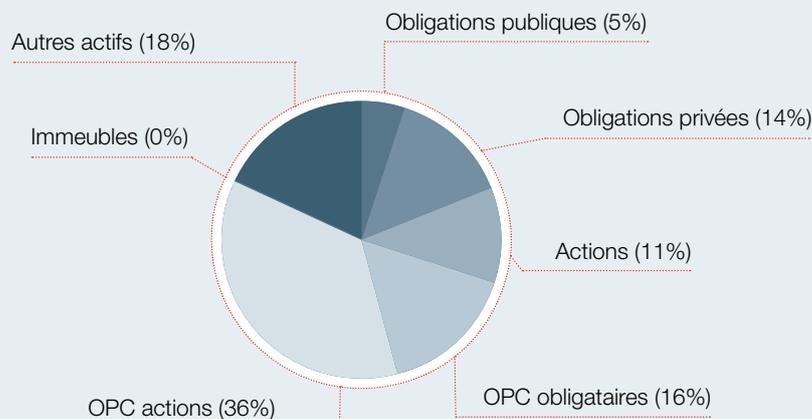


DIAGRAMME 2.9

Ventilation des placements en représentation des provisions techniques au 31 décembre 2006 - devises autres que l'euro



II 2. Statistiques générales sur l'activité en 2006

rapport aux placements en euros. En assurance non vie les entreprises d'assurances maritimes sont presque les seules à travailler couramment dans ces devises, les affaires se réglant normalement en dollars. Pour l'assurance-vie, les chiffres du tableau 2.9 se réfèrent pour l'essentiel aux actifs couvrant les polices d'assurance-vie en unités de compte.

D'un côté pour les actifs hors euro le pourcentage du total des placements obligataires, y compris les parts d'organismes de placement collectif obligataires, est inférieur de près de 51% au pourcentage correspondant pour l'euro, alors qu'un écart en sens inverse d'environ 42% est constaté pour les investissements en actions et parts d'autres organismes de placement collectif. Si une telle différence d'orientation peut paraître normale lorsqu'on oppose l'assurance-vie classique à celle en unités de compte, on ne manque pas de remarquer que dans l'assurance non vie les assureurs maritimes investissent plus de 31% de leurs actifs en actions et parts d'organismes de placement collectif autres que monétaires ou obligataires, contre moins de 12% pour les autres assureurs. Sans doute faut-il y voir l'influence des modes de gestion anglo-saxons.

Le tableau 2.7 fournit les chiffres comparatifs des investissements, toutes devises confondues, sur la période 2003-2006. Le redressement des marchés boursiers entre 2003 et 2006 a eu un impact sur l'importance relative des placements en actions et en parts d'organismes de placement collectif autres que monétaires ou obligataires : entre 2005 et 2006 leur part dans le total des placements passe de 35,64% à 38,95%. En 2003 cette part n'était que de 31,41%. Une analyse par sous-secteurs révèle cependant que cette croissance globale est imputable presque exclusivement à l'assurance-vie en unités de compte où la part des actions et parts d'organismes de placement collectif autres que monétaires ou obligataires progresse de 45,61% à 48,36%. Pour l'assurance-vie classique elle n'augmente que de 4,15% à 4,17% et elle recule même de 17,88% à 17,71% pour l'assurance non vie. Si l'on tient compte de l'effet purement mécanique qu'une hausse des cours boursiers aurait dû avoir sur la composition des portefeuilles d'actifs des assureurs, la quasi-stagnation de la part des actions en assurance-vie classique et en assurance non vie témoigne en fait d'un certain désinvestissement des positions en actions.

Les perdants de cette politique de réallocation des actifs sont une nouvelle fois les placements obligataires, directs ou indirects, dont la part dans le total des actifs diminue pour la quatrième année consécutive de quelque 4% du total des actifs pour passer de 48,85% à 44,73%. L'ensemble des actifs de cette rubrique – c'est-à-dire tant les obligations d'émetteurs publics que privés et les parts d'organismes collectifs monétaires et obligataires – voient leur utilisation baisser. Une partie de cette baisse est cependant mécanique et résulte de la baisse du cours des actifs obligataires comme suite à la hausse des taux d'intérêt.

Il convient de rappeler à cet égard que la réorientation de l'assurance-vie vers les contrats en unités de compte – moins massivement investis en obligations que les actifs représentatifs des contrats d'assurance-vie classique – n'est pas étrangère à cette évolution, les actifs des contrats d'assurance-vie classique représentant encore 36,80% du total des actifs en 2002 contre 23,02% à la fin de 2006. On note enfin l'existence et la part sans cesse croissante d'actifs nécessitant l'accord spécial de l'autorité de contrôle. En assurance autre que l'assurance sur la vie de tels actifs se rencontrent presque exclusivement dans les mutuelles de l'assurance RC maritime, où il a été tenu compte des règles de fonctionnement très spécifiques de ces organismes. Dans l'assurance-vie, notamment pour les contrats en unités de compte, certains produits faisant appel aux derniers développements de l'ingénierie financière tels que les produits structurés et les fonds alternatifs sont admis sous ce poste du moment qu'ils offrent une sécurité jugée suffisante tant pour les entreprises d'assurances que pour les preneurs d'assurance. Ces placements rencontrent un succès indéniable et leur part dans le total des actifs des contrats en unités de compte passe de 11,46% en 2003 à 18,02% en 2006.

II 2. Statistiques générales sur l'activité en 2006

TABLEAU 2.7

Ventilation des placements des entreprises luxembourgeoises ou de pays tiers en représentation des engagements - évolution historique

	2003	2004	2005	2006
Assurance non vie	2 250 210	2 279 491	2 666 225	3 030 204
<i>Obligations d'émetteurs publics</i>	36,32%	36,32%	34,84%	36,95%
<i>Obligations d'émetteurs privés</i>	16,52%	21,30%	22,57%	21,88%
<i>Actions</i>	12,69%	12,94%	12,30%	11,13%
<i>Parts d'organismes de placement collectif obligataires</i>	3,41%	2,63%	3,16%	2,20%
<i>Parts d'autres organismes de placement collectif</i>	1,31%	2,31%	5,58%	6,58%
<i>Immeubles</i>	2,70%	2,60%	1,31%	1,31%
<i>Autres actifs</i>	27,05%	21,90%	20,24%	19,94%
Assurance-vie classique	7 688 798	8 174 741	9 023 900	9 425 424
<i>Obligations d'émetteurs publics</i>	63,64%	61,16%	58,40%	63,75%
<i>Obligations d'émetteurs privés</i>	22,55%	23,12%	25,81%	22,69%
<i>Actions</i>	1,75%	2,03%	2,63%	2,46%
<i>Parts d'organismes de placement collectif obligataires</i>	0,85%	1,58%	1,79%	2,16%
<i>Parts d'autres organismes de placement collectif</i>	1,16%	1,38%	1,53%	1,71%
<i>Immeubles</i>	0,29%	0,34%	0,13%	0,12%
<i>Autres actifs</i>	9,75%	10,40%	9,72%	7,11%
Assurance-vie en unités de compte	20 417 609	25 287 798	33 282 999	41 657 156
<i>Obligations d'émetteurs publics</i>	6,99%	5,43%	4,90%	3,95%
<i>Obligations d'émetteurs privés</i>	20,76%	17,74%	15,01%	13,49%
<i>Actions</i>	10,92%	11,65%	9,93%	11,16%
<i>Parts d'organismes de placement collectif obligataires</i>	16,72%	17,35%	17,94%	16,17%
<i>Parts d'autres organismes de placement collectif</i>	33,15%	33,27%	35,67%	37,20%
<i>Immeubles</i>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<i>Autres actifs</i>	11,46%	14,55%	16,55%	18,02%
Total des actifs	30 356 617	35 742 030	44 973 123	54 112 783
<i>Obligations d'émetteurs publics</i>	23,51%	20,15%	17,41%	16,21%
<i>Obligations d'émetteurs privés</i>	20,90%	19,20%	17,62%	15,57%
<i>Actions</i>	8,73%	9,53%	8,61%	9,64%
<i>Parts d'organismes de placement collectif obligataires</i>	11,71%	12,80%	13,82%	12,95%
<i>Parts d'autres organismes de placement collectif</i>	22,69%	24,00%	27,04%	29,31%
<i>Immeubles</i>	0,27%	0,24%	0,10%	0,09%
<i>Autres actifs</i>	12,18%	14,07%	15,40%	16,23%

II 2. Statistiques générales sur l'activité en 2006

TABLEAU 2.8

Ventilation des placements des entreprises luxembourgeoises ou de pays tiers en représentation des engagements en euros au 31 décembre 2006 (en milliers d'euros)

	Assurance non vie	Assurance-vie	Total
1. Obligations d'un émetteur public de l'Union Européenne	706 666	5 536 685	6 243 351
2. Obligations d'un émetteur public de l'OCDE hors Union Européenne	5 540	41 183	46 724
3. Obligations d'organismes internationaux	73 817	191 739	265 555
4. Titres de banques d'émission de lettres de gage	133 488	238 234	371 723
5. Obligations d'un émetteur privé de l'Union Européenne négociées sur un marché réglementé	341 340	1 527 401	1 868 741
6. Obligations d'un émetteur privé de l'Union Européenne non négociées sur un marché réglementé	15 081	21 732	36 813
7. Obligations privées de l'OCDE hors Union Européenne négociées sur un marché réglementé	72 497	230 785	303 282
Total A	1 348 429	7 787 760	9 136 189
8. Actions d'un émetteur de l'Union Européenne négociées sur un marché réglementé	151 100	206 053	357 153
9. Actions d'un émetteur de l'Union Européenne non négociées sur un marché réglementé	9 592	3 397	12 989
10. Actions d'un émetteur de l'OCDE hors Union Européenne négociées sur un marché réglementé	22 134	1 099	23 233
11. Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	8 895	13 967	22 862
12. Parts d'organismes de placements collectifs monétaires	43 352	162 593	205 946
13. Parts d'organismes de placements collectifs en actions	27 705	91 421	119 126
14. Parts d'autres organismes de placements collectifs	21 308	35 430	56 739
Total B	284 087	513 960	798 048
15. Immeubles situés dans la Communauté	9 596	11 392	20 988
Total C	9 596	11 392	20 988
16. Prêts garantis par des hypothèques	814	0	814
17. Comptes à vue, à préavis ou à terme	184 295	407 842	592 137
18. Intérêts courus et non échus	28 407	145 645	174 053
19. Primes dues et créances sur intermédiaires	69 978	40 281	110 259
20. Avances sur contrats « vie »	0	13 833	13 833
21. Frais d'acquisition reportés	134 705	5 075	139 780
22. Actifs admis après accord du Commissariat	0	0	0
Total D	418 200	612 676	1 030 876
Total général	2 060 312	8 925 789	10 986 101

II 2. Statistiques générales sur l'activité en 2006

TABLEAU 2.9

Ventilation des placements des entreprises luxembourgeoises ou de pays tiers en représentation des engagements au 31 décembre 2006 – devises autres que l'euro (en milliers d'euros)

	Assurance non vie	Assurance-vie	Total
1. Obligations d'un émetteur public de l'Union Européenne	57 735	1 473 726	1 531 462
2. Obligations d'un émetteur public de l'OCDE hors Union Européenne	272 033	137 902	409 935
3. Obligations d'organismes internationaux	3 928	273 319	277 247
4. Titres de banques d'émission de lettres de gage	0	25 436	25 436
5. Obligations d'un émetteur privé de l'Union Européenne négociées sur un marché réglementé	40 205	3 537 775	3 577 980
6. Obligations d'un émetteur privé de l'Union Européenne non négociées sur un marché réglementé	0	1 456 116	1 456 116
7. Obligations privées de l'OCDE hors Union Européenne négociées sur un marché réglementé	60 294	722 436	782 730
Total A	434 195	7 626 711	8 060 906
8. Actions d'un émetteur de l'Union Européenne négociées sur un marché réglementé	51 740	2 701 867	2 753 606
9. Actions d'un émetteur de l'Union Européenne non négociées sur un marché réglementé	1 885	1 328 923	1 330 808
10. Actions d'un émetteur de l'OCDE hors Union Européenne négociées sur un marché réglementé	100 950	638 932	739 882
11. Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	14 542	5 266 720	5 281 263
12. Parts d'organismes de placements collectifs monétaires	0	1 496 473	1 496 473
13. Parts d'organismes de placements collectifs en actions	52 875	10 648 169	10 701 044
14. Parts d'autres organismes de placements collectifs	97 448	4 883 413	4 980 861
Total B	319 440	26 964 497	27 283 937
15. Immeubles situés dans la Communauté	30 190	0	30 190
Total C	30 190	0	30 190
16. Prêts garantis par des hypothèques	0	0	0
17. Comptes à vue, à préavis ou à terme	58 748	2 688 640	2 747 388
18. Intérêts courus et non échus	4 098	64 573	68 671
19. Primes dues et créances sur intermédiaires	39 194	248	39 442
20. Avances sur contrats « vie »	0	23 218	23 218
21. Frais d'acquisition reportés	3 696	24 809	28 504
22. Actifs admis après accord du Commissariat	80 331	4 764 096	4 844 427
Total D	186 067	7 565 583	7 751 650
Total général	969 892	42 156 791	43 126 682

II 2. Statistiques générales sur l'activité en 2006

TABLEAU 2.10

Ventilation des placements des entreprises luxembourgeoises ou de pays tiers en représentation des engagements au 31 décembre 2006 – toutes devises (en milliers d'euros)

	Assurance non vie	Assurance-vie	Total
1. Obligations d'un émetteur public de l'Union Européenne	764 401	7 010 411	7 774 812
2. Obligations d'un émetteur public de l'OCDE hors Union Européenne	277 573	179 085	456 659
3. Obligations d'organismes internationaux	77 744	465 058	542 802
4. Titres de banques d'émission de lettres de gage	133 488	263 670	397 159
5. Obligations d'un émetteur privé de l'Union Européenne négociées sur un marché réglementé	381 545	5 065 176	5 446 721
6. Obligations d'un émetteur privé de l'Union Européenne non négociées sur un marché réglementé	15 081	1 477 848	1 492 929
7. Obligations privées de l'OCDE hors Union Européenne négociées sur un marché réglementé	132 791	953 222	1 086 012
Total A	1 782 624	15 414 471	17 197 094
8. Actions d'un émetteur de l'Union Européenne négociées sur un marché réglementé	202 840	2 907 919	3 110 759
9. Actions d'un émetteur de l'Union Européenne non négociées sur un marché réglementé	11 477	1 332 320	1 343 797
10. Actions d'un émetteur de l'OCDE hors Union Européenne négociées sur un marché réglementé	123 084	640 031	763 115
11. Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	23 437	5 280 687	5 304 125
12. Parts d'organismes de placements collectifs monétaires	43 352	1 659 066	1 702 418
13. Parts d'organismes de placements collectifs en actions	80 580	10 739 590	10 820 170
14. Parts d'autres organismes de placements collectifs	118 757	4 918 843	5 037 600
Total B	603 527	27 478 457	28 081 984
15. Immeubles situés dans la Communauté	39 786	11 392	51 178
Total C	39 786	11 392	51 178
16. Prêts garantis par des hypothèques	814	0	814
17. Comptes à vue, à préavis ou à terme	243 043	3 096 482	3 339 525
18. Intérêts courus et non échus	32 506	210 218	242 724
19. Primes dues et créances sur intermédiaires	109 172	40 529	149 701
20. Avances sur contrats « vie »	0	37 051	37 051
21. Frais d'acquisition reportés	138 401	29 884	168 285
22. Actifs admis après accord du Commissariat	80 331	4 764 096	4 844 427
Total D	604 267	8 178 260	8 782 527
Total général	3 030 204	51 082 579	54 112 783

II 3. L'assurance non vie en 2006

L'encaissement de l'assurance non vie luxembourgeoise a dépassé en 2006 les 1,4 milliards d'euros et enregistre une progression de 8,19%, supérieure au taux de croissance moyen en Europe estimé par le Comité européen des assurances à 4,8%. Parallèlement, et malgré une sinistralité importante, l'exercice 2006 a été pour les assureurs non vie, le meilleur de tous les temps en termes de profitabilité.

C'est ainsi que les chiffres de l'année 2006 dégagent les tendances suivantes :

- l'encaissement enregistre une progression toutes branches confondues de 8,19%, certes inférieure à la hausse exceptionnelle de 23,38% observée en 2005, mais comparable à celle de 2004 (+8,61%) ;
- la charge sinistres brute croît plus vite que l'encaissement (34,59%), le ratio sinistres/primes passant de 64,35% à 83,49% ;
- le résultat de la réassurance cédée s'améliore sensiblement pour devenir fortement positif.

La conjonction de ces trois facteurs est accentuée par la hausse importante des revenus financiers de l'ordre de 46 millions d'euros, hausse qui contrairement à 2005 n'a pas été réalisée exclusivement sur les actifs représentatifs des provisions techniques mais essentiellement sur les fonds propres des assureurs. Compte tenu de ces éléments les bénéficiaires après impôts progressent de 73,43 millions à 132,69 millions d'euros (+80,69%), ce qui constitue un record de profitabilité.

Toutefois après correction destinée à tenir compte de la diminution de quelque 23 millions d'euros du stock des plus-values latentes, le résultat de 2006 s'établit à 110 millions d'euros, en recul de -29% par rapport à celui de 2005.

Comme toujours ces tendances générales masquent des évolutions très divergentes d'une branche d'assurance à l'autre, et ce tant du point de vue de l'encaissement, que de celui de l'évolution de la sinistralité et de celui des résultats.

Les tableaux 3.1 et 3.2 fournissent les chiffres clés de 2006 relatifs aux différentes branches de l'assurance non vie en brut et en net de réassurance cédée.

En termes d'encaissement on note que, à l'image des trois exercices précédents les assurances maritimes et celles non maritimes évoluent dans le même sens mais à des rythmes différents. Avec une croissance des primes émises de 84,62 millions d'euros, l'activité hors assurance maritime affiche en 2006 une progression de 9,10%, et ce après l'augmentation substantielle de +23,07% enregistrée en 2005. Les branches de l'assurance maritime progressent de 26 millions d'euros ou de 6,21%, à un rythme certes inférieur à celui observé en 2005 (24,06%), mais en ligne avec les taux de croissance des années précédentes.

Une analyse plus détaillée montre des tendances très contrastées en termes d'évolution du chiffre d'affaires et notamment parmi les branches hors assurances maritimes les plus importantes. Alors que les primes de la responsabilité civile générale sont en baisse de -1,75% après la hausse de 48,77% en 2005, que l'assurance incendie recule légèrement de -2,60% après la croissance de 42,63% en 2005 et que la branche des pertes pécuniaires diverses régresse de -16,43% après une hausse de 46,26% en 2005, les branches caution et autres dommages aux biens connaissent des progressions particulièrement vigoureuses.

L'assurance caution enregistre de nouveau une belle progression de son encaissement de 47,56% soit +64,64 millions d'euros après celle très remarquable de 82,49% l'exercice précédent. Les primes de la branche des autres dommages aux biens croissent de 9,19% soit +7,90 millions d'euros. Ces taux de progression élevés s'expliquent par le développement soutenu des activités en libre prestation de services réalisées par certaines sociétés spécialisées et par les activités de fronting exercées notamment par les entreprises captives d'assurances directes dont se sont dotés en 2004/2005 au Luxembourg quelques grands groupes industriels et financiers européens et qui assurent du moins pour partie les programmes d'assurances mondiaux des groupes auxquels elles appartiennent.

L'assurance maladie affiche de nouveau une progression de son chiffre d'affaires avec +12,83% soit +3,17 millions d'euros, légèrement inférieure toutefois à celle de +15,92% observée en 2005.

II 3. L'assurance non vie en 2006

TABLEAU 3.1

Assurance non vie : détail des opérations de 2006 en brut de réassurance cédée (en milliers d'euros)

Branche	Primes émises	Autres produits	Sinistres réglés*	Variation des provisions pour sinistres à régler	Variation des autres postes de provisions	Frais d'acquisition	Frais d'administration	Autres charges	Produits financiers	Solde
1. Accidents	22 044	-21	4 352	-380	664	5 069	1 806	279	956	11 189
2. Maladie	27 910	68	14 851	1 234	3 428	4 940	2 166	100	1 082	2 342
3. Corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires										
a) vol	31 609	90	4 982	69	1 030	5 945	2 298	134	554	17 796
b) autres risques	136 672	5 606	98 773	3 072	2 584	25 838	9 781	526	3 408	5 114
4. Corps de véhicules ferroviaires										
a) Corps de véhicules aériens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
b) Corps de véhicules maritimes	42 160	0	15 293	10 120	1 807	4 864	2 288	0	1 388	9 176
7. Marchandises transportées	32 536	37	12 764	-7 810	1 011	1 111	566	2 061	278	23 148
8. Incendie et éléments naturels										
a) risques simples d'habitation	57 408	374	24 249	-5 621	518	15 585	5 149	355	1 678	19 226
b) risques agricoles	3 462	25	1 652	443	-21	885	289	12	59	286
c) risques industriels et commerciaux	71 644	1 083	25 889	10 811	5 081	4 768	2 046	2 392	1 665	23 405
9. Autres dommages aux biens	93 776	1 096	22 487	16 703	3 384	14 113	6 162	700	3 479	34 802
10. Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs	147 916	964	97 672	-4 831	1 351	24 865	10 990	631	19 743	37 945
11. Responsabilité civile véhicules aériens	1	0	0	-1	0	0	0	0	4	5
12. Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres, fluviaux	406 890	0	290 889	88 150	6 958	38 826	22 847	0	25 206	-15 574
13. Responsabilité civile générale										
a) RC familiale	10 268	37	4 952	1 043	-57	2 727	785	136	916	1 635
b) autres RC	75 302	443	15 047	36 707	7 464	9 236	3 584	194	6 224	9 737
14. Crédit	15 296	57	1 301	1 396	1 164	543	583	0	145	10 511
15. Caution	200 550	1 964	3 826	18 415	165 585	12 030	563	15	8 720	10 800
16. Pertes pécuniaires diverses	61 670	65	218 860	24 837	220	3 385	1 987	3 677	5 616	-185 615
17. Protection juridique	14 268	29	5 784	862	447	2 410	1 411	43	853	4 193
18. Assistance	10 814	10	4 949	-1 550	-2 121	3 793	614	13	800	5 926
19. Réassurance acceptée	1 700	0	674	-660	167	240	10	0	6	1 275
Total	1 463 897	11 927	869 244	193 011	200 663	181 174	75 922	11 268	82 779	27 320

* y compris les frais de règlement internes des sinistres réglés au cours de l'exercice

II 3. L'assurance non vie en 2006

TABLEAU 3.2

Assurance non vie : détail des opérations de 2006 en net de réassurance cédée (en milliers d'euros)

Branche	Primes émises	Autres produits	Sinistres réglés*	Variation des provisions pour sinistres à régler	Variation des autres postes de provisions	Frais d'acquisition	Frais d'administration	Autres charges	Produits financiers	Solde
1. Accidents	20 159	-21	4 074	-1 479	1 684	4 908	1 806	279	918	9 785
2. Maladie	23 446	68	12 878	1 102	3 186	3 495	2 166	100	1 081	1 668
3. Corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires										
a) vol	25 008	76	4 135	185	890	3 989	2 298	134	549	14 001
b) autres risques	106 498	4 061	79 358	2 972	1 224	17 229	9 781	526	3 386	2 855
4. Corps de véhicules ferroviaires	-478	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5. Corps de véhicules aériens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6. Corps de véhicules maritimes	6 707	0	2 088	989	335	1 002	2 288	0	1 388	1 393
7. Marchandises transportées	10 480	37	4 465	-1 037	618	-346	566	685	273	5 839
8. Incendie et éléments naturels										
a) risques simples d'habitation	48 993	374	19 003	-2 201	1 960	15 006	5 149	260	1 669	11 859
b) risques agricoles	3 003	25	1 406	283	-23	856	289	4	59	274
c) risques industriels et commerciaux	22 640	1 083	8 807	5 859	2 991	1 150	2 046	706	1 172	3 336
9. Autres dommages aux biens	58 320	1 079	21 853	9 488	1 482	12 083	6 162	700	3 367	10 999
10. Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs	124 351	964	90 071	-5 369	2 200	23 658	10 990	631	18 014	21 149
11. Responsabilité civile véhicules aériens	1	0	0	-1	0	0	0	0	4	5
12. Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres, fluviaux	306 045	0	194 854	70 138	2 031	33 529	22 847	0	25 206	7 851
13. Responsabilité civile générale										
a) RC familiale	7 340	37	4 631	152	-1 801	2 727	785	136	888	1 636
b) autres RC	41 744	443	13 329	14 619	5 866	6 752	3 584	194	5 982	3 825
14. Crédit	703	57	364	151	137	-328	583	0	145	-1
15. Caution	180 021	1 964	3 826	2 517	165 392	12 025	563	15	8 720	6 366
16. Pertes pécuniaires diverses	14 641	65	10 236	-11 805	12 131	809	1 987	3 677	5 612	3 284
17. Protection juridique	14 497	29	5 292	1 342	764	2 402	1 411	43	853	4 125
18. Assistance	8 456	10	4 141	-1 514	-2 156	3 748	614	9	800	4 423
19. Réassurance acceptée	-42	0	490	-4 089	3 257	-29	10	0	5	325
Total	1 022 533	10 350	485 302	82 303	202 165	144 665	75 922	8 099	80 091	114 997

* y compris les frais de règlement internes des sinistres réglés au cours de l'exercice

II 3. L'assurance non vie en 2006

Les deux branches de l'assurance automobile enregistrent des taux de croissance divergents: l'encaissement en assurance casco automobile progresse de 11,61 millions d'euros, soit avec un rythme de +7,41% légèrement en deçà de celui de +8,35% observé en 2005, tandis que celui de l'assurance responsabilité civile automobile stagne avec une croissance de +0,43% soit +0,63 million en 2006. Il en résulte que les primes de la branche casco automobile dépassent à présent de plus de 13% l'encaissement de la responsabilité civile automobile. Alors que les dernières années la hausse des primes émises en casco était imputable exclusivement au développement du chiffre d'affaires d'un nombre très réduit d'acteurs spécialisés travaillant essentiellement à l'étranger, cette tendance semble s'inverser en 2006 où la progression de l'encaissement réalisé sur le marché luxembourgeois (+7,51%) est plus importante que celle des primes encaissées en libre prestation de services à l'étranger (+4,13%). L'évolution observée en casco se situe dans le droit fil d'une tendance qui se manifeste depuis de nombreuses années déjà : elle témoigne à la fois du renouvellement constant du parc automobile luxembourgeois et de la pénétration croissante de ce type d'assurance parmi les automobilistes. De plus la concurrence dans cette branche s'est moins manifestée par un abaissement des primes et donc de l'encaissement que par une amélioration des couvertures offertes.

Après deux années de recul de l'encaissement, -49,57% en 2005 et -25,23% observé en 2004, la branche assistance enregistre à nouveau une reprise de l'encaissement de +23,78% soit +2,08 millions d'euros.

Enfin pour les branches d'assurance non vie moins importantes en termes d'encaissement, il convient de citer une évolution positive des branches accidents (+7,06%), crédit (+443,53%), protection juridique (+8,71%), et un recul de l'encaissement de l'assurance des marchandises transportées (-8,58%) et de la branche de la réassurance acceptée qui régresse de -13,28% après le recul de -11,04% déjà observé en 2005.

L'encaissement dans les deux branches de l'assurance maritime évolue de manière contrastée : alors que la branche de l'assurance responsabilité civile maritime enregistre en 2006 une progression de +9,19% soit une hausse de l'encaissement de 34,25 millions d'euros, l'activité dans la branche des corps de véhicules maritimes recule de

-15,97% avec une baisse de l'encaissement de -8,01 millions d'euros. Ce mouvement s'explique par le fait que les chiffres 2006 ne rendent compte que de 10 mois d'activité de souscription, le plus grand acteur dans cette branche ayant changé la date de clôture de ses comptes.

Le diagramme 3.1 illustre l'importance relative des différentes branches en termes d'encaissement : il fait apparaître une perte généralisée de parts de marché subie par toutes les branches, à l'exception des assurances maritimes et de la branche autres dommages aux biens, au profit de l'assurance crédit/caution qui représente en 2006 près de 15% de l'encaissement du marché contre seulement 10% en 2005. Les parts des branches autres dommages aux biens et des assurances maritimes dans l'encaissement global restent inchangées par rapport à 2005.

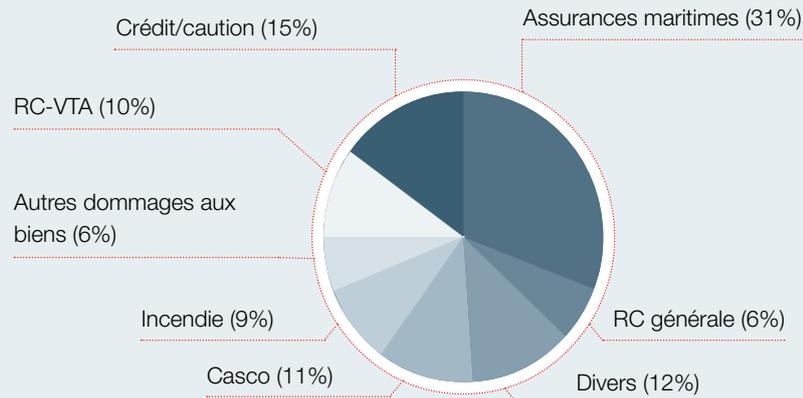
A des niveaux comparables à ceux du milieu de la dernière décennie, les branches maritimes – corps de véhicules et R.C. véhicules maritimes – continuent d'occuper la première place en termes de primes avec 30,67% de l'encaissement des entreprises d'assurances non vie établies au Luxembourg. Les places suivantes sont occupées respectivement par l'assurance crédit/caution (14,74%), l'assurance casco automobile (11,50%), l'assurance de la responsabilité civile automobile (10,10%) et par l'assurance incendie (9,05%).

Le tableau 3.3 fournit la ventilation de l'encaissement pour les principaux marchés géographiques. On constate que la part des primes émises sur le marché luxembourgeois continue de reculer à 42,86% du total des primes émises, contre 45,11% en 2005 et 52,41% en 2004. Cette baisse de la part relative – qui ne correspond nullement à un recul des primes en valeur absolue – résulte du développement vigoureux des activités réalisées par un assureur spécialisé travaillant en libre prestation de services en France, de la couverture par les captives directes des risques encourus par les filiales étrangères du groupe auquel elles appartiennent et de l'activité que certains assureurs de la place développent dans les nouveaux pays de l'Union européenne. Il convient ensuite de noter l'importance des primes – soit près du quart du total – réalisées en dehors de l'Espace économique européen : ce phénomène est surtout imputable aux assureurs des corps de véhicules maritimes et de la responsabilité civile maritime qui s'adressent à un marché mondial plutôt qu'euro-péen et

II 3. L'assurance non vie en 2006

DIAGRAMME 3.1

Assurance non vie : primes brutes émises



dans une moindre mesure aux entreprises d'assurances captives directes qui assurent les risques internationaux des groupes auxquels elles appartiennent.

Le résultat technique en brut de réassurance connaît en 2006 une réduction de 89,47% après la croissance de +9,79% observée en 2005 et s'établit à 27,32 millions d'euros contre 259,55 millions d'euros en 2005.

En termes de marchés géographiques, cette baisse des résultats ne touche toutefois que les opérations réalisées

à l'étranger, encore fortement bénéficiaires en 2005, alors que les activités sur le territoire luxembourgeois enregistrent une légère hausse de 8,43% du résultat technique brut par rapport à l'année précédente pour s'établir à 173,78 millions d'euros.

La dégradation du résultat technique brut sur les opérations réalisées à l'étranger résulte essentiellement des soldes négatifs importants affichés dans les deux branches de la responsabilité civile maritime et des pertes pécuniaires diverses. Tout comme en 2005, la branche

TABLEAU 3.3

Assurance non vie : primes par pays d'engagement (en milliers d'euros)

Pays	2003	2004	2005	2006
Luxembourg	548 707	574 727	610 375	627 496
Allemagne	32 174	40 499	54 042	40 895
Danemark	4 633	4 326	4 871	3 795
France	95 527	130 263	200 600	287 523
Grèce	13 923	13 622	18 510	18 774
Norvège	7 837	5 233	6 739	5 735
Pays-Bas	19 096	20 239	15 702	13 724
Royaume-Uni	24 747	26 141	47 446	43 811
Suède	1 163	1 552	1 578	970
Autres pays de l'Espace économique européen	26 909	32 472	67 940	67 406
Pays hors Espace économique européen	234 970	247 593	325 238	353 767
Total	1 009 686	1 096 667	1 353 040	1 463 897

II 3. L'assurance non vie en 2006

de la responsabilité civile maritime est déficitaire en 2006 avec une perte brute de -15,57 millions d'euros. Le gros de la dégradation du résultat brut du secteur est cependant imputable à la branche des pertes pécuniaires diverses, avec un déficit brut de -185,61 millions d'euros, largement influencé par une seule affaire réassurée pour la majeure partie.

La charge sinistres s'établit en 2006 à 1,062 millions d'euros en brut de réassurance cédée et est en hausse de 272,98 millions d'euros ou de 34,59% par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse doit de plus être mise en relation avec la progression des primes acquises qui ne croissent quant à elles que de 3,74%.

Ici encore l'évolution est différente suivant les marchés géographiques. Les affaires luxembourgeoises voient leur ratio de sinistralité s'améliorer de 54,01% à 52,23% alors que le ratio sinistres/primes sur les activités exercées en dehors du Luxembourg saute de 74,05% en 2005 à 113,02% en 2006. Sur l'ensemble des marchés la hausse de la charge sinistres est due essentiellement aux sinistres réglés au cours de l'exercice dont le montant augmente de 14,55 millions d'euros pour les affaires luxembourgeoises et de 193,33 millions d'euros pour les activités transfrontalières, et résulte dans une moindre mesure des dotations aux provisions pour sinistres à régler qui sont en diminution de 12,39 millions d'euros pour les affaires luxembourgeoises alors qu'elles augmentent de 77,49 millions d'euros pour les activités transfrontalières.

La dégradation de la sinistralité en brut de réassurance n'a pu être que légèrement atténuée par la hausse du poste des produits financiers qui n'a pas reproduit la bonne performance de l'exercice précédent (+9,01 millions d'euros contre +17,75 millions en 2005). Ce facteur touche l'ensemble des acteurs, mais à des degrés inégaux. La hausse des revenus financiers - hors revenus financiers sur fonds propres - profite dans une moindre mesure aux affaires luxembourgeoises qui voient leurs produits financiers monter de 7,99% soit +2,69 millions qu'aux assureurs opérant en libre prestation de services dont les produits financiers sont en hausse de 15,76%, soit 6,31 millions d'euros. Ceci s'explique par le fait que ces derniers investissent de manière plus importante dans les marchés d'actions qui ont poursuivi leur remontée en 2006 et ce malgré le fait que les investissements dans

des devises autres que l'euro ont été affectés par les mouvements des taux de change.

Comme déjà en 2005 le ratio des commissions et frais généraux par rapport à l'encaissement n'a pas eu un impact significatif sur l'évolution de la rentabilité. L'évolution de ce ratio, qui pour l'ensemble du marché diminue de 18,22% à 17,56%, est différente pour les opérations réalisées à l'étranger où il diminue de 13,07% à 11,79% et pour les affaires luxembourgeoises où il augmente de 24,48% à 25,25%. Ceci résulte essentiellement du fait que certaines captives d'assurances directes ne se sont pas dotées d'une structure de gestion propre complète mais ont confié leur gestion journalière à des sociétés de gestion agréées.

En termes de résultats après impôts, l'année 2006 dégage un solde global record de 132,69 millions d'euros pour l'ensemble des activités non vie, solde qui est en hausse de 59,25 millions par rapport au résultat de 2005. Les entreprises de droit luxembourgeois réalisent un bénéfice de 130,14 millions et leur rentabilité sur fonds propres s'établit avec 25,02% à un niveau nettement supérieur à celui de 2005 (14,50%) et dépassant même celui de 19,34% enregistré en 2003. Ceci tient essentiellement au fait que des plus-values importantes ont été réalisées sur certains titres tenus en représentation des fonds propres.

Le total des différentes sortes d'impôts dus au titre de l'activité non vie - y compris les taxes sur les primes et celles perçues au titre du service de lutte contre l'incendie - s'élèvent à quelque 38,33 millions d'euros contre 35,55 millions en 2005. Le produit de la taxe sur les primes peut être estimé à 25,10 millions d'euros et celui de l'impôt dans l'intérêt du service de l'incendie à 3,31 millions d'euros, de sorte que le total des impositions de toute nature payées au titre de l'activité non vie se chiffre à 66,74 millions d'euros pour l'exercice 2006. Ce montant se compare favorablement à celui de 63,23 millions d'euros dû au titre de 2005 qu'il dépasse de 5,55%.

Les résultats après impôts ne donnent pas une information complète sur les performances effectives d'un exercice comptable, dans la mesure où en raison de la comptabilisation des actifs au coût historique il convient d'ajouter à ces résultats l'incidence des variations subies par le stock des plus-values latentes. Or comme suite à la remontée des taux d'intérêt, le stock des plus-values non réalisées

II 3. L'assurance non vie en 2006

TABLEAU 3.4
Branches non vie - évolution historique (en milliers d'euros)

	2003	2004	2005	2006
Primes émises	1 009 686	1 096 667	1 353 040	1 463 897
Variation de la provision pour primes non acquises	46 918	77 070	126 529	191 531
Primes acquises	962 768	1 019 596	1 226 512	1 272 366
Produits financiers	91 867	56 019	73 772	82 779
Autres produits techniques	13 235	21 050	19 218	11 927
Sinistres réglés	653 280	606 801	661 361	869 244
Variation de la provision pour sinistres à régler	97 671	17 284	127 910	193 011
Charge sinistres	750 951	624 085	789 271	1 062 255
Frais d'acquisition	145 360	152 717	171 848	181 174
Frais généraux	67 784	71 159	74 613	75 922
Variation des autres postes de provisions	-6 846	757	6 057	9 132
Autres charges techniques	16 028	11 546	18 158	11 268
Résultat technique en brut de réassurance	94 593	236 402	259 554	27 320
Produits financiers sur fonds propres	32 879	22 423	21 774	59 651
Résultat de la réassurance cédée	-13 051	-171 328	-172 264	87 198
Résultat technique net	114 421	87 497	109 065	174 169
Produits non techniques	1 996	7 388	2 467	2 896
Charges non techniques	2 443	2 539	2 552	6 052
Impôts	20 304	27 590	35 547	38 328
Résultat de l'exercice	93 669	64 757	73 433	132 686

diminue de 23,11 millions d'euros de sorte que le résultat de l'exercice corrigé de l'effet de cette baisse des plus-values s'établit à 109,58 millions d'euros. Moyennant une rectification similaire, le résultat de l'exercice 2005 était profitable de 155,23 millions d'euros, compte tenu d'une hausse du stock des plus-values de 81,80 millions. Le stock global des plus-values non réalisées atteint les 280 millions d'euros à la fin de 2006.

Le tableau 3.4 – qui retrace l'évolution que connaît l'activité non vie dans sa globalité depuis 2003 – montre que la progression de l'excédent global de 2006 résulte de la combinaison des facteurs suivants :

- la forte dégradation du résultat technique en brut de réassurance qui passe de 259,55 à 27,32 millions

d'euros, soit -89,47% par rapport à 2005 ;

- l'importante amélioration du solde de la réassurance cédée : +87,20 millions d'euros contre -172,26 millions d'euros en 2005 ;
- la dégradation du compte non technique : -41,48 millions d'euros contre -35,63 millions d'euros en 2005, conséquence d'une charge fiscale accrue et de l'immunisation de plus-values réalisées.

D'une manière générale la dégradation du résultat technique brut de 232,23 millions d'euros masque des tendances divergentes d'une branche d'assurance à l'autre.

Les branches accident, autres dommages aux biens, responsabilité civile automoteurs, crédit, caution, et protection juridique, déjà bénéficiaires en 2005, augmentent

II 3. L'assurance non vie en 2006

leurs bénéficiaires avec des taux de progression parfois spectaculaires et contribuent pour +46,32 millions d'euros à l'évolution du résultat total. Il convient de citer en particulier le retournement de tendance observée en assurance de la responsabilité civile automoteurs où le solde technique brut a augmenté de 23,45 millions d'euros soit +161,75%, après un recul de 12,31% en 2005.

Outre la détérioration du solde technique dans la branche de l'assurance des pertes pécuniaires diverses de 194,83 millions d'euros avant réassurance – déjà commentée ci-avant –, la branche de la R.C. générale hors R.C. familiale voit son résultat technique, certes toujours positif, se dégrader de 40,47 millions d'euros.

Les deux branches de l'assurance maritime enregistrent une baisse de leur résultat technique d'importance différente : alors que le résultat de la branche des corps de véhicules maritimes recule de -5,41 millions d'euros soit -37,08% tout en restant bénéficiaire, celui de la branche de l'assurance responsabilité civile maritime se détériore de manière plus substantielle de 11,95 millions d'euros pour devenir avec -15,57 millions d'euros encore plus déficitaire qu'en 2005 où le déficit était de -3,62 millions d'euros.

Les autres branches, tout en demeurant bénéficiaires, enregistrent des dégradations, parfois notables de leurs résultats: parmi celles-ci il convient de citer à côté de l'assurance incendie (-13,56 millions), l'assurance des marchandises transportées (-5,42 millions), l'assurance casco automobile (-3,28), l'assistance (-1,80 millions) et la branche de la réassurance acceptée (-0,70 million d'euros).

Comme les années précédentes la réassurance a joué son rôle de stabilisateur des résultats. Pour les branches d'assurance accident, des autres dommages aux biens, de la responsabilité civile automobile, du crédit/caution et de la protection juridique, les fortes variations positives de leurs résultats sont pour une très large part absorbées par les réassureurs.

A l'inverse pour les branches des pertes pécuniaires diverses, de la responsabilité civile maritime, de l'assurance des marchandises transportées et de l'incendie, l'appréciation du solde de la réassurance fait plus que compenser la baisse du résultat brut.

Plus de 55% des primes de réassurance cédée, soit 243,94 millions d'euros, sont payées à des réassureurs établis au Luxembourg. Pour environ 75% de ces primes il s'agit de cessions en rapport avec des opérations de fronting effectuées au profit de captives de réassurances : dans ces opérations l'assureur luxembourgeois accepte des risques qu'il rétrocède en majeure partie à une entreprise de réassurances appartenant au groupe industriel, commercial ou financier originaire des risques. Il s'agit le plus souvent de risques catastrophiques de faible fréquence pour lesquels le marché de l'assurance traditionnel n'offre pas ou que peu de couvertures. Pour ces activités de fronting, la partie des primes de réassurance non consommée par l'indemnisation des sinistres n'est pas synonyme de profit pour le réassureur, mais est destinée à alimenter la provision pour fluctuation de sinistralité que ce dernier est tenu de constituer. Pour certaines branches – dont notamment celles des autres dommages aux biens avec un taux de rétention de 24,14% seulement – le solde constamment négatif de la réassurance au cours des dernières années s'explique par l'engagement très actif des assureurs luxembourgeois dans ces activités de fronting.

Pour les vingt-cinq autres pourcents des primes cédées à des réassureurs luxembourgeois, il s'agit d'entreprises de réassurances établies par des groupes d'assurances luxembourgeois aux fins de regrouper des risques provenant de leurs différentes entités, d'augmenter leur rétention globale et de mieux négocier leurs arrangements de rétrocession aux grands réassureurs internationaux, le tout en mettant également à profit les dispositions sur la constitution de provisions d'égalisation pour aménager des matelas prudentiels supplémentaires.

Le tableau 3.5 permet de retrouver le détail des frais généraux inclus sous les différents postes des comptes annuels ainsi que la ventilation familière entre commissions et autres frais généraux.

Le tableau 3.6 indique les variations annuelles de quelques grandeurs significatives au cours de la période 2003-2006.

Les primes acquises progressent de 3,74% soit 4,45% de moins que les primes émises. La charge sinistres augmente de 34,59% après la hausse de 26,47% observée en 2005. Tout comme en 2005 les commissions progres-

II 3. L'assurance non vie en 2006

TABLEAU 3.5
Assurance non vie : ventilation des frais généraux (en milliers d'euros)

	2003	2004	2005	2006
<i>Commissions</i>	108 299	123 420	155 248	176 747
<i>Autres frais d'acquisition</i>	47 638	46 077	52 139	54 441
Frais d'acquisition payés	155 937	169 498	207 386	231 188
<i>Variation des frais d'acquisition reportés</i>	-10 576	-16 781	-35 538	-50 015
Frais d'acquisition imputés à l'exercice	145 360	152 717	171 848	181 174
Frais de gestion financière	5 227	5 232	5 486	6 012
Frais de règlement des sinistres	43 349	46 227	50 947	51 958
Frais d'administration	67 784	71 159	74 613	75 922
Total des frais généraux	261 721	275 334	302 894	315 066

TABLEAU 3.6
Branches non vie - variations annuelles moyennes

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Primes acquises	5,90%	20,29%	3,74%
Charge sinistres	-16,89%	26,47%	34,59%
Commissions	13,96%	25,79%	13,85%
Frais généraux hors commissions	2,86%	8,59%	2,81%

sent plus rapidement que l'encaissement, tandis que le taux de croissance des frais généraux de 2,81% semble confirmer une bonne maîtrise de ces frais.

Le diagramme 3.2 renseigne l'évolution sur les huit derniers exercices de la sinistralité des principales branches d'assurances. Il met en évidence la hausse substantielle du ratio sinistres/primes global – toutes branches confondues et frais de règlement des sinistres inclus – de 64,35% en 2005 à 83,49% en 2006, pour ainsi dépasser les taux élevés de la fin des années 1990.

Comme toujours cette croissance en moyenne de la sinistralité masque plusieurs phénomènes en sens contraires :

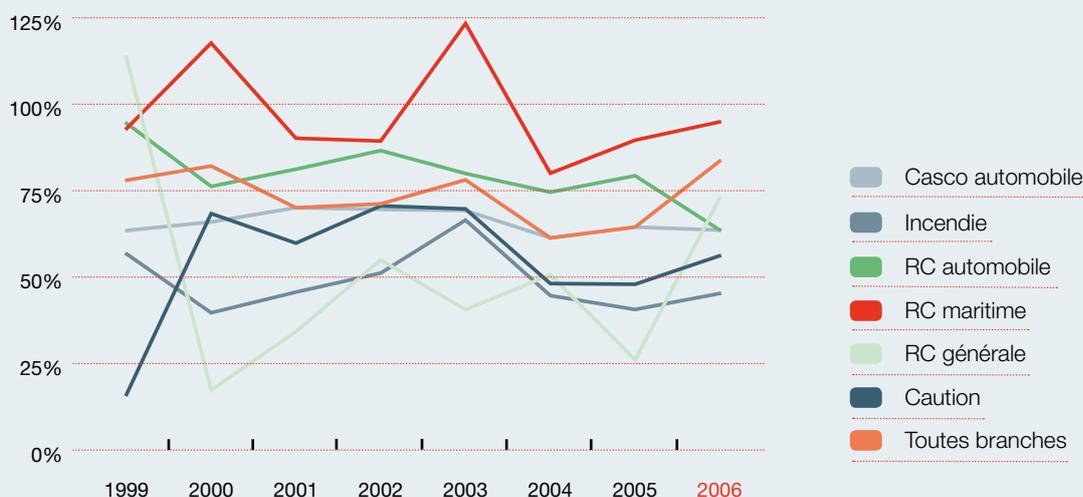
- le principal responsable de la remontée globale du taux de sinistralité est l'assurance pertes pécuniaires diverses qui en 2006 a été frappé par un sinistre très important et enregistre de ce fait un déficit exceptionnel avec un ratio sinistres/primes explosant littéralement de 79,02% à 396,46% ;
- dans la branche de la responsabilité civile générale, après une excellente année 2005 avec un taux sinistres/ primes très faible de 25,96%, la sinistralité s'est fortement dégradée en 2006 et le taux atteint un nouveau pic de 72,81% ;
- dans les branches de l'assurance maritime, celle de la R.C. maritime enregistre tout comme en 2005, un déficit avec un ratio sinistres/primes passant de 89,49 % à 94,78% ; la branche des corps de véhicules maritimes enregistre une hausse du ratio de sinistralité de 54,42% en 2005 à 62,97%, un taux cependant inférieur aux taux de 66,07% et 77,89% connus en 2003 et en 2002, et aux sommets de 162,78% et de 113,59% atteints en 2000 et en 2001 ;
- les deux branches de l'assurance incendie et des autres dommages aux biens voient leurs ratios sinistres/primes augmenter de 40,52% à 45,16% respectivement de 42,78% à 43,37% ;

II 3. L'assurance non vie en 2006

- l'assurance de la responsabilité civile automobile accélère son mouvement de baisse entamé en 2002 mais interrompu en 2005, avec un ratio sinistres/primes en 2006 de 63,47% contre 79,20% en 2005 et 74,44% en 2004. Ce niveau qui est le plus faible sur les dix dernières années est inférieur à celui observé dans d'autres pays européens ;
- dans d'autres branches enfin la baisse ou la hausse du ratio sinistres/primes constitue le plus souvent la correction d'un mouvement en sens inverse isolé en

2005 : c'est le cas pour l'assurance maladie (58,40% contre 53,80% en 2005), l'assurance casco (64,85% contre 65,38% en 2005), l'assurance caution (56,07% contre 47,81% en 2005) et pour l'assurance des marchandises transportées qui est en hausse à 15,71% après le creux de 4,11% en 2005 ; en sens inverse dans les branches de l'assurance accident (18,58% contre 32,63% en 2005), de la protection juridique (47,97% après 55,77% en 2005) et de l'assistance (26,24% contre 37,86% en 2005) la baisse fait suite à une remontée observée l'année précédente.

DIAGRAMME 3.2
Assurance non vie : ratios charges sinistres/primes acquises



Le tableau 3.7 montre que le ratio des frais généraux et des commissions par rapport aux primes est en diminution de 18,22% à 17,56% ; la tendance à la croissance régulière de ce ratio constatée entre 1997 et 2000 s'était inversée en 2001. Les efforts très importants déployés au cours des dernières années par certaines compagnies dans le domaine de l'informatique et du commerce électronique continuent ainsi à porter leurs fruits.

Le tableau 3.8 reprend les montants de la provision pour sinistres telle qu'arrêtée à la fin des quatre derniers exer-

cices. Globalement on constate que tout comme en 2005, ce poste est en hausse en 2006. Il faut cependant remarquer que la variation de cette provision d'un exercice à l'autre se compose d'une part des dotations supplémentaires effectuées en 2006, dont surtout celles dans les branches de la responsabilité civile générale hors RC familiale et des pertes pécuniaires diverses, et d'autre part de la variation que subit ce poste du fait de sa conversion de la devise dans laquelle les entreprises établissent leurs comptes vers l'euro. Ce dernier effet peut s'avérer extrêmement important pendant certaines

II 3. L'assurance non vie en 2006

TABLEAU 3.7
Branches non vie - ratios

	2003	2004	2005	2006
Charge sinistres/primes acquises	78,00%	61,21%	64,35%	83,49%
Provision pour primes non acquises/primes émises	32,68%	36,89%	39,61%	49,43%
Commissions/primes émises	14,40%	13,93%	12,70%	12,38%
Frais généraux/primes émises	6,71%	6,49%	5,51%	5,19%
Commissions + frais généraux/primes émises	21,11%	20,41%	18,22%	17,56%
Sinistres + commissions + frais généraux/primes émises	99,11%	81,62%	82,57%	101,05%
Solde technique brut/primes acquises	9,83%	23,19%	21,16%	2,15%

TABLEAU 3.8
Assurance non vie : évolution de la provision pour sinistres à régler (en milliers d'euros)

Branche	2003	2004	2005	2006
1. Accidents	19 300	19 970	21 852	21 472
2. Maladie	3 501	3 876	4 035	5 270
3. Corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires				
a) vol	4 880	4 171	4 157	4 226
b) autres risques	41 152	40 589	47 066	50 138
4. Corps de véhicules ferroviaires	0	0	0	0
5. Corps de véhicules aériens	0	0	0	0
6. Corps de véhicules maritimes	26 141	26 557	27 764	35 087
7. Marchandises transportées	26 843	31 376	25 655	17 845
8. Incendie et éléments naturels				
a) risques simples d'habitation	19 898	20 684	27 119	21 498
b) risques agricoles	712	1 206	789	1 232
c) risques industriels et commerciaux	31 815	24 425	27 880	38 691
9. Autres dommages aux biens	49 397	51 203	59 086	75 789
10. Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs	451 810	462 873	481 169	476 338
11. Responsabilité civile véhicules aériens	26	92	92	92
12. RC véhicules maritimes, lacustres et fluviaux	616 549	560 390	690 105	708 668
13. Responsabilité civile générale				
a) RC familiale	20 666	20 004	19 407	20 450
b) autres RC	118 262	128 573	131 030	167 737
14. Crédit	366	614	1 019	2 415
15. Caution	7 006	11 039	19 421	37 836
16. Pertes pécuniaires diverses	19 351	19 930	56 983	81 699
17. Protection juridique	16 235	16 790	18 160	19 019
18. Assistance	3 383	3 001	2 927	1 378
19. Réassurance acceptée	8 145	6 563	5 702	5 042
Total	1 485 439	1 453 925	1 671 417	1 791 920

II 3. L'assurance non vie en 2006

années comme l'illustrent les chiffres de la responsabilité civile maritime pour laquelle la provision pour sinistres augmente de 18,56 millions d'euros en 2006, alors que le tableau 3.24 indique une dotation à la provision pour sinistres de 88,15 millions d'euros.

Par rapport à la ventilation de l'encaissement par marché géographique du tableau 3.3, les tableaux 3.9 à 3.11 donnent des indications supplémentaires sur les affaires réalisées par les entreprises d'assurances non vie sur le marché national et sur les marchés étrangers, que ce soit par voie de libre prestation de services ou par voie de

l'établissement d'une succursale. Il faut remarquer que les activités d'assurances transfrontalières des entreprises luxembourgeoises sont essentiellement réalisées par quelques compagnies spécialisées dans la souscription des assurances maritimes, ou de garanties spécifiques relatives aux branches autres dommages aux biens, responsabilité civile automobile, caution, pertes pécuniaires diverses et assistance et par les entreprises d'assurances captives directes nouvellement agréées en 2004/2005 qui assurent les risques des entités européennes et internationales du groupe auquel elles appartiennent.

TABLEAU 3.9
Assurance non vie : détail des opérations de 2006 (en milliers d'euros)

	Opérations réalisées au Luxembourg	Opérations réalisées à l'étranger	Total
Primes émises	627 496	836 401	1 463 897
Variation de la provision pour primes non acquises	9 364	182 167	191 531
Primes acquises	618 132	654 233	1 272 366
Produits financiers	36 388	46 391	82 779
Autres produits	8 282	3 645	11 927
Sinistres réglés	293 383	575 861	869 244
Variation de la provision pour sinistres à régler	29 470	163 541	193 011
Charge sinistres	322 853	739 402	1 062 255
Frais d'acquisition	113 217	67 957	181 174
Frais d'administration	45 229	30 694	75 922
Variation des autres postes de provisions	4 725	4 407	9 132
Autres charges d'exploitation	3 004	8 264	11 268
Résultat technique	173 776	-146 455	27 320
Produits financiers sur fonds propres			59 651
Résultat de réassurance cédée			87 198
Résultat technique net			174 169
Produits non techniques			2 896
Charges non techniques			6 052
Impôts			38 328
Résultat de l'exercice			132 686

II 3. L'assurance non vie en 2006

A la lecture du tableau 3.9 on remarque d'emblée que la majeure partie des bénéfices techniques continue d'être réalisée sur le marché luxembourgeois. Avec 173,78 millions d'euros le résultat technique brut réalisé sur les opérations luxembourgeoises est en hausse de 8,42%. Par contre les opérations réalisées à l'étranger se soldent en 2006 par un déficit technique brut très important de -146,46 millions d'euros, ce qui représente une détérioration sensible par rapport aux bénéfices de 74,65 et de 99,29 millions d'euros affichés en 2004 et en 2005.

La dégradation marquée du résultat brut des opérations effectuées à l'extérieur du Luxembourg est imputable pour l'essentiel à des activités de fronting qui ont été heurtées par quelques sinistres majeurs, toutefois largement réassurés, et à une faible hausse des revenus financiers.

La hausse du résultat positif sur le marché luxembourgeois s'explique par la hausse de l'encaissement et l'amélioration de la sinistralité constatée sur les affaires locales.

Le ratio charge sinistres/primes demeure largement inférieur, pour les opérations réalisées sur le marché local, à celui des affaires conclues à l'étranger. Comme il a déjà été dit ce sont avant tout les opérations relevant de l'assurance des pertes pécuniaires diverses et de l'assurance responsabilité civile maritime qui sont à l'origine de l'écart observé : suite à la dégradation de la sinistralité sur les affaires étrangères dans ces deux branches en 2006, les ratios sinistres/primes de 94,78% pour la RC maritime, voire même de 396,46% pour l'assurance de pertes pécuniaires sont les plus importants sur le marché.

Par contre, avec 18,04% le ratio des frais d'acquisition versés par rapport aux primes émises est largement supérieur sur le marché local à celui de 8,12% constaté sur les marchés étrangers, qui est même en baisse par rapport au 8,90% en 2005. Au niveau des frais d'administration par rapport aux primes émises les valeurs s'écartent, et l'on observe des mouvements différents suivant les marchés : le taux sur les marchés étrangers tend en effet à baisser de manière continue (3,67% contre 4,17% en 2005) alors que celui sur le marché local est en légère hausse (7,21% contre 7,16% en 2005).

Si par le passé la proportion des provisions pour sinistres constituées par rapport aux primes émises était plus importante pour les affaires réalisées à l'étranger, témoignant du caractère à déroulement lent que revêtent ces activités, tel n'est plus le cas depuis 2005. En effet en raison de l'encaissement très important réalisé en libre prestation de services par certains assureurs spécialisés ou captifs, les statistiques sur les affaires réalisées à l'étranger ne sont plus dominées exclusivement par les chiffres de l'assurance de la responsabilité civile maritime. Avec le développement notamment de l'assurance caution souscrivant des contrats pluriannuels, le rapport des provisions pour primes non acquises sur les primes émises est en hausse continue pour les opérations réalisées à l'étranger et s'établit à 62,01% en 2006 comparé à 45,84% en 2005.

Le diagramme 3.3 fournit quelques précisions sur la politique de placement des actifs représentatifs des provisions techniques des entreprises d'assurance non vie de droit

TABLEAU 3.10
Assurance non vie : ratios de l'exercice 2006

	Opérations réalisées au Luxembourg	Opérations réalisées à l'étranger	Total
Charge sinistres/primes acquises	52,23%	113,02%	83,49%
Provisions pour primes non acquises/primes émises	32,66%	62,01%	49,43%
Frais d'acquisition/primes émises	18,04%	8,12%	12,38%
Frais d'administration/primes émises	7,21%	3,67%	5,19%
Frais d'acquisition + frais d'administration/primes émises	25,25%	11,79%	17,56%
Solde technique brut/primes acquises	28,11%	-22,39%	2,15%

II 3. L'assurance non vie en 2006

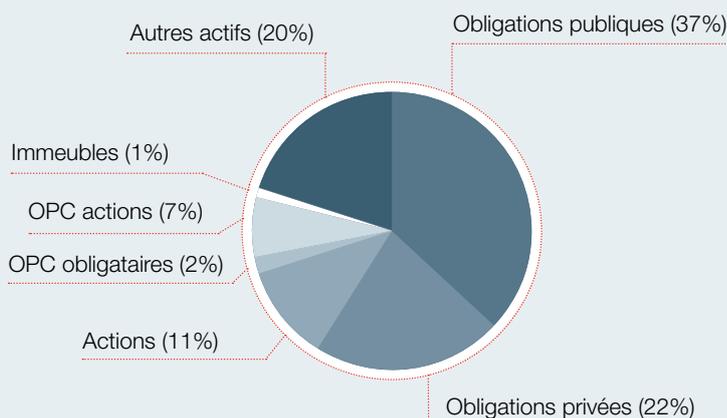
luxembourgeois ou originaires de pays non communautaires. Par rapport à 2005 on note une décroissance relative des investissements en actions, en organismes de placement collectif obligataires et en obligations privées au profit des obligations publiques et des parts d'organismes de placement collectif de type actions. La part

relativement importante de la catégorie des autres actifs s'explique par l'importance des mutuelles d'assurance de la responsabilité civile maritime pour lesquelles la politique de placement a dû être adaptée à leurs spécificités très particulières.

TABLEAU 3.11
Assurance non vie : primes et provisions au 31 décembre 2006 (en milliers d'euros)

	Primes	Sinistres réglés	Provision pour sinistres	Autres provisions
Opérations luxembourgeoises	627 496	293 383	835 386	436 790
Opérations à l'étranger	836 401	575 861	956 534	818 264
Total	1 463 897	869 244	1 791 920	1 255 054

DIAGRAMME 3.3
Assurance non vie : ventilation des placements en représentation des provisions techniques

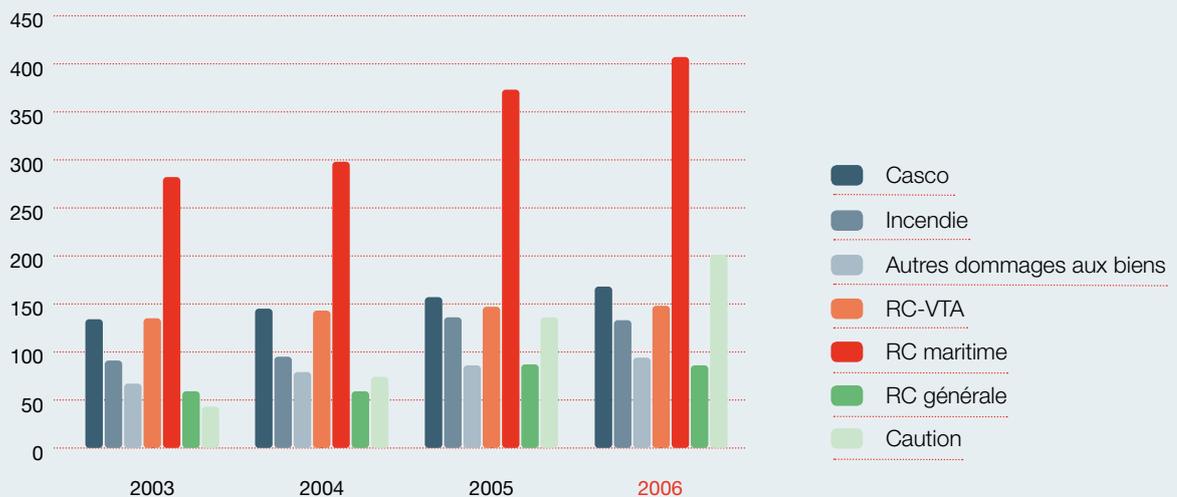


Les tableaux 3.12 à 3.32 reprennent les mêmes informations que celles contenues dans les tableaux 3.5 à 3.7 pour les branches suivantes :

- corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires (tableaux 3.12, 3.13 et 3.14)
- incendie (tableaux 3.15, 3.16 et 3.17)
- autres dommages aux biens (tableaux 3.18, 3.19 et 3.20)
- responsabilité civile automobile (tableaux 3.21, 3.22 et 3.23)
- responsabilité civile des véhicules maritimes (tableaux 3.24, 3.25 et 3.26)
- responsabilité civile générale (tableaux 3.27, 3.28 et 3.29)
- caution (tableaux 3.30, 3.31 et 3.32).

II 3. L'assurance non vie en 2006

DIAGRAMME 3.4
Primes brutes émises dans les principales
branches non vie
 (en millions d'euros)



Le diagramme 3.4 illustre l'encaissement pour ces branches depuis 2003.

Pour la branche de l'assurance des *corps de véhicules terrestres automoteurs* (casco automobile) on constate un faible recul du résultat technique en brut de réassurance à 22,91 millions contre 26,19 millions d'euros en 2005. La hausse de la charge sinistres n'a que partiellement consommé celle du chiffre d'affaires avec comme conséquence, un ratio sinistres/primes qui diminue légèrement de 65,38% à 64,85%, alors que les parts respectives des primes nécessaires à la couverture des commissions et des frais d'administration ont augmenté.

La branche *incendie* enregistre en 2006 un recul des primes émises de -2,60% après la croissance spectaculaire de 42,63% constatée en 2005, croissance qui à l'époque était due à une importante opération de fronting non renouvelée en 2006. L'effet de cette baisse sur le résultat technique brut est accentué par une charge sinistres en hausse de 6,52% avec comme conséquence un résultat technique brut qui chute de près de 25% de 56,47 millions d'euros en 2005 à 42,92 millions en 2006.

Cette chute est toutefois entièrement compensée par l'appréciation du solde de la réassurance cédée de sorte que le résultat technique net dans la branche incendie est en hausse à 15,47 millions d'euros contre 14,19 millions en 2005. Après le creux de 40,52% enregistré en 2005 le ratio sinistres/primes est en hausse et se situe avec 45,16% à un niveau comparable à celui de 2004 (44,53%). Cette évolution en 2006 s'explique essentiellement par une hausse de la sinistralité de 38,22% à 54,92% dans la sous-branche des risques industriels et commerciaux, où surtout la charge sinistres sur les risques couverts en libre prestation de services subit une aggravation de 40,06% à 57,54%. Pour des risques agricoles, le ratio susvisé remonte à 60,15% après son creux de 33,38% en 2005, alors que pour les risques d'habitation le ratio susvisé diminue de 44,03% en 2005 à 32,77%, niveau comparable à celui de 2004 (35,97%).

La branche *autres dommages aux biens* affiche avec 34,80 millions d'euros un résultat en brut de réassurance en hausse de 7,51 millions d'euros soit +27,52% par rapport à celui de 2005. Cette hausse est imputable à la hausse de l'encaissement de 19,54% qui n'a été que

II 3. L'assurance non vie en 2006

partiellement compensée par la hausse de la sinistralité, malgré un ratio charge/sinistres croissant de 42,78% à 43,37%. L'incidence des opérations de fronting étant considérable dans cette branche avec un taux de rétention de 24,14%, le solde de la réassurance cédée se dégrade davantage en 2006 en passant de -20,48 millions d'euros à -23,80 millions. Ainsi le résultat technique net de 10,99 millions d'euros est en hausse de 4,18 millions d'euros par rapport à 2005.

Pour la branche *R.C. automobile* le solde brut de 37,95 millions d'euros est en hausse spectaculaire par rapport à celui de 14,50 millions d'euros en 2005 de sorte que le ratio solde technique brut/primes acquises atteint les 25,94%. Avec 63,47% le ratio sinistres/primes se situe à un niveau historiquement bas comparé aux taux observés par le passé (79,20% en 2005 et 74,44% en 2004). Les revenus financiers affectés à cette activité ont augmenté de deux millions d'euros et les frais d'acquisition et d'administration sont également en hausse.

La branche la plus importante en termes de primes, à savoir l'assurance de la *responsabilité civile des véhicules maritimes* réalise en 2006 un encaissement de 406,89 millions d'euros, en progression de 9,19% par rapport à 2005, soit une croissance relative certes moins spectaculaire que celle de +25,09% l'exercice précédent, mais à un taux supérieur à celui de 5,76% observé en 2004. Cette croissance modérée de l'encaissement a été fortement influencée par la dépréciation du dollar américain, devise de référence pour cette activité, par rapport à l'euro. Faisant abstraction de l'effet de conversion la progression des primes émises en dollars américains aurait été de +21,44% s'expliquant par les relèvements tarifaires ainsi que par des appels de contributions supplémentaires devenus nécessaires suite aux déficits plus ou moins importants que certains acteurs ont enregistrés les années précédentes. Après le pic de 123,21% atteint en 2003, et le creux de 79,92% en 2004, le ratio sinistres/primes poursuit sa remontée entamée en 2005 (89,49%) pour s'établir à 94,78% en 2006. En termes de résultats cette sinistralité aboutit logiquement à une dépréciation sensible du résultat en brut de réassurance qui passe d'une faible perte de 3,62 millions d'euros en 2005 à une perte considérable de 15,57 millions d'euros. A l'image des années précédentes la variation du résultat brut est intégralement prise en charge par la réassurance, et même au-delà, de sorte que la branche clôture en 2006 avec un solde en net

de réassurance positif de 7,85 millions d'euros après le faible surplus de 0,80 million d'euros en 2005.

La branche *R.C. générale* n'a pas pu reproduire la progression formidable de l'encaissement observée en 2005 (+48,76%) et enregistre une légère régression des primes émises de -1,75% qui rappelle celle de -1,32% de 2004. L'évolution du ratio sinistres/primes, qui après le creux de 25,96% observé en 2005, explose littéralement pour atteindre les 72,81% niveau nettement supérieur à sa moyenne à long terme autour de 40%, explique à elle seule la dégradation de 41,58 millions d'euros du résultat technique brut. Tout en diminuant nettement le solde technique net global de la branche reste positif avec +5,47 millions d'euros. La décroissance des résultats affecte la responsabilité civile familiale avec un solde net de 1,64 millions d'euros contre 4,13 millions en 2005, mais surtout les autres sous-branches de la responsabilité civile générale dont notamment la RC professionnelle qui enregistrent un solde net de 3,83 millions d'euros contre 15,60 millions en 2005.

La branche *caution* dont l'activité a réellement démarré en 1998 est devenue en 2006, avec un chiffre d'affaires de plus de 200 millions d'euros, la deuxième branche en termes d'encaissement. Cette activité réalisée essentiellement en libre prestation de services affiche, avec des taux de croissance des primes acquises en moyenne de plus de 60% sur les trois dernières années, une croissance particulièrement vigoureuse. Un ratio provision pour primes non acquises/primes émises de 213,01% témoigne de la pluri-annualité des contrats. Avec 56,07% le ratio charge sinistres/primes est en hausse par rapport aux 47,81% en 2005. Les résultats financiers sont en hausse de plus de 5 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

II 3. L'assurance non vie en 2006

TABEAU 3.12
Branche casco automobile - évolution historique
montants absolus (en milliers d'euros)

	2003	2004	2005	2006
<i>Primes émises</i>	133 744	144 595	156 667	168 281
<i>Variation de la provision pour primes non acquises</i>	3 744	4 118	3 304	3 457
Primes acquises	130 001	140 477	153 363	164 824
Produits financiers	2 719	2 668	3 898	3 963
Autres produits techniques	5 969	7 166	7 339	5 696
<i>Sinistres réglés</i>	87 042	88 573	93 808	103 754
<i>Variation de la provision pour sinistres à régler</i>	2 835	-1 272	6 462	3 141
Charge sinistres	89 878	87 301	100 270	106 895
Frais d'acquisition	24 800	25 896	26 292	31 782
Frais d'administration	8 962	11 130	10 704	12 079
Variation des autres postes de provisions	73	72	-280	156
Autres charges techniques	1 067	1 470	1 428	660
Résultat technique en brut de réassurance	13 909	24 443	26 185	22 910
Solde de réassurance cédée	-2 784	-6 387	-6 089	-6 053
Résultat technique net	11 125	18 055	20 096	16 856

TABEAU 3.13
Branche casco automobile - variations annuelles moyennes

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Primes acquises	8,06%	9,17%	7,47%
Charge sinistres	-2,87%	14,86%	6,61%
Frais d'acquisition	4,42%	1,53%	20,88%
Frais d'administration	24,19%	-3,82%	12,84%

TABEAU 3.14
Branche casco automobile - ratios

	2003	2004	2005	2006
Charge sinistres/primes acquises	69,14%	62,15%	65,38%	64,85%
Provision pour primes non acquises/primes émises	34,63%	34,88%	34,30%	33,99%
Frais d'acquisition/primes émises	18,54%	17,91%	16,78%	18,89%
Frais d'administration/primes émises	6,70%	7,70%	6,83%	7,18%
Frais d'acquisition + Frais d'administration/primes émises	25,24%	25,61%	23,61%	26,06%
Solde technique brut/primes acquises	10,70%	17,40%	17,07%	13,90%

II 3. L'assurance non vie en 2006

TABLEAU 3.15
Branche incendie - évolution historique
montants absolus (en milliers d'euros)

	2003	2004	2005	2006
<i>Primes émises</i>	90 795	95 385	136 050	132 515
<i>Variation de la provision pour primes non acquises</i>	472	1 751	2 997	5 360
Primes acquises	90 323	93 634	133 053	127 155
Produits financiers	2 323	3 353	2 958	3 402
Autres produits techniques	1 446	6 508	2 765	1 482
<i>Sinistres réglés</i>	52 111	47 809	44 434	51 790
<i>Variation de la provision pour sinistres à régler</i>	7 834	-6 110	9 473	5 633
Charge sinistres	59 945	41 698	53 908	57 423
Frais d'acquisition	19 271	18 803	18 409	21 238
Frais d'administration	6 812	8 074	6 822	7 484
Variation des autres postes de provisions	54	241	-20	218
Autres charges techniques	1 420	2 702	3 185	2 759
Résultat technique en brut de réassurance	6 590	31 977	56 472	42 917
Solde de réassurance cédée	-5 441	-24 773	-42 280	-27 449
Résultat technique net	1 149	7 204	14 193	15 468

TABLEAU 3.16
Branche incendie - variations annuelles moyennes

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Primes acquises	3,67%	42,10%	-4,43%
Charge sinistres	-30,44%	29,28%	6,52%
Frais d'acquisition	-2,43%	-2,09%	15,36%
Frais d'administration	18,53%	-15,51%	9,70%

TABLEAU 3.17
Branche incendie - ratios

	2003	2004	2005	2006
Charge sinistres/primes acquises	66,37%	44,53%	40,52%	45,16%
Provision pour primes non acquises/primes émises	29,96%	30,36%	23,49%	28,16%
Frais d'acquisition/primes émises	21,23%	19,71%	13,53%	16,03%
Frais d'administration/primes émises	7,50%	8,46%	5,01%	5,65%
Frais d'acquisition + Frais d'administration/primes émises	28,73%	28,18%	18,55%	21,67%
Solde technique brut/primes acquises	7,30%	34,15%	42,44%	33,75%

II 3. L'assurance non vie en 2006

TABLEAU 3.18
Branche autres dommages aux biens - évolution historique
 montants absolus (en milliers d'euros)

	2003	2004	2005	2006
<i>Primes émises</i>	66 796	79 311	85 881	93 776
<i>Variation de la provision pour primes non acquises</i>	-3 632	6 833	10 279	3 406
Primes acquises	70 428	72 478	75 602	90 370
Produits financiers	1 881	1 961	2 643	3 479
Autres produits techniques	584	1 186	1 617	1 096
<i>Sinistres réglés</i>	29 558	26 149	24 457	22 487
<i>Variation de la provision pour sinistres à régler</i>	5 700	1 806	7 883	16 703
Charge sinistres	35 258	27 954	32 341	39 189
Frais d'acquisition	13 408	12 442	13 090	14 113
Frais d'administration	7 247	6 672	6 104	6 162
Variation des autres postes de provisions	250	114	168	-22
Autres charges techniques	599	1 161	867	700
Résultat technique en brut de réassurance	16 132	27 281	27 292	34 802
Solde de réassurance cédée	-8 653	-18 942	-20 476	-23 803
Résultat technique net	7 479	8 339	6 817	10 999

TABLEAU 3.19
Branche autres dommages aux biens - variations annuelles moyennes

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Primes acquises	2,91%	4,31%	19,54%
Charge sinistres	-20,71%	15,69%	21,18%
Frais d'acquisition	-7,20%	5,21%	7,82%
Frais d'administration	-7,93%	-8,52%	0,95%

TABLEAU 3.20
Branche autres dommages aux biens - ratios

	2003	2004	2005	2006
Charge sinistres/primes acquises	50,06%	38,57%	42,78%	43,37%
Provision pour primes non acquises/primes émises	31,97%	35,54%	44,79%	44,65%
Frais d'acquisition/primes émises	20,07%	15,69%	15,24%	15,05%
Frais d'administration/primes émises	10,85%	8,41%	7,11%	6,57%
Frais d'acquisition + Frais d'administration/primes émises	30,92%	24,10%	22,35%	21,62%
Solde technique brut/primes acquises	22,91%	37,64%	36,10%	38,51%

II 3. L'assurance non vie en 2006

TABLEAU 3.21
Branche RC automobile - évolution historique
montants absolus (en milliers d'euros)

	2003	2004	2005	2006
<i>Primes émises</i>	135 097	143 783	147 287	147 916
<i>Variation de la provision pour primes non acquises</i>	165	2 387	135	1 649
Primes acquises	134 932	141 395	147 152	146 266
Produits financiers	14 407	13 499	17 382	19 743
Autres produits techniques	1 508	2 132	2 077	964
<i>Sinistres réglés</i>	89 132	94 189	98 252	97 672
<i>Variation de la provision pour sinistres à régler</i>	18 609	11 063	18 296	-4 831
Charge sinistres	107 741	105 252	116 548	92 841
Frais d'acquisition	20 898	23 143	22 914	24 865
Frais d'administration	9 531	10 752	10 730	10 990
Variation des autres postes de provisions	-19	11	714	-298
Autres charges techniques	1 007	1 334	1 208	631
Résultat technique en brut de réassurance	11 689	16 532	14 497	37 945
Solde de réassurance cédée	-10 937	-11 059	-13 602	-16 795
Résultat technique net	753	5 473	895	21 149

TABLEAU 3.22
Branche RC automobile - variations annuelles moyennes

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Primes acquises	4,79%	4,07%	-0,60%
Charge sinistres	-2,31%	10,73%	-20,34%
Frais d'acquisition	10,75%	-0,99%	8,51%
Frais d'administration	12,81%	-0,20%	2,42%

TABLEAU 3.23
Branche RC automobile - ratios

	2003	2004	2005	2006
Charge sinistres/primes acquises	79,85%	74,44%	79,20%	63,47%
Provision pour primes non acquises/primes émises	31,74%	31,48%	30,82%	31,81%
Frais d'acquisition/primes émises	15,47%	16,10%	15,56%	16,81%
Frais d'administration/primes émises	7,05%	7,48%	7,29%	7,43%
Frais d'acquisition + Frais d'administration/primes émises	22,52%	23,57%	22,84%	24,24%
Solde technique brut/primes acquises	8,66%	11,69%	9,85%	25,94%

II 3. L'assurance non vie en 2006

TABLEAU 3.24
Branche RC maritime - évolution historique
montants absolus (en milliers d'euros)

	2003	2004	2005	2006
<i>Primes émises</i>	281 663	297 894	372 638	406 890
<i>Variation de la provision pour primes non acquises</i>	4 077	1 596	2 632	6 958
Primes acquises	277 585	296 299	370 005	399 932
Produits financiers	54 370	17 606	22 331	25 206
Autres produits techniques	1	1	1	0
<i>Sinistres réglés</i>	280 924	246 250	286 822	290 889
<i>Variation de la provision pour sinistres à régler</i>	61 083	-9 446	44 300	88 150
Charge sinistres	342 007	236 804	331 122	379 040
Frais d'acquisition	27 734	30 592	40 751	38 826
Frais d'administration	20 736	20 344	24 083	22 847
Variation des autres postes de provisions	0	0	0	0
Autres charges techniques	1	1	1	0
Résultat technique en brut de réassurance	-58 522	26 165	-3 619	-15 574
Solde de réassurance cédée	83 844	-32 432	4 417	23 425
Résultat technique net	25 322	-6 268	798	7 851

TABLEAU 3.25
Branche RC maritime - variations annuelles moyennes

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Primes acquises	6,74%	24,88%	8,09%
Charge sinistres	-30,76%	39,83%	14,47%
Frais d'acquisition	10,30%	33,21%	-4,72%
Frais d'administration	-1,89%	18,38%	-5,13%

TABLEAU 3.26
Branche RC maritime - ratios

	2003	2004	2005	2006
Charge sinistres/primes acquises	123,21%	79,92%	89,49%	94,78%
Provision pour primes non acquises/primes émises	4,83%	4,75%	5,08%	5,90%
Frais d'acquisition/primes émises	9,85%	10,27%	10,94%	9,54%
Frais d'administration/primes émises	7,36%	6,83%	6,46%	5,62%
Frais d'acquisition + Frais d'administration/primes émises	17,21%	17,10%	17,40%	15,16%
Solde technique brut/primes acquises	-21,08%	8,83%	-0,98%	-3,89%

II 3. L'assurance non vie en 2006

TABEAU 3.27
Branche RC générale - évolution historique
montants absolus (en milliers d'euros)

	2003	2004	2005	2006
<i>Primes émises</i>	59 325	58 543	87 091	85 570
<i>Variation de la provision pour primes non acquises</i>	1 626	1 404	3 673	6 259
Primes acquises	57 699	57 139	83 418	79 311
Produits financiers	4 674	5 128	5 773	7 139
Autres produits techniques	653	578	1 287	480
<i>Sinistres réglés</i>	31 942	19 236	19 798	19 999
<i>Variation de la provision pour sinistres à régler</i>	-8 593	9 649	1 859	37 751
Charge sinistres	23 349	28 885	21 657	57 750
Frais d'acquisition	9 525	9 984	11 266	11 963
Frais d'administration	3 162	3 745	3 948	4 368
Variation des autres postes de provisions	-7 285	71	143	1 147
Autres charges techniques	7 711	740	507	331
Résultat technique en brut de réassurance	26 564	19 418	52 957	11 372
Solde de réassurance cédée	-12 065	-14 589	-33 227	-5 911
Résultat technique net	14 499	4 829	19 730	5 461

TABEAU 3.28
Branche RC générale - variations annuelles moyennes

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Primes acquises	-0,97%	45,99%	-4,92%
Charge sinistres	23,71%	-25,02%	166,65%
Frais d'acquisition	4,83%	12,84%	6,19%
Frais d'administration	18,45%	5,40%	10,66%

TABEAU 3.29
Branche RC générale - ratios

	2003	2004	2005	2006
Charge sinistres / primes acquises	40,47%	50,55%	25,96%	72,81%
Provision pour primes non acquises / primes émises	31,68%	34,50%	27,41%	35,21%
Frais d'acquisition / primes émises	16,05%	17,05%	12,94%	13,98%
Frais d'administration / primes émises	5,33%	6,40%	4,53%	5,10%
Frais d'acquisition + Frais d'administration / primes émises	21,38%	23,45%	17,47%	19,09%
Solde technique brut / primes acquises	46,04%	33,98%	63,48%	14,34%

II 3. L'assurance non vie en 2006

TABLEAU 3.30
Branche assurance caution - évolution historique
montants absolus (en milliers d'euros)

	2003	2004	2005	2006
<i>Primes émises</i>	42 659	74 476	135 909	200 550
<i>Variation de la provision pour primes non acquises</i>	33 641	59 257	111 231	160 884
Primes acquises	9 018	15 220	24 678	39 665
Produits financiers	1 232	2 010	3 578	8 720
Autres produits techniques	2 021	2 212	2 168	1 964
<i>Sinistres réglés</i>	2 765	3 276	3 417	3 826
<i>Variation de la provision pour sinistres à régler</i>	3 511	4 033	8 382	18 415
Charge sinistres	6 276	7 309	11 798	22 241
Frais d'acquisition	2 990	4 729	7 598	12 030
Frais d'administration	340	562	607	563
Variation des autres postes de provisions	-2 472	1 973	2 821	4 700
Autres charges techniques	3 149	0	0	15
Résultat technique en brut de réassurance	1 988	4 869	7 599	10 800
Solde de réassurance cédée	-85	-4 516	-4 830	-4 433
Résultat technique net	1 903	353	2 769	6 366

TABLEAU 3.31
Branche assurance caution - variations annuelles moyennes

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Primes acquises	68,77%	62,15%	60,73%
Charge sinistres	16,45%	61,42%	88,51%
Frais d'acquisition	58,18%	60,68%	58,33%
Frais d'administration	65,35%	8,03%	-7,27%

TABLEAU 3.32
Branche assurance caution - ratios

	2003	2004	2005	2006
Charge sinistres/primes acquises	69,60%	48,02%	47,81%	56,07%
Provision pour primes non acquises/primes émises	224,63%	208,23%	195,95%	213,01%
Frais d'acquisition/primes émises	7,01%	6,35%	5,59%	6,00%
Frais d'administration/primes émises	0,80%	0,75%	0,45%	0,28%
Frais d'acquisition + Frais d'administration/primes émises	7,80%	7,10%	6,04%	6,28%
Solde technique brut/primes acquises	22,04%	31,99%	30,79%	27,23%

II 4. L'assurance-vie en 2006

Tout en s'inscrivant dans un contexte européen demeurant globalement positif, l'évolution particulièrement favorable de l'assurance-vie luxembourgeoise s'est poursuivie en 2006. Face à une croissance du marché européen estimée à +4,4% par le Comité européen des assurances, les assureurs-vie opérant à partir du Grand-Duché de Luxembourg ont vu leur encaissement progresser de 18,09%. Parallèlement la profitabilité des entreprises a progressé et la somme des bilans est en croissance importante.

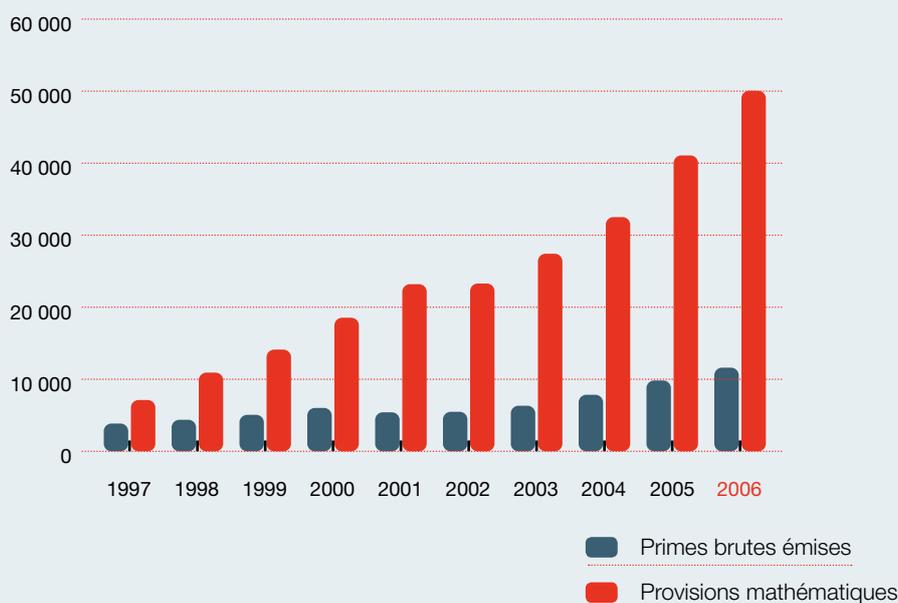
La progression du chiffre d'affaires a été irrégulière au cours de l'exercice 2006, après un premier trimestre exceptionnel avec une hausse de l'encaissement supérieure à 30%, la progression s'est ralentie à 21,05% puis à 7,49% aux deuxième et troisième trimestres pour rebondir à 14,56% au quatrième trimestre. La forte performance du début de l'exercice et le ralentissement subséquent doivent sans doute être mis en relation avec l'introduction de mesures fiscales défavorables à l'assurance-vie en Belgique.

Pour l'ensemble de l'exercice, l'encaissement franchit pour la première fois le cap des 10 milliards et s'établit à 11,61 milliards d'euros. La progression de 18,09% est toutefois inférieure à celle de 25,32% enregistrée au cours de 2005.

En raison de la hausse de la valeur des engagements, notamment pour les contrats en unités de compte, la somme des bilans des compagnies d'assurance-vie de droit luxembourgeois a pu connaître à nouveau une croissance vigoureuse de 23,96% et les provisions techniques – qui représentent les engagements vis-à-vis des assurés – ont augmenté de 21,86%. Pour 2005 les taux de progression correspondants étaient de 26,62% et de 26,34%.

Quant aux résultats de l'assurance-vie dans son ensemble, ceux-ci se sont encore une fois sensiblement améliorés, les bénéfices progressant de 21,17% à 125,91 millions d'euros en 2006, chiffre approchant – sans l'égaliser – le record de profitabilité atteint en 1999.

DIAGRAMME 4.1
Primes brutes émises et provisions mathématiques
(en millions d'euros)



II 4. L'assurance-vie en 2006

TABEAU 4.1
Assurance-vie - évolution historique
montants absolus (en milliers d'euros)

	2003	2004	2005	2006
Primes émises	6 325 475	7 845 041	9 831 248	11 609 563
Produits financiers	1 353 406	1 539 525	3 585 919	2 531 056
Autres produits techniques	40 042	55 937	73 554	70 059
Prestations	3 089 912	3 793 659	4 231 944	4 310 207
Variation des provisions techniques	4 147 039	5 083 435	8 556 318	9 010 427
Frais d'acquisition imputés	301 164	352 101	407 974	530 393
Frais d'administration	139 509	145 483	156 981	179 300
Autres charges techniques	5 124	3 580	18 931	28 987
Résultat technique en brut de réassurance	36 174	62 246	118 573	151 364
Produits financiers sur fonds propres	29 908	23 542	36 596	45 478
Résultat de réassurance cédée	-48 760	-28 637	-29 535	-41 793
Résultat technique net	17 322	57 151	125 634	155 050
Produits non techniques	11 595	14 483	32 177	43 877
Charges non techniques	7 954	3 709	16 941	32 506
Impôts	23 447	27 635	36 962	40 513
Résultat de l'exercice	-2 483	40 291	103 908	125 908

Avec 4,31 milliards d'euros, les prestations n'augmentent que de 1,85% par rapport à 2005 et représentent 37,13% de l'encaissement. Si, à l'instar des années précédentes, une partie non négligeable de ces prestations provient encore de produits à taux garantis, souvent souscrits au cours de la décennie 1990 et venant progressivement à échéance et pour lesquels le ratio entre prestations et primes se situe autour de 69%, la majeure partie des sommes retirées l'ont été au titre des contrats en unités de compte pour lesquels les rachats représentent un peu plus de 30% des primes. Il est à noter que, comme déjà en 2005, les prestations augmentent nettement moins rapidement que les primes émises.

Pour ce qui est des efforts déployés par le secteur des entreprises d'assurance-vie au niveau de la diversification géographique, les chiffres de 2006 témoignent d'un véritable bouleversement, en partie plus subi que voulu. Malgré une activité encore soutenue en Belgique au premier

trimestre 2006 une nouvelle législation fiscale défavorable aux produits d'assurance-vie a littéralement provoqué un effondrement de ce marché, premier marché traditionnel des assureurs luxembourgeois : l'encaissement réalisé dans ce pays ne représente plus que 18,27% du total des primes émises, contre environ encore 39% en 2005 et 40% en 2004. La Belgique est sur le point d'être remplacée à la première place par l'Allemagne qui après une légère régression des primes de 4,79% en 2005 connaît de nouveau une progression dynamique de 24,55% pour représenter 18,10% de l'encaissement en 2006. Non très loin la France occupe la troisième place et sa part de marché progresse de 12,80% à 17,68% grâce à une croissance de l'encaissement sur ce marché de 65,82%. Un quatrième pays à sortir du lot est l'Italie dont le marché représente en 2006 14,09% de l'encaissement. Après ces quatre pays qui interviennent, avec des parts sensiblement égales, pour près de 70% dans l'encaissement total, trois autres pays, le Royaume-Uni,

II 4. L'assurance-vie en 2006

l'Espagne, et le Luxembourg, représentent respectivement 6,23%, 5,88% et 4,40% de l'encaissement. A noter enfin la progression continue et importante des activités en dehors de l'Espace économique européen qui représentent 10,68% de l'encaissement de 2006 contre 6,51% au cours de l'exercice précédent.

Si au niveau du secteur dans son ensemble la diversification géographique s'est légèrement améliorée, elle s'est également renforcée au niveau des entreprises d'assurances individuelles. En effet, sur 48 entreprises vie de droit luxembourgeois actives en 2006, seulement 22 d'entre elles, soit près de 46%, dépendent d'un seul marché pour plus des deux tiers de leur encaissement. Ce chiffre était encore de 52% en 2005, de 61% en 2004 et de 72% en 2003. On doit toutefois noter une augmentation d'une unité du nombre d'entreprises accusant une dépendance à plus de 90% d'un seul marché : leur nombre s'élève à 15 sociétés, soit 31% du total, dont 5 sociétés opérant exclusivement sur le marché luxembourgeois.

Après quelques hésitations au cours des deux exercices précédents, l'orientation de la production vers les produits pour lesquels le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance a de nouveau progressé. La part de ces produits dans l'encaissement total est remontée de 82,73% en 2005 à 85,03% des nouvelles souscriptions en 2006. Le pic de 86% enregistré en 2000 n'est cependant toujours pas égalé. Il ne convient pas de tirer de ces fluctuations, somme toute limitées, des conclusions hâtives : elles résultent en effet pour partie de la reclassification de leurs produits faite par certaines compagnies d'assurances, notamment pour les contrats dits multi-supports qui ont la particularité de permettre aux clients une répartition des primes versées entre supports à taux garantis et supports où le risque de placement est entièrement assumé par le preneur d'assurance.

Pour ce qui concerne enfin la concentration du marché de la libre prestation de services à partir du Grand-Duché de Luxembourg en assurance-vie, les données de 2006 indiquent de nouveau un renforcement de cette concentration. En effet si au cours de 2005 les neuf premiers assureurs de la place comptabilisent 60% de l'encaissement total, ce chiffre a été dépassé en 2006 par les huit premiers assureurs de la place. Douze assureurs se retrouvent en 2006 avec un encaissement dépassant les 250 millions d'euros, soit un de plus qu'en 2005.

Malgré la croissance sensible des chiffres globaux, l'évolution de l'encaissement en 2006 a été variable d'une compagnie à l'autre. Schématiquement on peut classer les compagnies en trois groupes. Les assureurs du premier groupe, qui comprend environ 50% des entreprises ayant eu une activité en 2005 ou en 2006, enregistrent une croissance, parfois notable, de leur encaissement. Les compagnies du second groupe, soit 7 entreprises, sont celles qui enregistrent les baisses des primes les plus importantes : pour l'ensemble de ces entreprises le recul est soit exclusivement soit principalement imputable à l'évolution des souscriptions en Belgique. Enfin un troisième groupe comprend les compagnies enregistrant une diminution modérée du volume des primes émises pour des raisons diverses, certaines de ces entreprises étant en situation de run-off, d'autres engagées dans des opérations de restructuration du groupe dont elles font partie ou faisant elles-mêmes l'objet de mesures de réorganisation internes importantes.

Le tableau 4.1 fournit les chiffres clés de l'assurance-vie pour la période de 2003 à 2006.

L'excédent technique en brut de réassurance cédée passe de 118,57 millions en 2005 à 151,36 millions d'euros en 2006. Contrairement à 2005 cette amélioration globale des résultats profite tant aux opérations luxembourgeoises qu'à celles réalisées en libre prestation de services. Pour les opérations réalisées au Grand-Duché de Luxembourg le solde technique brut croît de près de 44% en passant du niveau de 30,26 millions d'euros atteint en 2005 à 43,56 millions en 2006. Pour être moins spectaculaire en termes de taux de progression, l'amélioration du résultat des opérations réalisées en libre prestation de services permet à ces activités d'enregistrer le meilleur résultat jamais atteint : le résultat positif passe de 88,31 millions d'euros en 2005 à un excédent de 107,80 millions d'euros en 2006.

Les explications de ces évolutions sont multiples. Sur le marché luxembourgeois l'évolution semble paradoxale dans la mesure où les rendements financiers sur les actifs placés sont en nette décroissance et que cette décroissance n'est pas pleinement compensée par la baisse des taux moyens de revalorisation accordés à la clientèle ; il est vrai d'autre part que les efforts de compression des frais généraux se sont poursuivis. L'explication essentielle de l'amélioration du solde des opérations domestiques

II 4. L'assurance-vie en 2006

réside toutefois dans le fait que les compagnies actives sur le marché luxembourgeois avaient profité entre 2003 et 2005 des premières années d'une conjoncture de nouveau favorable pour renforcer le niveau de prudence de leurs provisions techniques, soit pour se prémunir du danger de la persistance de taux d'intérêt bas soit pour adopter des tables de mortalité prenant en compte la longévité accrue des assurés. Les provisions de longévité une fois constituées et les taux d'intérêt étant de nouveau orientés à la hausse, un renforcement supplémentaire des provisions n'est plus apparu nécessaire en 2006 et explique l'évolution favorable des résultats.

Comme déjà en 2005, les résultats des activités en libre prestation de services n'ont plus été plombés par les déficits émanant d'opérateurs isolés alors que l'évolution des provisions techniques – dont dépendent les marges des assureurs – a crû de plus de 21%.

L'amélioration du résultat technique en brut de réassurance se retrouve sans grand changement au niveau des résultats globaux : le solde positif dégagé par l'assurance-vie est passé de 103,91 millions en 2005 à 125,91 millions en 2006.

Le solde de réassurance cédée s'est sensiblement détérioré, son coût net passant de 29,53 millions d'euros en 2005 à 41,79 millions en 2006. Les produits et charges non techniques connaissent tous deux une progression sensible comme suite notamment au développement de prestations de services effectuées par certains assureurs luxembourgeois au profit de compagnies étrangères.

La rentabilité sur fonds propres progresse de 12,76% en 2005 à 13,22% en 2006. Sans préjuger de la question de savoir si ce niveau doit être considéré comme suffisant pour accorder une rémunération correcte des risques pris par les investisseurs, force est de constater que la rentabilité retrouve un niveau approchant les niveaux record de 13,30% et de 14,19% atteints en 1999 et en 1998.

Enfin les résultats précités sont des soldes après impôts, le total des impôts à charge des assureurs-vie établis au Grand-Duché de Luxembourg s'élevant à 40,51 millions d'euros, en augmentation de 9,61% par rapport à 2005. Des progressions de ce poste de 33,75%, de 17,86% et de 58,58% avaient déjà été enregistrées en 2005, 2004 et 2003.

Comme pour l'assurance non vie les résultats comptables ne donnent pas une information complète sur les performances effectives d'un exercice, dans la mesure où comme suite à la comptabilisation des actifs au coût historique il convient d'ajouter à ces résultats l'incidence des variations subies par les stocks de plus-values ou de moins-values latentes. En assurance-vie, ce stock a diminué en 2006 de 137,55 millions d'euros de sorte que le résultat de l'exercice corrigé de l'effet de la décroissance des plus-values s'élève à -11,64 millions d'euros. Moyennant une rectification similaire à celle présentée ci-dessus, le résultat de l'exercice 2005 affichait un excédent de +136,03 millions d'euros, avec une croissance du stock de plus-values enregistrée au cours de cet exercice s'établissant à 32,12 millions d'euros.

Il convient de rappeler que la diminution en 2006 du stock de plus-values non réalisées est exclusivement imputable au mouvement de hausse des taux d'intérêt qui impacte négativement la valeur des portefeuilles obligataires. Ces portefeuilles, malgré la diminution de leurs plus-values de quelque 176 millions d'euros, recèlent toutefois encore des plus-values non réalisées pour un montant de 74,36 millions. Dans la mesure où les obligations sont généralement destinées à rester jusqu'à leur maturité dans le portefeuille des assureurs aux fins de leur permettre d'honorer leurs promesses pour les contrats à taux garanti, les plus-values correspondantes ne peuvent guère être réalisées et ont donc un caractère largement artificiel. Une analyse extrabilantaire réalisée par le Commissariat aux Assurances au moyen de stress tests montre que les pertes de valeur enregistrées par les portefeuilles obligataires sont en réalité compensées par une diminution de la valeur actuelle des engagements des assureurs.

Grâce au dynamisme des marchés boursiers les plus-values résultant de l'appréciation du cours des actions ont encore fortement augmenté au cours de 2006 en progressant de 131,38 à 171,65 millions d'euros.

II 4. L'assurance-vie en 2006

TABLEAU 4.2
Assurance-vie : détail des opérations de 2006 (en milliers d'euros)

	Opérations réalisées au Luxembourg	Opérations réalisées à l'étranger	Total
Primes émises	510 665	11 098 898	11 609 563
Produits financiers	107 854	2 423 202	2 531 056
Autres produits	1 597	68 461	70 059
Prestations	265 829	4 044 378	4 310 207
Variation des provisions techniques	261 545	8 748 882	9 010 427
Frais d'acquisition	26 873	503 521	530 393
Frais d'administration	22 125	157 175	179 300
Autres charges d'exploitation	183	28 804	28 987
Résultat technique	43 562	107 803	151 364
Produits financiers sur fonds propres			45 478
Résultat de réassurance cédée			-41 793
Résultat technique net			155 050
Produits non techniques			43 877
Charges non techniques			32 506
Impôts			40 513
Résultat de l'exercice			125 908

Le tableau 4.2 illustre l'importance, pour les entreprises d'assurances établies au Grand-Duché de Luxembourg, des activités réalisées en dehors du marché national : sur un encaissement global de 11,61 milliards d'euros, 11,10 milliards, soit 95,60%, ont été réalisés à l'étranger en régime d'établissement ou de libre prestation de services. Ce pourcentage est sensiblement égal à celui de 95,02% atteint en 2005.

Les activités transfrontalières ne se traduisent pas uniquement par des contrats souscrits en libre prestation de services. Un nombre croissant d'entreprises vie luxembourgeoises ont choisi d'établir des succursales à l'étranger, souvent en raison de contraintes réglementaires, notamment fiscales, parfois pour apporter un appui logistique local à leur clientèle. Sur les 16 succursales existant au cours de 2006, 13 ont été actives ; comme l'illustre le diagramme 4.2 leur part dans l'encaissement total a augmenté à 8,24%. En valeur

absolue les primes correspondantes s'élèvent à 914,96 millions d'euros, en progression de 56,15% par rapport à 2005.

L'encaissement réalisé sur le marché luxembourgeois passe de 490,03 millions d'euros en 2005 à 510,67 millions en 2006. Cette progression de 4,21% constitue un score tout à fait honorable, même si ce dernier est très inférieur tant à celui de l'ensemble de l'encaissement vie de 2006 qu'à celui du marché luxembourgeois en 2005. L'introduction d'un régime d'épargne-pension individuelle fiscalement favorisée explique quant à elle un chiffre d'affaires de l'ordre de 48,48 millions d'euros, en progression de près de 8,88% par rapport à l'exercice précédent.

II 4. L'assurance-vie en 2006

DIAGRAMME 4.2

Part des succursales d'entreprises luxembourgeoises dans les primes transfrontalières

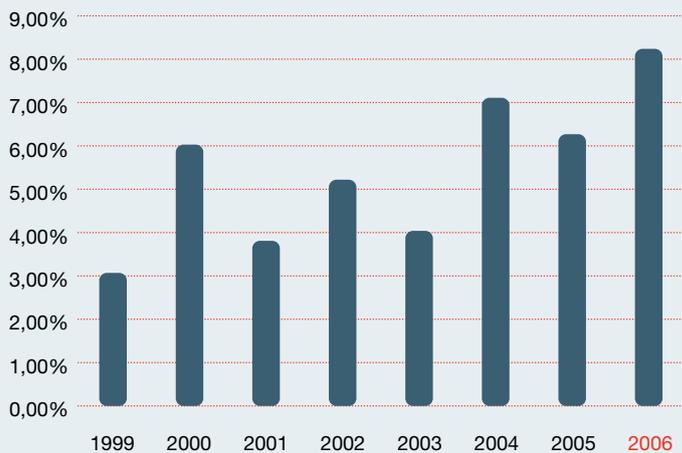


TABLEAU 4.3

Assurance-vie : évolution du nombre de contrats

	Nouvelles souscriptions	Maturités et rachats	Contrats à la fin de l'exercice	Prime moyenne (en euros)
Contrats à primes périodiques	139 536	51 907	677 383	2 160
Contrats à primes uniques ou libres	356 130	89 717	825 230	28 392
Total des contrats	495 666	141 624	1 502 613	11 199

Les fluctuations de l'encaissement sur le marché luxembourgeois ne sont pas exceptionnelles et des taux de variation supérieurs à 30% ont déjà été enregistrés dans le passé comme par exemple en 1999 et en 2002. S'agissant d'un petit marché, les résultats des différents exercices sont parfois fortement influencés par un nombre réduit d'affaires importantes. Si, plutôt que de s'attacher aux chiffres d'un exercice déterminé, on estime qu'il est plus réaliste de prendre en compte des durées plus longues, on constate que sur la période de 2001 à 2006 la croissance moyenne annuelle a été de 12,99%.

Le tableau 4.3 relatif au nombre de contrats montre que le nombre de contrats en cours à la fin de 2006

s'établit à plus de 1,5 millions d'unités après n'avoir franchi qu'en 2005 le seuil du million. La cause de cette envolée doit être recherchée dans le transfert vers une entité luxembourgeoise des activités de souscription de contrats d'assurance emprunteurs étrangers liés à des prêts de consommation.

Ce tableau illustre par ailleurs la répartition entre produits à primes uniques et contrats à primes périodiques. Pour la première fois les contrats à primes uniques prédominent – et ce très largement – tant pour ce qui concerne les nouvelles souscriptions qu'en termes de nombre de contrats à la fin de l'exercice. L'explication de ce renversement de la situation doit être recherchée dans

II 4. L'assurance-vie en 2006

TABLEAU 4.4

Assurance-vie : primes par pays d'engagement (en milliers d'euros)

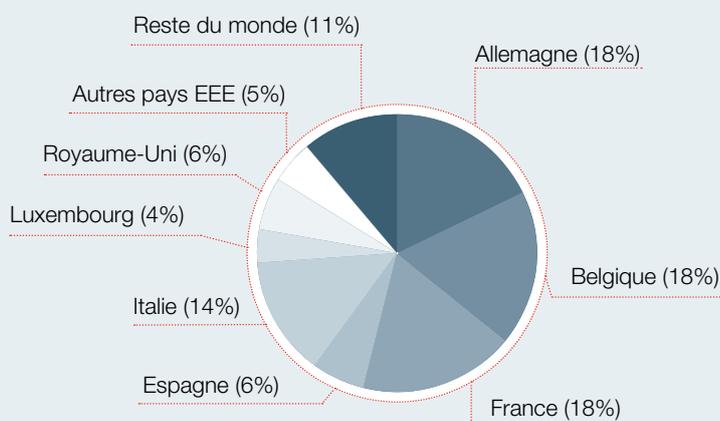
Pays	2003	2004	2005	2006
Luxembourg	342 732	388 957	490 031	510 665
Allemagne	911 900	1 772 516	1 687 609	2 101 877
Belgique	2 908 678	3 168 663	3 803 645	2 121 200
Espagne	307 625	538 691	676 560	683 016
Finlande	20 432	142 804	79 323	86 364
France	555 347	784 160	1 237 547	2 052 065
Irlande	119 185	40 065	35 931	66 646
Italie	335 434	211 445	449 300	1 636 139
Pays-Bas	37 582	62 608	57 351	22 915
Royaume-Uni	349 677	203 855	338 152	723 420
Suède	104 783	127 821	206 849	253 388
Autres pays de l'Espace économique européen	47 155	53 460	128 448	112 362
Pays hors Espace économique européen	284 946	349 997	640 503	1 239 507
Total	6 325 475	7 845 041	9 831 248	11 609 563

l'évolution du marché allemand où les avantages fiscaux liés aux produits à primes régulières ont été supprimés en grande partie à partir de 2005, d'une part, et par le développement déjà cité d'une activité très importante dans les assurances emprunteurs à prime unique par un opérateur de la place, d'autre part. La nouvelle réparti-

tion du nombre de contrats a eu des répercussions sur la ventilation de la production en termes de primes : les contrats à prime unique continuent de représenter l'essentiel de l'activité avec 87,36% du total de l'encaissement, soit un pourcentage nettement supérieur à celui de 84,12% atteint en 2005. Les primes périodiques, qui

DIAGRAMME 4.3

Primes émises en 2006 par pays de l'engagement



II 4. L'assurance-vie en 2006

avaient commencé à croître en 2005 à un rythme moins rapide que les primes uniques, diminuent en 2006 en valeur absolue pour la première fois depuis longtemps : elles baissent de 5,66% en 2006 alors que les primes uniques augmentent de 23,03%.

Le diagramme 4.3 et le tableau 4.4 fournissent des indications sur l'activité des entreprises d'assurances luxembourgeoises sur les principaux marchés où elles sont actives.

Ils montrent que l'exercice 2006 a connu un bouleversement majeur concernant l'origine des affaires avec la régression de plus de 44% des primes en provenance de la Belgique. Ce recul est la conséquence directe de l'introduction d'une taxe sur les primes d'assurance-vie de 1,1% à partir du 1er janvier 2006, mesure fiscale qui a entraîné une chute de plus de 18% de l'encaissement des assureurs-vie belges. Le fait que les assureurs luxembourgeois soient touchés plus sévèrement encore s'explique aisément par la circonstance que les contrats conclus en libre prestation de services sont généralement des contrats à forte composante d'épargne pour lesquels il existe des produits financiers substitutifs, bénéficiant le cas échéant d'une fiscalité considérée comme moins pénalisante, alors que les statistiques belges incluent les contrats avec risque viager pour lesquels aucune alternative réelle n'existe.

Malgré son recul important la Belgique demeure, quoique de justesse, le premier marché de l'assurance-vie luxembourgeoise avec un encaissement de 2,12 milliards d'euros, soit 18,27% de l'encaissement.

Le secteur a réussi une performance d'autant plus remarquable en 2006 en ce qu'il a compensé les difficultés du marché belge en croissant de 57,42% sur l'ensemble des autres marchés. Cette croissance importante de l'encaissement est réalisée sur tous les marchés de quelque importance à l'exception de celui des Pays-Bas. L'Allemagne, deuxième marché de l'assurance-vie luxembourgeoise, connaît une progression de 24,55% après le recul limité et attendu de 4,79% en 2005. En Italie, au Royaume-Uni et en France des taux de progression de 264,15%, de 113,93% et de 65,82% ont été enregistrés. Il convient de noter enfin la nouvelle croissance remarquable de l'encaissement réalisé en dehors de l'Espace économique européen qui dépasse en 2006 les 10%

de l'encaissement total et qui montre que les efforts de diversification entrepris par les assureurs les amènent à rechercher désormais des marchés en dehors de leur pré carré traditionnel.

Les tableaux 4.5 et 4.6 reprennent les chiffres de 2006 ventilés par branche d'assurance, en brut et en net de réassurance cédée.

Il résulte de ces tableaux que la branche vie liée à des fonds d'investissement représente près des cinq sixièmes des primes, suivie de celle de la vie non liée à des fonds d'investissement avec 13,38% de l'encaissement. Cette dernière branche a connu une croissance de 6,56% alors que les primes des contrats d'assurance liés à des fonds d'investissement ont augmenté de 21,01%, traduisant ainsi une confiance retrouvée dans les supports en unités de compte.

L'encaissement de la branche de la gestion des fonds collectifs de retraite a poursuivi son évolution en dents de scie: il progresse de 40,37% pour se situer à 21,01 millions d'euros, et ce après un recul de 22,77% en 2005.

Les tableaux 4.5 et 4.6 renseignent enfin que l'ensemble des branches de l'assurance-vie ont été bénéficiaires en 2006 en brut de réassurance cédée. Si l'assurance-vie liée à des fonds d'investissement est le principal contributeur au résultat global, il convient de remarquer qu'il ne s'agit pour cette branche que du second exercice bénéficiaire après les déficits enregistrés pendant toute la période de 2002 à 2004. Des bénéfices substantiels et récurrents ne sont en définitive dégagés que dans l'assurance-vie classique, dont les résultats bruts correspondants sont par ailleurs en progression en passant de 55,81 millions d'euros en 2005 à 61,40 millions en 2006. Contrairement à l'assurance en unités de compte, la majeure partie des bénéfices bruts de l'assurance-vie classique est toutefois cédée aux réassureurs.

Le tableau 4.7 indique que le niveau des provisions mathématiques a atteint à la fin de 2006 un niveau avoisinant les 50,05 milliards d'euros contre 41,07 milliards en 2005, soit une augmentation de près de 21,86% par rapport à l'exercice précédent. Les provisions relatives aux opérations réalisées en régime de libre prestation de services représentent plus de 18 fois celles du portefeuille luxembourgeois.

II 4. L'assurance-vie en 2006

TABLEAU 4.5

Assurance-vie : détail des opérations de 2006 en brut de réassurance cédée (en milliers d'euros)

Branche	Primes émises	Arbitrages entrants	Produits financiers	Autres produits	Prestations réglées*	Arbitrages sortants	Variation des provisions d'assurance -vie	Variation des autres postes de provisions	Frais d'acquisition	Frais d'administration	Autres charges	Solde
1. Vie non liée à des fonds d'investissements	1 553 533	131 166	296 931	3 874	1 070 043	102 873	495 791	14 797	195 184	44 862	554	61 401
2. Assurances nuptialité, natalité non liées	57	0	10	0	349	0	-308	0	5	2	0	18
3. Assurances liées à des fonds d'investissements	9 825 637	109 601	2 197 830	66 181	2 951 003	135 087	8 517 268	13 668	332 976	129 989	28 423	90 835
4. Opérations de capitalisation	183 470	5 278	31 682	0	124 160	8 085	84 252	295	1 552	3 946	9	-1 869
5. Gestion des fonds collectifs de retraite	21 009	0	3 133	3	9 115	0	14 177	0	427	161	0	265
6. Réassurance acceptée	25 858	0	1 468	0	155 536	0	-129 515	0	249	340	0	715
Total	11 609 563	246 045	2 531 056	70 059	4 310 207	246 045	8 981 666	28 760	530 393	179 300	28 987	151 364

TABLEAU 4.6

Assurance-vie : détail des opérations de 2006 en net de réassurance cédée (en milliers d'euros)

Branche	Primes émises	Arbitrages entrants	Produits financiers	Autres produits	Prestations réglées*	Arbitrages sortants	Variation des provisions d'assurance -vie	Variation des autres postes de provisions	Frais d'acquisition	Frais d'administration	Autres charges	Solde
1. Vie non liée à des fonds d'investissements	82 795	131 166	227 204	3 219	772 705	102 873	-684 750	15 888	171 359	44 862	554	20 893
2. Assurances nuptialité, natalité non liées	56	0	10	0	349	0	-308	0	5	2	0	18
3. Assurances liées à des fonds d'investissements	9 019 556	109 601	2 170 583	66 181	2 864 412	135 087	7 842 262	13 382	264 454	129 989	26 920	89 415
4. Opérations de capitalisation	32 009	5 278	26 550	0	90 582	8 085	-37 788	295	394	3 946	9	-1 687
5. Gestion des fonds collectifs de retraite	20 962	0	3 133	3	9 115	0	14 178	0	427	161	0	218
6. Réassurance acceptée	25 858	0	1 468	0	155 536	0	-129 515	0	249	340	0	714
Total	9 181 235	246 045	2 428 949	69 404	3 892 700	246 045	7 004 079	29 565	436 889	179 300	27 483	109 572

* y compris les frais de règlement internes des prestations réglées au cours de l'exercice

II 4. L'assurance-vie en 2006

TABLEAU 4.7
Assurance-vie : primes et provisions au 31 décembre 2006 (en milliers d'euros)

	Primes	Prestations	Provision pour sinistres	Provision mathématique
Opérations luxembourgeoises	510 665	265 829	37 690	2 547 596
Opérations à l'étranger	11 098 898	4 044 378	52 122	47 506 777
Total	11 609 563	4 310 207	89 812	50 054 374

TABLEAU 4.8
Assurance-vie : ratios de l'exercice 2006

	Opérations réalisées au Luxembourg	Opérations réalisées à l'étranger	Total
Provisions techniques moyennes/primes émises	480,65%	389,09%	393,12%
Frais d'acquisition imputés/primes émises	5,26%	4,54%	4,57%
Frais d'administration/provisions techniques moyennes	0,90%	0,36%	0,39%
Rendement/provisions techniques moyennes	4,39%	5,61%	5,55%

Le tableau 4.8 fournit quelques ratios caractéristiques pour l'exercice 2006 en distinguant entre opérations réalisées sur le marché luxembourgeois et opérations en libre prestation de services.

Au niveau des frais d'acquisition (commissions et autres frais en rapport avec la souscription de nouvelles affaires) et surtout des frais généraux on remarque que les contrats conclus en libre prestation de services donnent lieu à des charges bien moindres que les opérations du marché luxembourgeois. Ceci s'explique par les caractéristiques propres aux produits vendus sous le régime de la libre prestation de services, produits qui incorporent une composante d'épargne très importante et portent sur des primes élevées : il en résulte des économies d'échelle et l'absence ou la quasi-absence de frais engendrés par la gestion des risques. Comme en 2005 et en 2004 on note cependant un rétrécissement de l'écart des taux de frais entre opérations luxembourgeoises et opérations en libre prestation de services. Pour les frais d'acquisition,

leur importance par rapport aux primes passe ainsi de 5,65% à 5,26% pour les affaires luxembourgeoises, alors qu'elle augmente de 4,07% à 4,54% pour les activités en libre prestation de services. Pour les frais d'administration, leur pourcentage par rapport aux provisions techniques baisse de 0,95% à 0,90% sur le marché local alors que la diminution n'est que de 0,39% à 0,36% pour les affaires internationales.

Cette évolution n'est pas pour surprendre : on doit en effet s'attendre à une poursuite de la convergence entre les différents taux de frais, dans la mesure où les produits en unités de compte, moins chargés que les produits classiques, intéressent de plus en plus une clientèle résidant au Luxembourg. L'exercice 2003 qui avait montré une augmentation des écarts de taux de frais n'aura ainsi constitué qu'une parenthèse vite refermée.

L'augmentation des frais d'acquisition pour les affaires en libre prestation de services en 2006 doit être vue en

II 4. L'assurance-vie en 2006

relation avec les efforts de prospection accrus qu'ont dû déployer les assureurs luxembourgeois pour compenser le recul de l'encaissement sur le marché belge.

Le rendement des placements représentatifs des provisions techniques après déduction des frais de gestion financière a fortement diminué en 2006 : son taux de 5,55% est en net recul par rapport à celui de 9,73% enregistré en 2005 et se situe au niveau de ceux de 5,13% et de 5,32% enregistrés en 2004 et 2003. Ce sont les opérations réalisées en dehors du Luxembourg qui après une hausse très importante du rendement financier à 10,01% en 2005 reviennent à une performance de 5,61%. Même si la majeure partie des opérations transfrontalières concernent des contrats en unités de compte où le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance, ceci ne signifie pas automatiquement que celui-ci privilégie systématiquement des placements risqués à fort potentiel de rendement. En fait plus du tiers des actifs de ces contrats sont constitués d'obligations dont les cours ont souffert de la hausse des taux d'intérêt. Quant aux actions, si leurs cours ont toujours été orientés à la hausse en 2006, leur progression a été bien moins importante qu'en 2005.

Pour les affaires conclues avec une clientèle résidente, on enregistre également une baisse – quoique plus modérée – du rendement financier qui passe de 5,30% à 4,39%.

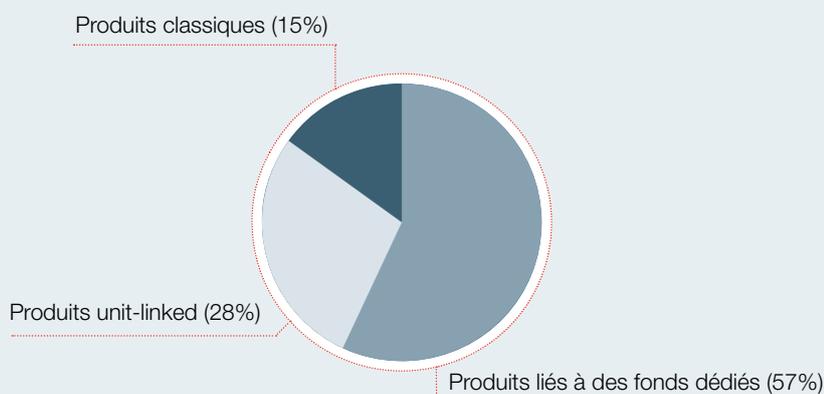
L'explication doit en être vue dans la stabilité beaucoup plus grande du portefeuille luxembourgeois, où le long terme de la plupart des opérations et le choix des investissements, notamment des obligations de longue durée, qui leur correspond, se traduisent par une inertie assez prononcée des rendements financiers.

Ces taux doivent cependant être appréciés avec prudence pour trois raisons.

En premier lieu les revenus financiers incluent les plus- et moins-values non réalisées provenant des modifications des cours de change entre le début et la fin de l'exercice. Or, même si l'avènement de l'euro a pu réduire dans une certaine mesure le volume de ces plus- et moins-values, une bonne partie des opérations d'assurances se conclut dans des devises autres que l'euro et certaines de ces devises et notamment le dollar US ont connu des variations importantes de leur cours en 2006.

Ensuite le rendement n'est pas déterminé de façon uniforme suivant le type de contrats vendus, un mode de calcul différent étant utilisé pour la détermination des revenus financiers selon qu'il s'agit de produits vie classiques ou de produits dits en unités de compte pour lesquels le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance. Dans ce dernier cas le rendement inclut toutes les plus- et les moins-values non réalisées

DIAGRAMME 4.4
Ventilation des primes d'assurance-vie par type de produits



II 4. L'assurance-vie en 2006

sur les actifs, alors que seules les moins-values non réalisées durables sont obligatoirement prises en compte dans l'assurance-vie classique. Si l'approche prudente traditionnelle suivant laquelle les entreprises prennent systématiquement en charge au niveau du compte de résultats l'ensemble de leurs moins-values non réalisées, durables ou non, a été temporairement délaissée en 2002 et en 2003 par certains acteurs de la place, des cas de moins-values non actées ne se sont cependant plus guère présentés dans les comptes depuis 2004.

Enfin, si les rendements du tableau 4.8 ne prennent en compte que les seuls revenus financiers sur actifs représentatifs des provisions techniques – à l'exclusion donc de ceux réalisés sur les fonds propres – force est de constater que les critères d'allocation des produits financiers à l'une ou l'autre des catégories varient suivant les entreprises.

Ainsi qu'il ressort du diagramme 4.4, l'encaissement global de 11,61 milliards d'euros de 2006 se répartit pour 15% sur les produits classiques à rendement garanti par l'assureur et pour 85% sur les produits en unités de compte. Le regain d'intérêt pour les produits classiques qui s'était manifesté en 2004 où ils représentaient de nouveau 18% de la production s'est donc de nouveau estompé. En réalité l'ensemble des types de produits a vu son encaissement croître fortement au cours de 2006, mais les produits en unités de compte à taux garanti ont encore battu les performances plus qu'honorables des produits à taux garanti. Il n'en demeure pas moins que l'orientation de la production des entreprises luxembourgeoises d'assurance-vie vers les produits en unités de compte, entamée depuis une dizaine d'années, n'est guère affectée par ces évolutions à court terme. Il convient de rappeler que l'assurance classique a encore représenté 70% des affaires nouvelles en 1996 et 33% en 1998.

La hausse relative des produits en unités de compte en 2006 a affecté de manière différente les produits destinés au grand public dont la part continue de diminuer de 34% à 28% de l'encaissement total et les produits liés à des fonds dédiés, déclinaison de la gestion de fortune dans sa version assurance, qui progressent au contraire de 49% à 57% de l'encaissement réalisé à partir du Grand-Duché de Luxembourg.

En chiffres absolus la vente de produits adossés à des

fonds dédiés progresse en 2006 de 4,78 à 6,60 milliards d'euros, soit une progression de plus de 38,25%, alors que dans le même temps les produits en unités de compte grand public décroissent de 2,64% en passant de 3,36 à 3,27 milliards d'euros. Au delà des aléas de la conjoncture, la part croissante prise par les produits adossés à des fonds dédiés traduit un choix stratégique pris par un certain nombre d'entreprises d'assurances en faveur d'une clientèle fortunée et exigeante, choix qui vise à exploiter les atouts indéniables de la place de Luxembourg en ce domaine et qui complète de façon heureuse la gamme de produits offerts par les autres acteurs de la place financière de Luxembourg pour ce type d'investisseurs.

Il ne convient pas de considérer cette évolution vers les produits en unités de compte comme traduisant une réorientation des assureurs vers des produits purement financiers et un abandon progressif de leur part d'une prise en charge de risques. Si les souscripteurs sont de plus en plus disposés à assumer eux-mêmes le risque financier, il n'en va pas de même du risque de mortalité. En effet les capitaux sous risque en cas de décès – en croissance de 13,83% – s'élèvent à 30,76 milliards d'euros à la fin de l'exercice 2006. Sur la période de 2004 à 2006 le taux de croissance annuel moyen de cette grandeur est supérieur à 11,63%. L'évolution dynamique des capitaux sous risque au cours de 2006 est en partie attribuable à la poursuite d'une nouvelle activité internationale d'assurance des risques emprunteurs par un des assureurs de la place, alors que ce genre d'activité était jusqu'à présent géré sur les différents marchés européens surtout par des assureurs locaux.

Les primes nécessaires à la couverture du risque de mortalité prélevées sur les contrats s'élèvent en 2006 à 97,82 millions d'euros, alors que le coût des sinistres payés en brut de réassurance cédée ne se chiffre qu'à 37,52 millions. A l'exception de 5 assureurs, toutes les compagnies opérationnelles prennent en charge un risque de mortalité même si une dizaine d'entre elles cèdent plus de 90% en réassurance.

En 2006, comme déjà les trois années précédentes mais contrairement à la période de 2000 à 2002, la prise en charge par les souscripteurs du risque de placement et la mise en place concomitante d'une politique d'investissement plus risquée se sont de nouveau traduites par une performance financière accrue des actifs sous-jacents.

II 4. L'assurance-vie en 2006

TABLEAU 4.9
Assurance-vie : ventilation des frais généraux (en milliers d'euros)

	2003	2004	2005	2006
<i>Commissions</i>	206 823	245 546	304 299	429 765
<i>Autres frais d'acquisition</i>	94 098	135 655	121 011	126 081
Frais d'acquisition payés	300 921	381 202	425 310	555 845
<i>Variation des frais d'acquisition reportés</i>	243	-29 101	-17 336	-25 452
Frais d'acquisition imputés à l'exercice	301 164	352 101	407 974	530 393
Frais de gestion financière	15 854	19 111	19 933	22 276
Frais de règlement des sinistres	23 247	25 245	26 558	25 007
Frais d'administration	139 509	145 483	156 981	179 300
Total des frais généraux	479 775	541 939	611 446	756 977

L'écart de rendement s'est toutefois considérablement réduit par rapport à 2005. Les actifs représentatifs des provisions techniques relatives aux produits classiques ont généré des revenus financiers de 342,57 millions d'euros, soit un taux de rendement de 4,30% (contre 5,25% en 2005 et 4,57% en 2004), alors que ceux des provisions techniques des produits en unités de compte ont enregistré un gain financier de 2.188,49 millions, soit un taux de 6,61% (contre 12,68% en 2005 et 5,97% en 2004). Pour les contrats en unités de compte grand public la performance est de 6,63% (2004 : 13,48%) et les contrats adossés à des fonds dédiés qui, s'adressant à une clientèle plus avertie et permettant la prise de risques accrus, enregistrent un gain de 6,58% (2003 : 11,92%). Pour la quatrième année consécutive les performances financières des contrats adossés à des fonds dédiés

ont donc été dépassées par celles des contrats grand public.

Alors que pour les contrats en unités de compte l'intégralité des produits financiers précités est bonifiée aux preneurs d'assurances, tel n'est pas le cas des produits classiques qui ne bénéficient que d'une garantie de base amendée, le cas échéant, d'une participation aux bénéfices, tantôt discrétionnaire, tantôt fixée grâce à un mécanisme contractuel. La garantie de base s'est établie en 2006 à 2,92% en moyenne, alors que la revalorisation effective des contrats a été de 3,86%, taux très voisin de celui de 3,88% de 2005. Ces chiffres moyens masquent en réalité des différences notables entre les différents assureurs.

TABLEAU 4.10
Assurance-vie : évolution historique - variations annuelles moyennes

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Primes émises	24,02%	25,32%	18,09%
Prestations	22,78%	11,55%	1,85%
Frais d'acquisition imputés	16,91%	15,87%	30,01%
Frais d'administration	4,28%	7,90%	14,22%
Total des frais généraux	12,96%	12,83%	23,80%
Provisions mathématiques en fin d'exercice	18,53%	26,34%	21,86%

II 4. L'assurance-vie en 2006

TABLEAU 4.11
Assurance-vie : évolution historique - ratios

	2003	2004	2005	2006
Provisions techniques moyennes/primes émises	401,92%	382,86%	374,89%	393,12%
Frais d'acquisition payés/primes émises	4,76%	4,86%	4,33%	4,79%
Frais d'acquisition imputés/primes émises	4,76%	4,49%	4,15%	4,57%
Frais d'administration/provisions techniques moyennes	0,55%	0,48%	0,43%	0,39%
Frais de règlement des sinistres/sinistres payés	0,75%	0,67%	0,63%	0,58%
Rendement/provisions techniques moyennes	5,32%	5,13%	9,73%	5,55%

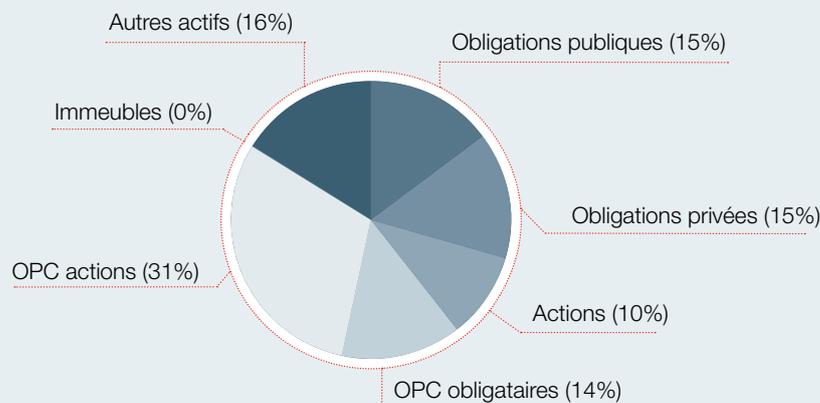
Le tableau 4.9 retrace l'évolution des frais généraux de l'assurance-vie au cours de la période allant de 2003 à 2006. Le tableau 4.10 fournit les variations annuelles de quelques postes essentiels sur la période de 2003 à 2006 et le tableau 4.11 indique les ratios les plus importants pour cette même période.

Le tableau 4.9 a pour objet de faire ressortir dans le détail certains postes de frais généraux inclus dans les frais d'acquisition, dans les produits financiers ou encore dans les prestations. Il permet en outre de distinguer entre frais d'acquisition payés au cours de l'exercice et frais

d'acquisition portés en charge au compte de profits et pertes.

S'il convient de se référer aux explications déjà données ci-dessus pour ce qui concerne l'évolution des postes des primes, des prestations et des provisions techniques, il faut relever une croissance des frais généraux qui avec +23,80% dépasse celle des primes et des provisions et se situe à un niveau sensiblement supérieur à celle de 2005 (+12,83%). Des progrès en matière de rationalisation ont encore pu être réalisés pour les frais d'administration pour lesquels leur croissance de 14,22% se compare

DIAGRAMME 4.5
Assurance-vie : ventilation des placements en représentation des provisions techniques



II 4. L'assurance-vie en 2006

TABLEAU 4.12

Ventilation des placements des entreprises d'assurance-vie luxembourgeoises ou de pays tiers en représentation des engagements au 31 décembre 2006 suivant le type de contrats (en milliers d'euros)

	Contrats où le risque de placement est supporté par l'entreprise	Contrats où le risque de placement est supporté par le preneur	Total
1. Obligations d'un émetteur public de l'Union Européenne	5 670 408	1 340 003	7 010 411
2. Obligations d'un émetteur public de l'OCDE hors Union Européenne	97 047	82 039	179 085
3. Obligations d'organismes internationaux	241 412	223 646	465 058
4. Titres de banques d'émission de lettres de gage	254 122	9 549	263 670
5. Obligations d'un émetteur privé de l'Union Européenne négociées sur un marché réglementé	1 613 301	3 451 875	5 065 176
6. Obligations d'un émetteur privé de l'Union Européenne non négociées sur un marché réglementé	22 486	1 455 362	1 477 848
7. Obligations privées de l'OCDE hors Union Européenne négociées sur un marché réglementé	248 436	704 785	953 222
Total A	7 898 775	6 562 474	15 414 471
8. Actions d'un émetteur de l'Union Européenne négociées sur un marché réglementé	213 246	2 694 673	2 907 919
9. Actions d'un émetteur de l'Union Européenne non négociées sur un marché réglementé	3 397	1 328 923	1 332 320
10. Actions d'un émetteur de l'OCDE hors Union Européenne négociées sur un marché réglementé	14 950	625 081	640 031
11. Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	41 176	5 239 511	5 280 687
12. Parts d'organismes de placements collectifs monétaires	162 721	1 496 345	1 659 066
13. Parts d'organismes de placements collectifs en actions	108 054	10 631 536	10 739 590
14. Parts d'autres organismes de placements collectifs	53 403	4 865 440	4 918 843
Total B	596 947	26 881 510	27 478 457
15. Immeubles situés dans la Communauté	11 392	0	11 392
Total C	11 392	0	11 392
16. Prêts garantis par des hypothèques	0	0	0
17. Comptes à vue, à préavis ou à terme	449 312	2 647 169	3 096 482
18. Intérêts courus et non échus	151 785	58 433	210 218
19. Primes dues et créances sur intermédiaires	40 529	0	40 529
20. Avances sur contrats « vie »	15 757	21 294	37 051
21. Frais d'acquisition reportés	5 095	24 789	29 884
22. Actifs admis après accord du Commissariat	7 395	4 756 702	4 764 096
Total D	669 873	7 508 386	8 178 260
Total général	9 176 987	40 952 370	51 082 579

II 4. L'assurance-vie en 2006

favorablement à celle 21,86% des provisions techniques, alors qu'avec 30,01% les frais d'acquisition payés progressent nettement plus vite que l'encaissement. La forte croissance des frais d'acquisition résulte comme on l'a vu de la nécessité d'une réorientation de la politique commerciale comme suite au recul du marché belge.

Le tableau 4.12 et le diagramme 4.5 donnent quelques précisions sur la politique de placement des entreprises d'assurance-vie de droit luxembourgeois et de pays tiers, y non compris donc les succursales luxembourgeoises d'entreprises communautaires.

Sur la globalité des portefeuilles, les investissements en obligations – y compris les parts d'organismes de placements collectifs obligataires et monétaires – sont prépondérants et représentent 43,76% des actifs. Les actions constituent 40,21% des placements. A la fin de 2005 le rapport de force entre ces deux types de placements était encore de 48,12% à 36,76%.

Il ressort d'emblée du tableau 4.12 que la politique de placement est sensiblement différente suivant que le risque de placement est supporté par l'entreprise d'assurances qui a donné une garantie de rendement ou par le preneur d'assurance dans le cadre d'une police en unités de compte. Dans ce dernier cas les investissements en actions et surtout en parts d'organismes de placements collectifs autres que monétaires et obligataires deviennent beaucoup plus importants : ils y représentent plus de 48% des actifs représentatifs des provisions techniques contre 4,17% pour les contrats à rendement garanti.

Dans l'assurance-vie classique – qui englobe les produits de capitalisation – on note la part importante occupée par les titres obligataires et, à l'intérieur de cette catégorie d'actifs, par les emprunts d'Etat ou d'autres émetteurs publics qui représentent 63,75% du total des actifs, en progression par rapport aux 58,40% à la fin de 2005. Il n'en demeure pas moins que sur le long terme la part des obligations d'émetteurs publics a sensiblement diminué. Cette décade, amorcée depuis 1997, a fait revenir la part de ces obligations de 77,10% en 1996 à 67,56% en 2000. Si les exercices 2001 et 2002 se traduisaient par une stabilité de cette part autour de 67%, un nouveau recul est donc visible depuis 2002. L'appréciation des portefeuilles d'actions a certes eu pour effet mécanique de minorer la part du portefeuille investie en obligations d'émetteurs

publics, mais c'est surtout la montée en puissance de la catégorie des obligations d'émetteurs privés, légèrement plus risquées mais également plus rémunératrices, ainsi que le recours croissant à des parts d'organismes de placement collectif de type obligataire qui expliquent le recul relatif constaté.

Pour les contrats en unités de compte l'accroissement de l'ordre de 25,16% des actifs sous gestion s'accompagne d'une réorientation lente mais progressive de la politique de placement. Après plusieurs années de stabilité la part investie en actions et parts d'organismes de placement collectif en actions est ainsi passée de 45,61% à 48,36% mais le recul observé pour ces catégories d'actifs en 2001 et 2002 n'a toujours pas été compensé malgré l'embellie des marchés financiers. La part des instruments obligataires a diminué pour la quatrième année consécutive en passant de 37,85% à 33,62% des actifs, niveau inférieur à celui précédant l'éclatement de la bulle spéculative du début des années 2000. En 2002 la part de ces actifs de type obligataire était remontée à près de 50%. Le bénéficiaire de ce recul a de nouveau été la catégorie des actifs divers qui regroupe certains outils plus sophistiqués de l'ingénierie financière moderne tels que les fonds alternatifs ou les produits structurés et dont la part représente 18,02% des actifs investis à la fin de 2006.

I

II

III

IV

I

II

III

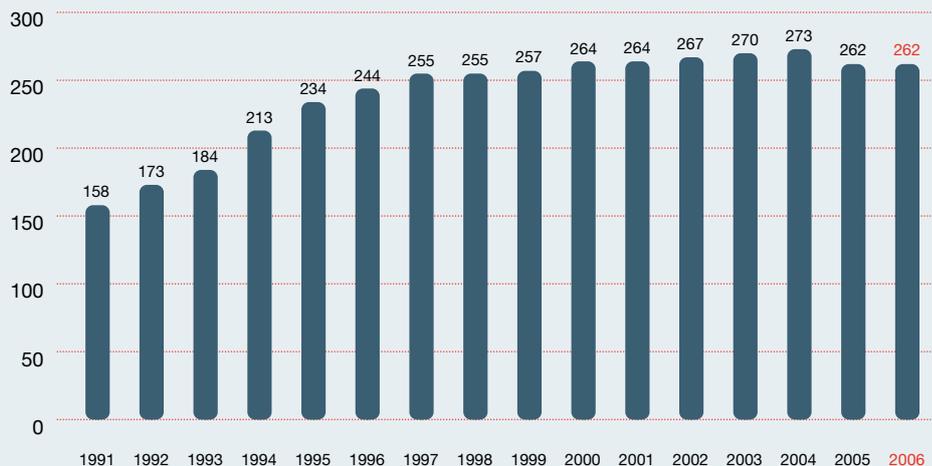
LE MARCHÉ DE LA
RÉASSURANCE EN 2006

III

IV

III 1. Les entreprises

DIAGRAMME 1.1
Sociétés de réassurances agréées



Au cours de l'année 2006 sept nouvelles compagnies de réassurances ont été agréées pour exercer l'activité de réassurances au et à partir du Grand-Duché de Luxembourg, à savoir : ATLANTIC RE S.A., CAREDOR S.A., CASINO RE S.A., COMPOSTILLA RE S.A., IPSEN RE S.A., P&T RE S.A. et SAUREA.

Ces sociétés sont des entreprises de réassurances dites « captives » c'est-à-dire des sociétés qui limitent leur souscription aux seuls risques auxquels sont exposées les entreprises appartenant au même groupe industriel, commercial ou financier.

Au cours de la même période, sept compagnies ont abandonné leurs activités, cinq entreprises ont renoncé à leur agrément et deux entités ont été fusionnées.

Ainsi qu'il ressort du diagramme 1.1 le nombre de compagnies de réassurances agréées au 31.12.2006 s'est établi à 262 comme à la fin de l'exercice 2005. Une analyse plus fine des chiffres met en évidence deux tendances qui influent de manière divergente sur le nombre de sociétés de réassurances établies au Luxembourg.

Le nombre de nouvelles compagnies créées en 2006 est en léger recul par rapport aux années précédentes qui affichaient un nombre moyen annuel de nouvelles créations d'entreprises de réassurances de l'ordre de 10 sociétés. Ceci semble traduire une certaine approche attentiste des promoteurs de captives en vue de connaître les options que le Luxembourg a choisies dans le cadre de la transposition de la directive communautaire sur la supervision des entreprises de réassurances.

L'intérêt pour les captives de réassurances luxembourgeoises comme outil de gestion des risques auxquels sont exposés les grands groupes industriels, commerciaux et financiers reste néanmoins manifeste en 2006. Dans le contexte conjoncturel actuel, ces groupes éprouvent souvent des difficultés pour trouver sur les marchés traditionnels de l'assurance ou de la réassurance une couverture adéquate pour certains de leurs risques. En complément aux marchés commerciaux, les captives de réassurances constituent un instrument sophistiqué appelé à intervenir du moins pour partie dans le financement des risques des groupes auxquels elles appartiennent.

III 1. Les entreprises

Ainsi les captives servent notamment pour réassurer les franchises parfois importantes que les groupes se voient imposer par les grands assureurs et réassureurs au niveau de leurs filiales d'exploitation, mais souscrivent des programmes de plus en plus techniques et diversifiés lorsque avec les années elles se sont dotées des capacités financières nécessaires.

Les groupes d'assurances et de réassurances qui se dotent d'une filiale de réassurance luxembourgeoise utilisent celle-ci en vue d'augmenter et d'optimiser leur capacité de souscription en y faisant réassurer les composantes de leurs portefeuilles caractérisés par de fortes fluctuations de sinistralité.

D'un autre côté l'exercice 2006 a enregistré 7 cessations d'activités. Il est vrai que l'environnement dans lequel évoluent les captives de réassurances luxembourgeoises est parfois difficile en raison de trois facteurs essentiels :

- Les mouvements de concentration observés au niveau des grands groupes internationaux se poursuivent dans le regroupement des activités de réassurance.
- Un certain nombre de réassureurs captifs éprouvent des difficultés à trouver des assureurs directs disposés à émettre pour les risques à prendre en charge par la captive une police d'assurances directe et cela en raison des risques de défaillance que ces assureurs directs ressentent à l'égard de ces captives. C'est la raison pour laquelle certains groupes cherchent à se doter d'une structure d'assurances directe à côté de leur captive de réassurances en vue de fournir à cette dernière des capacités de fronting. En 2006 le Commissariat a de nouveau accompagné cette recherche en avisant positivement les demandes de création de deux captives directes d'importants groupes internationaux qui ont prouvé leur stabilité par l'établissement de captives de réassurances au Luxembourg depuis de nombreuses années.
- Récemment certaines autorités fiscales ont à nouveau adopté une attitude plus critique à l'égard des obligations de provisionnement des entreprises de réassurances luxembourgeoises. Il s'ensuit la création d'un environnement fiscal plus difficile pour les entreprises mères des captives les empêchant d'utiliser efficacement leur

société de réassurances luxembourgeoise en vue de couvrir les risques auxquels elles sont soumises.

L'entrée en vigueur en décembre 2005 de la directive communautaire sur la supervision des entreprises de réassurances valorise la position des captives de réassurances. Outre le fait d'introduire au niveau communautaire un contrôle prudentiel et notamment des exigences de solvabilité pour les entreprises de réassurances, à l'image des exigences actuellement applicables aux entreprises d'assurances directes, cette directive présente un avantage évident pour le Luxembourg. Elle introduit une définition de la captive de réassurances et entérine la possibilité pour les Etats membres d'exiger la constitution d'une provision d'égalisation pour toutes les classes de risques souscrits par une entreprise de réassurances.

La transposition de la directive en droit national d'ici décembre 2007 ensemble avec le nouveau régime réglementaire régissant la constitution et la dotation de la provision pour fluctuation de sinistralité applicable à l'ensemble des entreprises de réassurances pour la première fois en 2006, permettra aux entreprises de réassurances luxembourgeoises de continuer à assumer leur rôle dans le financement des risques à forte fluctuation de sinistralité tout en les rendant moins vulnérables à l'égard des critiques qui leur étaient adressées dans le passé sur le plan fiscal.

Le diagramme 1.2 fournit une ventilation des entreprises de réassurances suivant le pays d'origine de la maison mère du groupe auquel elles appartiennent.

L'exercice a été marqué par la création de cinq sociétés d'origine française et d'une entité d'origine espagnole et luxembourgeoise respectivement.

Le diagramme 1.3 fournit une ventilation du nombre des entreprises de réassurances luxembourgeoises suivant le secteur économique auquel appartient la maison mère.

Tout comme pour le diagramme 1.2, ce diagramme fait référence non pas à l'activité de l'entreprise mère directe mais à celle de l'actionnaire ultime tel que constaté à la fin de l'année 2006.

I

II

III

IV

III 1. Les entreprises

DIAGRAMME 1.2
Pays d'origine de la maison mère

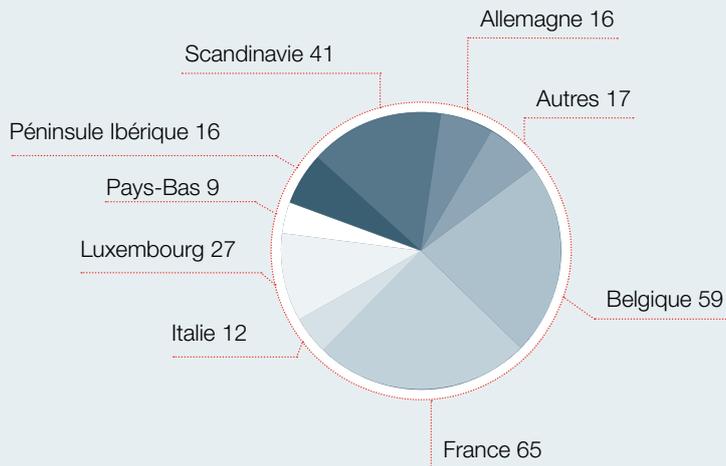
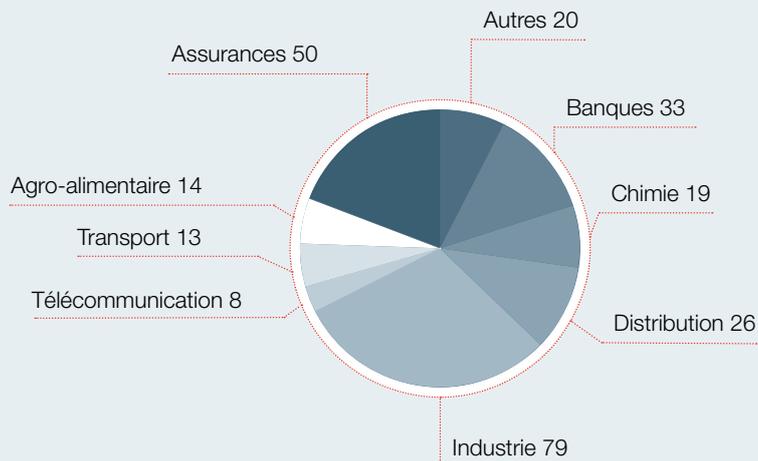


DIAGRAMME 1.3
Secteur d'activité de la maison mère



Le secteur de la production industrielle, celui des assurances et celui des établissements bancaires constituent les trois domaines économiques ayant le plus largement contribué à la création d'entreprises de réassurances au Luxembourg avec des parts respectives de 30%, 19% et 13% du total des entreprises.

En 2006, trois groupes industriels, deux groupes du secteur chimique, un groupe du secteur de la distribution respectivement de la télécommunication ont établi une entreprise de réassurances au Luxembourg.

III 2. L'activité de réassurance

Les chiffres de l'exercice 2006 du marché de la réassurance luxembourgeoise affichent :

- une diminution de l'encaissement de 5,14% compensée en partie par une charge sinistres en baisse de 2,04% se traduisant par un ratio charge sinistres/primes de 67,71% en hausse par rapport aux 66,16% en 2005 ;
- une dotation importante à la provision pour fluctuation de sinistralité de 563,91 millions malgré une baisse des produits financiers de quelque 114 millions d'euros ;

- un résultat technique brut de 454,11 millions d'euros en régression de 32,79% par rapport au résultat exceptionnel de l'exercice précédent.

Ces tendances générales masquent toutefois des évolutions très divergentes d'une entreprise à l'autre et ce tant du point de vue de l'encaissement que des résultats.

TABLEAU 2.1
Entreprises de réassurances - évolution historique (en milliers d'euros)

	2003	2004	2005	2006
Primes émises	2 894 040	3 013 188	3 240 901	3 074 392
Variation de la provision pour primes non acquises	-11 957	34 047	62 051	31 419
Primes acquises	2 905 997	2 979 141	3 178 850	3 042 974
Produits financiers	501 024	421 924	542 821	428 840
Autres produits techniques	19 093	5 884	16 553	35 739
Sinistres réglés	1 881 326	1 449 646	2 002 086	2 111 117
Variation de la provision pour sinistres à régler	-101 686	206 926	101 159	-50 700
Charge sinistres	1 779 640	1 656 572	2 103 245	2 060 417
Frais d'acquisition	536 493	539 223	631 269	663 649
Frais d'administration	39 584	42 330	40 289	42 564
Variation des autres provisions techniques	-179 508	73 550	161 638	-294 878
Autres charges techniques	149 027	4 103	108 170	17 790
Variation de la PFS	704 909	609 991	17 915	563 906
Résultat technique	395 968	481 179	675 697	454 106
Résultat de la réassurance cédée	185 068	265 890	141 982	248 968
Résultat technique net	210 901	215 289	533 716	205 138
Produits non techniques	29 133	15 751	62 858	11 079
Charges non techniques	57 834	28 435	13 331	17 068
Impôts	38 021	59 871	132 966	36 347
Résultat de l'exercice	144 179	142 735	450 276	162 801

III 2. L'activité de réassurance

Alors que l'année 2005 renouait avec la tendance positive des années 1999 à 2002 et affichait une croissance de 7,56%, l'encaissement a de nouveau baissé de 5,14% en 2006. Toutefois cette régression par rapport à 2005 est principalement imputable à un nombre très limité de réassureurs de taille qui enregistrent une baisse d'activité.

Le diagramme 2.1 met en évidence que le marché de la réassurance luxembourgeoise est caractérisé par une forte concentration de l'activité sur quelques acteurs seulement. En 2006, les 19 entreprises les plus importantes en termes d'encaissement se partagent la moitié du chiffre d'affaires et 21% des entreprises de réassurances ont réalisé près de 80% de l'encaissement.

Parmi les 262 sociétés agréées fin 2006, 120 soit 45,8% ont vu leur encaissement augmenter et 43,8% diminuer entre 2005 et 2006. Vingt d'entre elles ont même enregistré un doublement des primes émises.

Cette évolution traduit la volonté de bon nombre de groupes industriels, commerciaux ou financiers internationaux d'utiliser activement leur captive de réassurances luxembourgeoise dans le financement des risques du groupe.

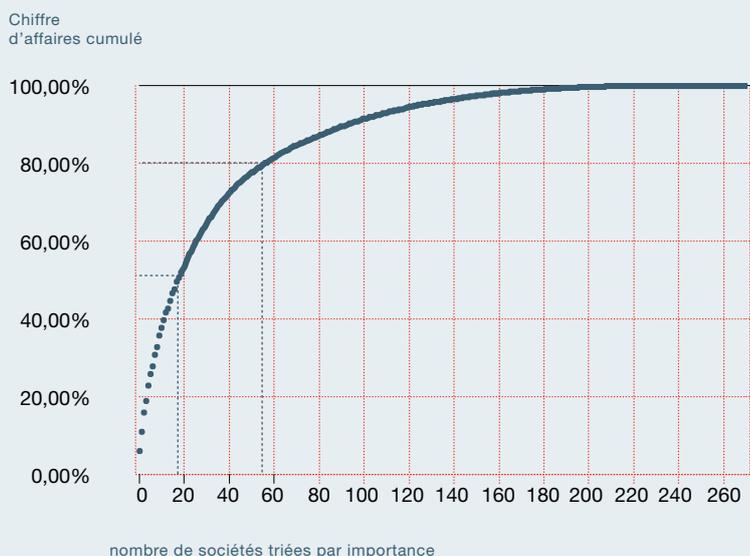
La possibilité récemment offerte au Luxembourg de se doter d'une captive d'assurances directe contribuera à alimenter les captives de réassurances et à accentuer leur rôle dans la gestion des risques auxquels ces groupes sont exposés.

Il faut cependant constater qu'en 2006, 17 entreprises de réassurances n'ont eu aucune activité de souscription. Cette inactivité s'explique pour certaines d'entre elles par le fait que les groupes auxquels elles appartiennent sont en train de se restructurer respectivement de redéfinir leur politique de financement de risques et que de ce fait elles restent en attente des orientations stratégiques futures qui leur seront assignées.

Le tableau 2.2 indique la ventilation des primes acceptées selon l'origine géographique des entreprises d'assurances cédantes.

Le recul de l'encaissement global cache une fluctuation relativement importante des encaissements réalisés sur les différents marchés géographiques. Les primes encaissées sur les marchés belge, espagnol, français, portugais et du Royaume-Uni régressent de manière plus

DIAGRAMME 2.1
Concentration du marché de la réassurance



III 2. L'activité de réassurance

TABEAU 2.2
Ventilation des primes acceptées selon l'origine géographique de la cédante (en milliers d'euros)

	2003	2004	2005	2006
Luxembourg	250 109	282 504	414 618	439 039
Allemagne	301 204	224 874	163 602	165 663
Belgique	306 033	353 868	420 134	305 891
Péninsule Ibérique	199 589	245 962	267 407	226 694
France	810 356	827 027	991 329	838 684
Irlande	131 797	129 617	96 138	182 304
Royaume-Uni	146 304	125 106	46 719	43 146
Suède	104 298	127 252	125 486	142 907
Pays-Bas	159 443	148 946	170 209	108 522
Autres pays de l'EEE	70 621	83 640	95 774	127 971
Reste du monde	414 285	464 392	449 484	493 572
	2 894 040	3 013 188	3 240 901	3 074 392

ou moins substantielle avec surtout une baisse de 36% sur les cédantes établies aux Pays-Bas. Par contre les encaissements réalisés en Irlande, en Italie et en Suède affichent des accroissements considérables. La France reste toujours le premier marché en termes d'acceptation malgré la baisse de son encaissement de 15,40% par rapport à 2005. Sa part de marché diminue cependant de 30% en 2005 à 27% en 2006.

Après une hausse exceptionnelle des primes encaissées auprès des entreprises cédantes luxembourgeoises de 46,77% en 2005, on observe une hausse plus modeste de 5,89% en 2006 par rapport à 2005.

En ce qui concerne les marchés hors Union européenne on constate une augmentation de 25,34 millions d'euros soit 5,3% par rapport à 2005. Alors que les primes émises sur des cédantes suisses et américaines sont en baisse de 0,63%, respectivement 9,72%, la hausse est essentiellement due à une reprise de l'activité par certains réassureurs luxembourgeois dans les pays d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique.

Ces variations plus ou moins importantes de la répartition géographique d'une année à l'autre ne permettent pas de conclure à des tendances généralisées affectant la totalité des acteurs du secteur. Elles s'expliquent pour partie par la réorientation de la politique de souscription

décidée par quelques grands réassureurs non-captifs établis sur la place et pour partie par le choix de certains groupes de céder leurs risques à travers des entreprises cédantes localisées dans différents pays à leur réassureur captif luxembourgeois avec en 2006 notamment la cession des risques du groupe à travers la captive d'assurances directe du groupe au Luxembourg.

Le taux de rétention – c'est-à-dire le pourcentage des primes retenues pour le compte des entreprises de réassurances après déduction de la rétrocession par rapport aux primes brutes émises – a connu lors des dernières années des évolutions divergentes.

Après les années quatre-vingts dix ayant affiché des taux de rétention des primes dépassant les 75% en moyenne, une tendance à la réduction de ce taux s'est dégagée en 1999 pour s'établir à 66,86% en 2000. Cette régression pouvait s'expliquer par le fait que face à une sinistralité croissante les entreprises avaient tendance à réduire leur exposition aux risques au profit d'un marché de rétrocession disposé à les couvrir à des prix extrêmement avantageux.

Depuis 2001 cette tendance s'est progressivement renversée pour aboutir en 2005 à un taux de rétention de 77,33%. Le taux constaté en 2006 de 76,63% est légèrement inférieur à ceux des deux exercices précédents.

III 2. L'activité de réassurance

En effet le durcissement général des conditions d'acceptation sur les marchés de réassurances et de rétrocessions perceptible depuis 2001 qui a été dramatiquement accentué depuis les événements du 11 septembre 2001 semble s'amenuiser.

D'une manière générale, il faut constater qu'un taux de rétention du marché de réassurance luxembourgeois de près de 77% témoigne de la volonté des entreprises luxembourgeoises d'assumer elles-mêmes une large part de leurs risques tout en cherchant des protections de rétrocession pour des niveaux de risques dépassant leur propre capacité financière.

Les primes rétrocedées de 718,59 millions d'euros sont en baisse de 16,30 millions d'euros par rapport à 2005. Elles sont versées à hauteur de 19% vers la France, de 15,51% vers la Suisse, de 12,22% vers l'Irlande, de 10,78% vers le Royaume-Uni et de 10,55% vers l'Espagne.

Comparant ces chiffres à ceux de l'année précédente on constate qu'avec seulement 1,94% du total les réassureurs des Etats-Unis perdent massivement des parts d'un marché dont ils détenaient 11,43% en 2005 et 9,50% en 2004. Les réassureurs français (19% contre 22,68% en 2005), allemands (7,88% contre 9,79% en 2005) et irlandais (12,22% contre 13,02% en 2005) perdent des parts de marché dans une moindre mesure. Cette réorientation des rétrocessions s'est opérée avant tout au profit des réassureurs suisses (15,51% en 2006 contre 5,15% en 2005), espagnols (10,55% en 2006 contre 6,96% en 2005) et du Royaume-Uni (10,78% en 2006 contre 8,40% en 2005). Ces mouvements s'expliquent d'une part par la restructuration d'un grand groupe sur le marché international de la réassurance et d'autre part par la volonté stratégique de certains groupes d'assurances et industriels de réorienter la rétrocession de leurs entreprises de réassurances luxembourgeoises vers des rétrocessionnaires espagnols ou britanniques.

Après une année 2005 riche en termes de revenus financiers où les réassureurs luxembourgeois avaient profité du redressement des marchés boursiers pour extourner les corrections de valeur enregistrées par le passé sur leurs placements les réassureurs luxembourgeois voient de nouveau leurs revenus financiers réduits. Cette baisse est due à d'importantes pertes de change enregistrées par certains acteurs et aux corrections de valeur sur obli-

gations dues à l'accélération de la remontée des taux d'intérêt. Par rapport à 2005 les produits financiers ont baissé de quelque 21% pour atteindre 428,84 millions d'euros. En conséquence le rendement des actifs s'établit en 2006 à 3,15% des provisions techniques moyennes, en nette régression par rapport au taux observé en 2005 (4,07%).

Avec 2.060 millions d'euros la charge sinistres de l'exercice 2006 diminue de 2,04% par rapport à celle enregistrée à l'exercice précédent, mais reste cependant largement supérieure à celle de 2004 (1.657 millions d'euros). La baisse de l'encaissement est cependant plus importante que la baisse de la sinistralité et se reflète dans un ratio « charge sinistres/primes acquises » qui s'établit à 67,71% en hausse par rapport aux ratios enregistrés en 2005 de 66,16% après 55,61% en 2004 et 61,24% en 2003.

La baisse de la sinistralité par rapport à 2005 peut s'expliquer par les transferts exceptionnels de la provision pour fluctuation de sinistralité opérés l'exercice précédent par les entreprises ayant renoncé à leur agrément, transferts qui par convention comptable se sont soldés via les sinistres payés.

Après les années 1999 à 2001 ayant affiché des niveaux de sinistralité très importants avec des ratios « charge sinistres/primes » touchant les 100%, l'année 2006 confirme la tendance observée depuis 2002 d'une certaine maîtrise de la sinistralité. Elle est essentiellement le fruit des efforts que nombre de groupes industriels, commerciaux et financiers déploient dans le cadre de la prévention et de la sélection de risques de manière à ce que les risques qui sont finalement pris en charge par les réassureurs captifs luxembourgeois sont de meilleure qualité.

Le montant des sinistres payés en 2006 s'élève avec 2.111 millions d'euros à un niveau supérieur à celui connu en 2005 (2.002 millions d'euros). Alors qu'en 2005 les réassureurs luxembourgeois ont encore doté 101 millions d'euros à la provision pour sinistres après une dotation de 207 millions en 2004, la réduction de la charge sinistres peut s'expliquer pour partie par la réalisation de bénéfices de déroulement sur les sinistres d'années antérieures.

Comme nous l'avons déjà constaté ci-avant ces tendan-

III 2. L'activité de réassurance

ces générales cachent cependant des évolutions parfois très contrastées au niveau des entreprises individuelles. 55 entreprises de réassurances avaient en 2006 une sinistralité zéro. 42 entreprises de réassurances affichaient en 2006 toutefois un ratio charge sinistres/ primes supérieur à 100%. Pour 16 d'entre elles ce ratio dépassait même les 200%.

Comme en 2005 une grande partie de la sinistralité subie par les réassureurs luxembourgeois reste à charge de leurs propres comptes. Ainsi l'intervention des rétrocessionnaires se chiffrait à 507 millions d'euros, ce qui représente 24,59% de la charge sinistres brute, contre 25,09% en 2005 et 21,60% en 2004.

Après le recul exceptionnel en 2005 dû à d'importantes extournes de la provision pour fluctuation de sinistralité

effectuées par les entreprises de réassurances ayant renoncé à leur agrément en 2005, la dotation à la provision pour fluctuation de sinistralité est de nouveau en progression en 2006 mais reste cependant inférieure à celle de 2004. Cette baisse par rapport à 2004 peut s'expliquer par l'application du nouveau régime réglementaire régissant la constitution et la dotation de la provision pour fluctuation de sinistralité applicable à l'ensemble des entreprises de réassurances pour la première fois en 2006. La dotation à la provision pour fluctuation de sinistralité s'élève en 2006 à 563,91 millions d'euros ce qui représente 18,53% des primes acquises. Fin 2006 la provision pour fluctuation de sinistralité constituée dans l'ensemble des bilans des entreprises de réassurances luxembourgeoises est évaluée à 7,57 milliards d'euros.

TABLEAU 2.3
Entreprises de réassurances : ratios

	2003	2004	2005	2006
Primes nettes/primes brutes	75,00%	76,86%	77,33%	76,63%
Charge sinistres/primes acquises	61,24%	55,61%	66,16%	67,71%
Charge sinistres + variation de la PFS/primes acquises	85,50%	76,09%	66,73%	86,24%
Frais d'acquisition/primes brutes émises	18,54%	17,90%	19,48%	21,59%
Frais d'administration/primes acquises	1,36%	1,42%	1,27%	1,40%
Produits financiers/provisions moyennes	4,25%	3,40%	4,07%	3,15%

Le tableau 2.3 fournit quelques ratios caractéristiques de l'activité de réassurance pour la période 2003 à 2006.

Le ratio « combiné » sinistres/primes qui prend en compte non seulement la charge sinistres relative à des sinistres survenus, mais aussi la dotation à la provision pour fluctuation de sinistralité, est par conséquent en hausse par rapport à l'exercice précédent. Avec 86,24% il est considérablement supérieur aux 66,73% observés en 2005.

Les fortes variations de la sinistralité d'une année à l'autre et les variations des dotations à la provision pour fluctuation de sinistralité en résultant, prouvent clairement qu'il existe un besoin évident de la part des entreprises de

réassurances en général et des réassureurs captifs en particulier pour constituer des provisions d'égalisation pour faire face à une forte fluctuation de leur sinistralité.

En 2006, 22% des entreprises agréées ont dû procéder à une extourne plus ou moins substantielle de leur provision pour fluctuation de sinistralité constituée au cours des années précédentes afin de pouvoir financer la charge sinistres supportée lors de cet exercice.

Contrairement aux années 2004 et 2005, les entreprises de réassurances luxembourgeoises extournent des montants substantiels du poste des autres provisions techniques (-294,88 millions d'euros contre une

III 2. L'activité de réassurance

dotation de 161,64 millions en 2005). Cette réduction résulte d'extournes de provisions pour risques en cours et de provisions d'assurance-vie.

Les frais d'acquisition constitués pour la très large partie de commissions payées aux entreprises d'assurances et de réassurances cédantes ont augmenté de 5,13% par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à presque 664 millions d'euros en 2006. Par rapport à l'encaissement brut les frais d'acquisition ont augmenté pour la deuxième année de suite pour s'établir à 21,6% (19,48% en 2005 et 17,90% en 2004).

Les frais d'administration augmentent en 2006 de 2,28 millions d'euros pour atteindre 42,56 millions d'euros fin 2006. Rapportés aux primes brutes acquises, ils augmentent en valeur relative pour s'établir à 1,40% contre 1,27% en 2005. Ce taux reste quand-même faible quand on le compare aux taux des frais généraux enregistrés dans le secteur des assurances directes non vie. Ceci s'explique principalement par la manière spécifique selon laquelle les entreprises de réassurances sont gérées. La plupart d'entre elles ont confié leur gestion journalière à des sociétés de gestion agréées.

D'une manière générale, les entreprises ont réglé des frais de gestion et de personnel pour un montant de 21,83 millions d'euros ce qui correspond à une baisse de 4,21% par rapport à 2005 (22,79 millions d'euros). Les frais de révision s'établissent avec 3,13 millions d'euros en hausse de 10,21% par rapport à 2005 (2,84 millions d'euros).

Au cours de l'exercice 2006, 216 personnes étaient directement employées dans le secteur de la réassurance par rapport à 192 personnes en 2005.

Si les années 1999 et 2000 affichaient des résultats techniques bruts fortement déficitaires, les années suivantes présentaient de nouveau un résultat technique brut positif. En 2006 il se chiffre à 454,11 millions d'euros en recul de 32,79% par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette baisse est due à une diminution des primes acquises non compensée par la faible baisse de la charge sinistres et à une dotation importante à la provision pour fluctuation de sinistralité.

26 sociétés de réassurances ont affiché à la fin de l'exercice 2006 un résultat technique brut négatif.

Le solde de la réassurance cédée est en 2006, tout comme depuis l'exercice 2001, déficitaire de quelque 249 millions d'euros. Ce déficit est cependant supérieur à celui observé en 2005 (142 millions d'euros). La raison en est la moindre participation des rétrocessionnaires dans la charge sinistres des réassureurs luxembourgeois qui ne semblent pas avoir été touchés en 2006 par des sinistres catastrophiques.

Les soldes de réassurance négatifs observés au cours des derniers exercices s'expliquent par le fait que les entreprises de réassurances luxembourgeoises ne se réassurent en général que contre des expositions aux risques catastrophiques. Les niveaux de risques rétrocedés se caractérisent par une probabilité de survenance très faible, mais dans l'éventualité de la survenance d'un sinistre, par un coût de la sinistralité très important. Par conséquent, les entreprises de réassurances luxembourgeoises paient des primes dont la contrepartie, c'est-à-dire le paiement de sinistres par le marché des rétrocessionnaires, est très fluctuante au cours des différents exercices, même si l'exercice 2006 ressemble à celui de 2005. Au cours de l'exercice 2006 la charge sinistres payée par le marché de la rétrocession au marché de la réassurance s'élève à 507 millions d'euros, ce qui représente 70,42% du montant des primes acquises rétrocedées contre 68,99% en 2005 et 52,09% en 2004.

Après sa progression importante de 146% en 2005 par rapport à celui enregistré en 2004, le résultat technique global en net de réassurance baisse en 2006 de 329 millions d'euros pour s'établir avec 205,14 millions d'euros à un niveau comparable à celui de 2004.

Le montant des impôts de toutes catégories générés par le secteur de la réassurance pour l'exercice 2006 s'élève à 36,35 millions d'euros ce qui constitue une baisse importante de 96,62 millions d'euros par rapport à 2005. Ce montant est de nouveau proche de ceux constatés dans les années 2003 à 2004 après le montant exceptionnel des impôts payés en 2005 dû aux transferts importants de la provision pour fluctuation de sinistralité opérés par certaines entreprises ayant renoncé en 2005 à leur agrément.

Ce phénomène est également à l'origine de la forte baisse au niveau des résultats globaux, où après prise en

III 2. L'activité de réassurance

compte des autres produits et charges non techniques, l'exercice 2006 clôture avec un solde positif de 162,80 millions d'euros après le résultat exceptionnel de 450,28 millions d'euros réalisés en 2005.

Le tableau 2.4 fournit les principaux postes du bilan agrégé. Le passif des entreprises de réassurances se compose, outre des provisions techniques pour un montant de 13,72 milliards d'euros, de fonds propres pour 1,73 milliards d'euros, de dettes pour presque 462 millions d'euros ainsi que d'autres postes du passif de 635 millions d'euros. La somme des bilans des entreprises de

réassurances luxembourgeoises est avec 16,55 milliards d'euros en croissance de 3,02% par rapport à 2005.

Le rapport des fonds propres par rapport aux primes nettes acquises s'élève avec 74,52% à un niveau indiquant que les entreprises de réassurances luxembourgeoises disposent en moyenne de 7,45 fois de la marge de solvabilité légalement requise. Cette situation devrait permettre à la plupart d'entre elles de répondre facilement aux exigences de solvabilité renforcées prévues par la récente directive communautaire concernant la surveillance des entreprises de réassurances.

TABEAU 2.4
Bilan des entreprises de réassurances (en milliers d'euros)

Actif	2003	2004	2005	2006
A. Capital souscrit non versé	201 866	187 701	188 611	189 289
B. Actifs incorporels	469	490	533	537
C. Placements	11 509 462	12 655 994	13 130 568	13 700 387
D. Subrogations et sauvetages	13 783	11 200	0	0
E. Parts des réassureurs dans les provisions techniques	1 236 267	1 256 563	1 274 478	1 313 292
F. Créances	971 274	816 282	835 762	707 031
G. Autres éléments d'actifs	651 467	602 754	519 651	518 060
H. Comptes de régularisation	139 170	118 271	111 703	118 067
Total de l'actif	14 723 758	15 649 253	16 061 306	16 546 662
Passif	2003	2004	2005	2006
A. Capitaux propres	1 519 476	1 855 520	1 656 003	1 731 446
B. Passifs subordonnés	20 712	23 524	25 373	323 696
C. Provisions techniques	11 996 970	12 879 359	13 498 626	13 718 360
E. Provisions pour autres risques et charges	26 945	21 691	17 415	18 583
E.bis Part des réassureurs dans les subrogations et sauvetages	8 184	4 715	0	0
F. Dépôts reçus des réassureurs	259 662	351 403	341 977	274 198
G. Dettes	884 227	507 354	513 972	461 585
H. Comptes de régularisation	7 581	5 689	7 941	18 794
Total du passif	14 723 758	15 649 253	16 061 306	16 546 662

III 2. L'activité de réassurance

Le tableau 2.5 fournit la ventilation des provisions techniques. A la fin de l'année 2006, le montant global des provisions constituées par les entreprises de réassurances luxembourgeoises s'élève à quelque 13,72 milliards d'euros dont des provisions pour sinistres de près de 4,02 milliards d'euros. La part des rétrocessionnaires dans les provisions techniques hors provision pour fluctuation de sinistralité a connu une hausse par rapport à l'année précédente pour s'établir à 21,36% (19,75% en 2005). Pour la seule provision pour sinistres cette part s'élève à 25,98% (22,31% en 2005).

Le tableau 2.6 fournit la ventilation des placements des entreprises de réassurances suivant les rubriques du plan comptable légalement imposé. Sur le montant total des placements, la part réinvestie directement

dans d'autres sociétés du groupe auquel appartient l'entreprise luxembourgeoise, s'élève à 34,41%. Ce taux est en nette progression par rapport à 2005 (25,96%).

Alors que la part des placements en actions et organismes de placement collectif et celle des obligations restent relativement stable (28,14% par rapport à 28,20% en 2005 respectivement 20,47% contre 22,63% en 2005) celle des dépôts auprès des établissements de crédit diminue de 17% en 2005 à 11,72% du total des placements.

TABLEAU 2.5
Entreprises de réassurances : provisions techniques (en milliers d'euros)

	2003	2004	2005	2006
Provision pour primes non acquises	555 912	588 627	685 932	717 106
Provision d'assurance-vie	1 122 551	1 241 229	1 387 541	1 135 686
Provision pour sinistres	3 821 183	3 980 143	4 160 446	4 024 326
Provision pour participations aux bénéficiaires et ristournes	112 254	101 347	115 826	183 061
Provision pour fluctuation de sinistralité	6 327 924	6 906 070	7 062 209	7 570 723
Autres provisions techniques	57 147	61 943	86 672	87 459
Provisions techniques	11 996 970	12 879 359	13 498 626	13 718 360

III 2. L'activité de réassurance

TABLEAU 2.6

Entreprises de réassurances : placements (en milliers d'euros)

	2003	2004	2005	2006
Terrains et constructions	23 083	19 683	15 452	11 164
Placements dans des entreprises liées et participations, dont	2 674 825	3 318 943	3 409 058	4 714 812
- Parts dans des entreprises liées et participations	416 082	569 864	456 326	1 392 770
- Bons et obligations émis par des entreprises liées ou avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation et créances sur ces entreprises	2 258 743	2 749 078	2 952 732	3 322 042
Autres placements financiers, dont	8 116 074	8 541 355	8 930 433	8 274 320
- Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placements	2 936 687	3 031 899	3 703 145	3 854 877
- Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	3 537 563	3 626 448	2 972 222	2 804 185
- Autres prêts	112 799	11 960	6 231	6 522
- Dépôts auprès des établissements de crédit	1 514 449	1 835 471	2 237 382	1 605 589
- Autres placements	14 577	35 577	11 454	3 148
Dépôts auprès des entreprises cédantes	695 480	776 013	775 626	700 091
Total	11 509 462	12 655 994	13 130 568	13 700 387

I

II

III

IV

I

II

III

IV

I

II

III

IV

IV

LES ANNEXES



IV Annexe 1 – Liste des principaux textes législatifs et réglementaires en matière d’assurances

A. LOIS

1. Loi du 24 août 1956, ayant pour objet de modifier et de compléter la législation sur la chasse (Article 11). (Mémorial A n° 45 du 11 septembre 1956)
2. Loi du 17 juillet 1960 portant institution d’un statut de l’hôtellerie (articles 7a et 21). (Mémorial A n° 48 du 5 août 1960)
3. Loi modifiée du 16 décembre 1963 portant création d’un Fonds commun de garantie automobile. (Mémorial A n° 68 du 18 décembre 1963) (abrogée sauf pour les demandes d’indemnisation adressées au Fonds pour les accidents survenus avant l’entrée en vigueur de la loi référencée sub 15.)
4. Loi du 13 décembre 1989 portant organisation des professions d’architecte et d’ingénieur-conseil (Article 6). (Mémorial A n° 82 du 23 décembre 1989)
5. Loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. (Mémorial A n° 84 du 23 décembre 1991)
6. Loi du 18 décembre 1993 portant modification et complément de certaines dispositions en matière d’assurances. (Mémorial A n° 102 du 28 décembre 1993)
7. Loi du 14 juin 1994 portant réglementation des conditions d’exercice des activités relatives à l’organisation et à la vente de voyages ou de séjours et portant transposition de la directive du 13 juin 1990 concernant les voyages, vacances et circuits à forfait (Articles 5 et 6). (Mémorial A n° 58 du 6 juillet 1994)
8. Loi du 8 décembre 1994 portant modification et complément de (...) la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. (Mémorial A n° 117 du 24 décembre 1994)
9. Loi du 8 décembre 1994 relative :
 - aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d’assurances et de réassurances de droit luxembourgeois
- aux obligations en matière d’établissement et de publicité des documents comptables des succursales d’entreprises d’assurances de droit étranger. (Mémorial A n° 118 du 28 décembre 1994)
10. Loi du 27 juillet 1997 sur le contrat d’assurance. (Mémorial A n° 65 du 3 septembre 1997)
11. Loi du 11 août 1998 portant introduction de l’incrimination des organisations criminelles et de l’infraction de blanchiment au code pénal et modifiant (...) la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. (Mémorial A n° 73 du 10 septembre 1998)
12. Loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés et (...) complétant la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. (Mémorial A n° 77 du 21 juin 1999)
13. Loi du 8 août 2000 relative à la surveillance complémentaire des entreprises d’assurances faisant partie d’un groupe d’assurance et modifiant :
 - la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances ;
 - la loi du 8 décembre 1994 relative :
 - aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d’assurances et de réassurances de droit luxembourgeois
 - aux obligations en matière d’établissement et de publicité des documents comptables des succursales d’entreprises d’assurances de droit étranger
 - la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l’impôt sur le revenu ;
 - la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée. (Mémorial A n° 99 du 29 septembre 2000)

14. Loi du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs. (Mémorial A n° 62 du 8 mai 2003)
15. Loi du 11 mars 2004 relative à l'assainissement et la liquidation des entreprises d'assurances et modifiant la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. (Mémorial A n° 44 du 29 mars 2004)
16. Loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme portant transposition de la directive 2001/97/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 décembre 2001 modifiant la directive 91/308/CEE du Conseil relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et modifiant :
- le Code pénal
 - (...) la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances (...)
- (Mémorial A n° 183 du 19 novembre 2004)
17. Loi du 13 juillet 2005 portant modification de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. (Mémorial A n° 103 du 21 juillet 2005)
18. Loi du 27 avril 2006 sur l'application des normes comptables internationales dans le secteur des assurances et portant modification de :
- la loi du 8 décembre 1994 relative :
 - aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances de droit luxembourgeois
 - aux obligations en matière d'établissement et de publicité des documents comptables des succursales d'entreprises d'assurances de droit étranger
 - la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. (Mémorial A n° 92 du 29 mai 2006)
19. Loi du 18 décembre 2006 portant transposition de la directive 2002/65/CE concernant la commercialisation à distance de services financiers auprès des consommateurs et portant modification de :
- la loi du 27 juillet 1997 sur le contrat d'assurance;
 - la loi modifiée du 14 août 2000 relative au commerce électronique;
 - l'article 63 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.
- (Mémorial A n° 223 du 21 décembre 2006)
20. Loi du 5 novembre 2006 relative à la surveillance des conglomérats financiers, portant
1. transposition de la directive 2002/87/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2002 relative à la surveillance complémentaire des établissements de crédit, des entreprises d'assurances et des entreprises d'investissement appartenant à un conglomérat financier, et modifiant les directives 73/239/CEE, 79/267/CEE, 92/49/CEE, 92/96/CEE, 93/6/CEE et 93/22/CEE du Conseil et les directives 98/78/CE et 2000/12/CE du Parlement européen et du Conseil;
 2. modification
 - de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances;
 - de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.
- (Mémorial A n° 197 du 17 novembre 2006)
21. Loi du 1er juin 2007 portant transposition de la directive 2005/14/CE sur l'assurance de la responsabilité civile résultant de la circulation des véhicules automoteurs et modifiant
- la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances;
 - la loi du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs.
- (Mémorial A n° 91 du 13 juin 2007)

I

II

III

IV

22. Loi du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers et portant transposition de :

- la directive 2004/39/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiant les directives 85/611/CEE et 93/6/CEE du Conseil et la directive 2000/12/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 93/22/CEE,
- l'article 52 de la directive 2006/73/CE de la Commission du 10 août 2006 portant mesures d'exécution de la directive 2004/39/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences organisationnelles et les conditions d'exercice applicables aux entreprises d'investissement et la définition de certains termes aux fins de ladite directive, et portant modification de :
- la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier,
- la loi modifiée du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif,
- la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme,
- la loi modifiée du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés,
- la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier,
- la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances,
- la loi du 3 septembre 1996 concernant la dépossession involontaire de titres au porteur,
- la loi du 23 décembre 1998 relative au statut monétaire et à la Banque centrale du Luxembourg, et portant abrogation de :
- la loi modifiée du 23 décembre 1998 relative à la surveillance des marchés d'actifs financiers,
- la loi modifiée du 21 juin 1984 relative aux marchés à terme.

(Mémorial A n° 116 du 16 juillet 2007)

B. RÈGLEMENTS ET ARRÊTÉS

1. Arrêté grand-ducal du 19 mars 1945 portant création d'une assurance obligatoire des animaux de boucherie, modifié par l'arrêté grand-ducal du 27 juillet 1945. (Mémorial 1945 pages 158 et 430)
2. Règlement ministériel du 21 juillet 1969 fixant les conditions générales des contrats d'assurances garantissant la Responsabilité Civile de la Chasse. (Mémorial A n° 38 du 4 août 1969)
3. Règlement grand-ducal du 17 février 1987 sur l'identification des bâtiments de plaisance (Article 10). (Mémorial A n° 34 du 20 mai 1987)
4. Règlement grand-ducal du 10 août 1993 modifiant et complétant certaines dispositions réglementaires en matière de navigation fluviale. (Mémorial A n° 77 du 22 septembre 1993)
5. Règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes. (Mémorial A n° 117 du 24 décembre 1994)
6. Règlement grand-ducal du 29 juin 1995 pris en application de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et relatif à l'exécution des dispositions en matière d'assurance :
 - de l'accord sur l'Espace Economique Européen
 - de l'accord entre la Communauté économique européenne et la Confédération suisse concernant l'assurance directe autre que l'assurance sur la vie. (Mémorial A n° 57 du 14 juillet 1995)
7. Règlement grand-ducal du 31 août 2000 portant exécution de l'article 26, paragraphe 3, de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et relatif aux fonds de pension soumis au contrôle prudentiel du Commissariat aux Assurances. (Mémorial A n° 99 du 29 septembre 2000)

8. Règlement grand-ducal du 30 novembre 2000 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités de la surveillance complémentaire des entreprises d'assurances faisant partie d'un groupe d'assurances. (Mémorial A n° 132 du 20 décembre 2000)
9. Règlement grand-ducal du 14 décembre 2000 concernant la protection de la population contre les dangers résultant des radiations ionisantes. (Mémorial A n° 9 du 22 janvier 2001)
10. Règlement grand-ducal du 31 décembre 2001 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises de réassurances. (Mémorial A n° 172 du 31 décembre 2001)
11. Règlement grand-ducal du 10 janvier 2003 portant modification du règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes. (Mémorial A n° 26 du 14 février 2003)
12. Règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 relatif au fonctionnement du Fonds de garantie automobile. (Mémorial A n° 165 du 19 novembre 2003)
13. Règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 pris en exécution de la loi du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs. (Mémorial A n° 166 du 19 novembre 2003)
14. Règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 relatif au plan d'activité des entreprises d'assurances et portant modification du règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes. (Mémorial A n° 167 du 19 novembre 2003)
15. Règlement grand-ducal du 23 mai 2005 portant modification du règlement grand-ducal du 31 août 2000 portant exécution de l'article 26, paragraphe 3, de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et relatif aux fonds de pension soumis au contrôle prudentiel du Commissariat aux Assurances. (Mémorial A n° 70 du 31 mai 2005)
16. Règlement grand-ducal du 24 novembre 2005 concernant les modalités d'agrément et d'exercice des intermédiaires d'assurances et de réassurances. (Mémorial A n° 188 du 2 décembre 2005)
17. Règlement grand-ducal du 17 novembre 2006 portant modification :
- du règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes, tel qu'il a été modifié ;
 - du règlement grand-ducal du 30 novembre 2000 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités de la surveillance complémentaire des entreprises d'assurances faisant partie d'un groupe d'assurances ;
 - du règlement grand-ducal du 23 mai 2005 portant modification du règlement grand-ducal du 31 août 2000 portant exécution de l'article 26, paragraphe 3, de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et relatif aux fonds de pension soumis au contrôle prudentiel du Commissariat aux assurances. (Mémorial A n° 200 du 29 novembre 2006)
18. Règlement grand-ducal du 17 novembre 2006 relatif aux conglomérats financiers pour lesquels le Commissariat aux assurances assume le rôle de coordinateur. (Mémorial A n° 200 du 29 novembre 2006)

I

II

III

IV

I

19. Règlement grand-ducal du 22 décembre 2006 portant modification du règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes. (Mémorial A n° 237 du 29 décembre 2006)

II

20. Règlement grand-ducal du 11 mai 2007 concernant les contributions aux frais de personnel et de fonctionnement du Commissariat aux Assurances. (Mémorial A n° 88 du 6 juin 2007)

III

21. Règlement grand-ducal du 8 juin 2007 modifiant :

- le règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 pris en exécution de la loi du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs
- le règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 relatif au fonctionnement du Fonds de Garantie Automobile. (Mémorial A n° 90 du 12 juin 2007)

IV

IV Annexe 2 – Liste des entreprises d'assurances établies¹ (situation en septembre 2007)

1. LISTE DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES D'ASSURANCES NON VIE

ALTAÏR ASSURANCES S.A.,

6D, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG,
directeur : Jean THILLY,
téléphone : 26 94 621, fax : 26 94 54 76,
Branches : 8, 9, 13, 16

AME LUX S.A. (ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE S.A.),

7, boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG,
directeur : Alain HAUGLUSTAINE,
téléphone : 46 36 40, fax : 46 36 44,
internet : www.ame.lu
Branches : 1, 3, 8, 9, 10, 13, 16, 17, 18

ARISA ASSURANCES S.A.,

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 LUXEMBOURG,
directeur : Dr Hans PLATTNER,
téléphone : 26 29 40-1, fax : 26 29 40 40,
internet : www.arisa.lu
Branches : 1, 2, 3, 9, 10, 13, 16, 17, 18
Succursale : Suisse

AXA ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.,

7, rue de la Chapelle, L-1325 LUXEMBOURG,
directeur : Paul DE-COOMAN,
téléphone : 44 24 24-1, fax : 45 51 58,
internet : www.axa.lu
Branches : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16,
17, 18

BÂLOISE ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.,

Atrium Business Park 23, Z.A. de Bourmicht,
L-8070 BERTRANGE,
directeur : André BREDIMUS,
téléphone : 290 190-1, fax : 290 591,
internet : www.baloise.lu
Branches : 1, 3, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 16, 17, 18

BRITISH MARINE LUXEMBOURG S.A.,

3, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG,
directeur : Nico REYLAND,
téléphone : 26 20 61-1 ou 621319470,
fax : 26 20 61-30,
internet : www.british-marine.com
Branches : 4, 6, 7, 8, 12, 13, 16, 17
Succursale : Grande-Bretagne

CAMCA ASSURANCE S.A.,

32, avenue de la Liberté - B.P. 2378, L-1023
LUXEMBOURG,
directeur : Martial de CALBIAC,
téléphone : 40 20 99, fax : 40 20 98,
internet : www.camca.lu
Branches : 3, 7, 8, 9, 13, 14, 15, 16

COLOMBE ASSURANCES S.A.,

2A, Place de Paris B.P. 2583, L-1025 LUXEMBOURG,
directeur : Eric MACE,
téléphone : 40 05 44, fax : 40 05 54,
Branches : 7, 8, 9, 16

D.A.S. LUXEMBURG,

3, rue Thomas Edison, L-1445 STRASSEN,
directeur : Rolf WIMPFHEIMER,
téléphone : 45 57 58, fax : 45 57 63,
internet : www.das.lu
Branches : 17

D.K.V. LUXEMBOURG S.A.,

43, avenue JF Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG,
directeur : Georg NIEDEREHE,
téléphone : 42 64 64-1, fax : 42 64 64-250,
internet : www.dkv.lu
Branches : 2

ELECTRO ASSURANCES S.A.,

19, rue de Bitbourg PO Box 593,
L-2015 LUXEMBOURG,
directeur : Pascal BERTIN,
téléphone : 29 21 97, fax : 48 00 77,
Branches : 1, 7, 8, 9, 13, 14, 16

EUROP ASSISTANCE,

12, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE,
directeur : Jean-Claude STOOS,
téléphone : 437 440, fax : 26 37 41 40,
Branches : 18

¹ voir annexe 9 pour l'explication des branches

I

FORTIS LUXEMBOURG IARD S.A.,

16, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG,
 directeur : Chantal VAN DYCK,
 téléphone : 24 18 58 1, fax : 24 18 58 9000,
 internet : www.fortisinsurance.lu
 Branches : 1, 2, 7, 8, 9, 12, 13, 16, 17

FOYER ASSURANCES S.A.,

12, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE,
 directeur : Paul FOHL,
 téléphone : 43 74 20 08, fax : 437 43 25 08,
 internet : www.lefoyer.lu
 Branches : 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16,
 17, 18

II

FOYER SANTE S.A.,

12, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE,
 directeur : Claus Maria SEILER,
 téléphone : 437 43 876, fax : 437 43 98 76,
 internet : www.medicis.lu / www.lefoyer.lu
 Branches : 2

III

FOYER-ARAG,

12, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE,
 directeur : Paul FOHL,
 téléphone : 437 437, fax : 42 87 17,
 Branches : 17

IV

HUGO INSURANCE S.A.,

6D, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG,
 directeur : Gilles COREMANS,
 téléphone : 34 68 661, fax : 34 68 40,
 Branches : 7, 8, 9, 13

INTERLUX ASSURANCES MALADIE S.A.,

10B, Z.A. Bourmicht, L-8070 BERTRANGE,
 directeur : Myriam DALLANOCE,
 téléphone : 29 00 90, fax : 29 00 95,
 internet : www.interlux.lu
 Branches : 2

KBC FINANCIAL INDEMNITY INSURANCE S.A.,

5, Place de la Gare, L-1616 LUXEMBOURG,
 directeur : Ivo BAUWENS,
 téléphone : 29 99 92 1, fax : 29 96 18,
 Branches : 14, 15, 16

LA LUXEMBOURGEOISE S.A.,

10, rue Aldringen, L-1118 LUXEMBOURG,
 directeur : Pit HENTGEN,
 téléphone : 4 76 11, fax : 47 61-300,
 internet : www.lalux.lu
 Branches : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16,
 17, 18

LE SPHINX ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG,
 directeur : Claude WEBER,
 téléphone : 49 69 51, fax : 49 69 36,
 Branches : 7, 8, 9, 13, 16

NORDIC EMPLOYERS' MUTUAL INSURANCE ASSOCIATION,

58, boulevard Gr.-D.Charlotte B.P. 405,
 L-2014 LUXEMBOURG,
 directeur : Guy HARLES,
 téléphone : 40 78 78 204, fax : 40 78 04 641,
 Branches : 16

PRIMELUX Insurance S.A.,

2, boulevard Konrad Adenauer,
 L-1115 LUXEMBOURG,
 directeur : Jeanette RÖDBRO,
 téléphone : 421 22 550, fax : 421 22 586,
 Branches : 8, 9, 13, 16

SHIPOWNERS' MUTUAL PROTECTION & INDEMNITY ASSOCIATION,

99, Grand-Rue, L-1661 LUXEMBOURG,
 directeur : Frank TOMBS,
 téléphone : 22 97 10 1, fax : 22 97 10 222,
 Branches : 1, 4, 6, 7, 12, 17
 Succursale : Grande-Bretagne

SHIPOWNERS' MUTUAL STRIKE INSURANCE ASSOCIATION EUROPE,

74, rue de Merl B.P. 2217, L-1022 LUXEMBOURG,
 directeur : Claude WEBER,
 téléphone : 22 96 50 1, fax : 26 25 83 30,
 Branches : 16

THAIC S.A.,

6D, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG,
 directeur : Gilles COREMANS,
 téléphone : 34 68 66 1, fax : 34 68 40,
 Branches : 5, 16

WEST OF ENGLAND,

33, boulevard Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG,
 directeur : Philip ASPDEN,
 téléphone : 47 00 67-1, fax : 22 52 53,
 internet : www.westpandi.com
 Branches : 1, 2, 6, 7, 12, 16, 17
 Succursales : Grande-Bretagne, Hong Kong

2. LISTE DES SUCCURSALES D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES D'ASSURANCES NON VIE

AGF ASSURANCES LUXEMBOURG,

14, boulevard Roosevelt, L-2450 LUXEMBOURG,
 mandataire général : Alain SCHAEDGEN,
 téléphone : 47 23 46-1, fax : 47 23 46-249,
 internet : www.agf.lu
 Branches : 1, 2, 3, 8, 9, 10, 13, 16, 17

AIG EUROPE S.A.,

10B, Zone industrielle Bourmicht,
 L-8070 BERTRANGE,
 mandataire général : Werenfried DE VliegHER,
 téléphone : 44 30 32 237, fax : 44 31 07,
 Branches : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14,
 15, 16, 17, 18

ATRADIUS CREDIT INSURANCE NV,

11, route des 3 Cantons, L-8399 WINDHOF,
 téléphone : 26 25 87 73, fax : 26 10 87 52,
 Branches : 14, 15, 16

AXA ART VERSICHERUNG AG,

4, rue J-P Brasseur, L-1258 LUXEMBOURG,
 mandataire général : Ekkehart KESSEL,
 téléphone : 26 44 15 36, fax : 26 25 81 04,
 Branches : 7, 8, 9, 13, 16

AXA COLONIA VERSICHERUNG A.G.,

4, rue J-P Brasseur, L-1258 LUXEMBOURG,
 mandataire général : Ekkehart KESSEL,
 téléphone : 26 44 15 36, fax : 26 25 81 04,
 Branches : 5, 7, 8, 9, 11, 13, 16

HAMBURG-MANNHEIMER N.V.,

43, Route d'Arlon, L-8009 STRASSEN,
 mandataire général : Georg NIEDEREHE,
 téléphone : 44 74 01, fax : 44 74 87,
 Branches : 1

IMPERIO S.A.,

7, rue Goethe B.P.1414, L-1014 LUXEMBOURG,
 mandataire général : Gustavo André MILHEIRO
 AGUIAR FRAZAO
 téléphone : 49 52 53 - 1, fax : 49 52 53 650,
 Branches : 1, 2, 8, 9, 13, 16

I

II

III

IV

I

LA MUTUELLE DU MANS ASSURANCES IARD,

7, avenue Victor Hugo, L-1750 LUXEMBOURG,
 mandataire général : Charles BESNEHARD,
 téléphone : 22 34 22 315, fax : 47 02 51,
 Branches : 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 17

LONDON GENERAL INSURANCE COMPANY LTD,

19, rue de Bitbourg - B.P. 593,
 L-2015 LUXEMBOURG,
 mandataire général : Lambert SCHROEDER,
 téléphone : 31 71 71, fax : 31 71 74,
 Branches : 1, 2, 9, 16

P & V ASSURANCES,

7, avenue Victor Hugo, L-1750 LUXEMBOURG,
 mandataire général : Jean-Pierre QUAIRIÈRE,
 téléphone : 47 46 45 - 1, fax : 47 00 22,
 Branches : 1, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 16, 17, 18

TRADE CREDIT RE S.A.,

c/o NCI 20, rue Eugène Ruppert,
 L-2453 LUXEMBOURG,
 mandataire général : Claude STIENNON,
 téléphone : 22 649 34 77, fax : 22 649 36 77,
 internet : www.tcre.com
 Branches : 14, 15, 16

VEREINIGTE HAGEL VVaG,

115, Rue de Luxembourg, L-8077 BERTRANGE,
 mandataire général : Anton Georg ESCH,
 téléphone : 26 64 99 33, fax : 26 10 88 22,
 internet : www.vereinigte-hagel.lu
 Branches : 9

WINTERTHUR-EUROPE ASSURANCES S.A.,

31, boulevard G.D. Charlotte, L-1331 LUXEMBOURG,
 mandataire général : Georges HENGEN,
 téléphone : 45 22 80, fax : 44 09 44,
 Branches : 1, 2, 3, 8, 9, 10, 12, 13, 16, 17

ZURICH S.A.,

45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD,
 mandataire général : John Michael VINCENT,
 téléphone : 26 642-601, fax : 26 642-610,
 Branches : 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 16, 17

**3. LISTE DES ENTREPRISES
LUXEMBOURGEOISES D'ASSURANCE-VIE**

ABN AMRO LIFE S.A.,
 46, avenue JF Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG,
 directeur : Antoine BARONNET,
 téléphone : 2607-3400, fax : 2607-3485,
 internet : www.abnamro.lu
 Branches : I, II, III, VI, VII

AGF LIFE LUXEMBOURG S.A.,

14, boulevard Roosevelt, L-2450 LUXEMBOURG,
 directeur : Alain SCHAEDEGEN,
 téléphone : 47 23 46-1, fax : 47 23 46-249,
 internet : www.agf.lu
 Branches : I, II, III, VI, VII
 Succursale : France

**AME LIFE LUX S.A. (ASSURANCES MUTUELLES
D'EUROPE LIFE LUX S.A.),**

7, boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG,
 directeur : Romain ROSSETTI,
 téléphone : 47 46 93, fax : 47 46 90,
 internet : www.ame.lu
 Branches : I, II, III, VI, VII

ARGENTA LIFE LUXEMBOURG S.A.,

27, boulevard Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG,
 directeur : Alain MECHANICUS,
 téléphone : 22 26 55, fax : 22 26 58,
 internet : www.argentalife.lu
 Branches : I, II, III, VI, VII

**ASPECTA ASSURANCE INTERNATIONAL
LUXEMBOURG S.A.,**

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 LUXEMBOURG,
 directeur : Pierre MERSCH,
 téléphone : 26 49 81, fax : 26 49 8200,
 Branches : I, II, III, VI, VII
 Succursales : Espagne, Italie

ATLANTICLUX LEBENSVERSICHERUNG S.A.,

4a, rue Albert Borschette, L-1246 LUXEMBOURG,
 directeur : Michael EMMEL,
 téléphone : 26 49 42 00, fax : 26 49 43 02,
 internet : www.fwugroup.com
 Branches : I, II, III, VI, VII
 Succursales : France, Italie, Allemagne

II

III

IV

AXA ASSURANCES VIE LUXEMBOURG S.A.,

7, rue de la Chapelle, L-1325 LUXEMBOURG,
 directeur : Paul DE-COOMAN,
 téléphone : 45 30 20-1, fax : 45 51 58,
 internet : www.axa.lu
 Branches : I, II, III, VI, VII

BÂLOISE VIE LUXEMBOURG S.A.,

Atrium Business Park, 23, Z.A. de Bourmicht,
 L-8070 BERTRANGE,
 directeur : Romain BRAAS,
 téléphone : 290 190-1, fax : 291 968,
 internet : www.baloise.lu
 Branches : I, II, III, VI, VII

BÂLOISE-EUROPE VIE S.A.,

25, route d'Esch, L-1470 LUXEMBOURG,
 directeur : Christian HOUTEKIE,
 téléphone : 45 07 40, fax : 45 07 97,
 internet : www.winterthur-eu.lu
 Branches : I, II, III, VI, VII

CAMCA VIE S.A.,

32, avenue de la Liberté - B.P. 2378,
 L-1023 LUXEMBOURG,
 directeur : Martial de CALBIAC,
 téléphone : 26 48 70-1, fax : 26 48 70-58,
 internet : www.camca.lu
 Branches : I, II, III, VII

CMI INSURANCE (LUXEMBOURG) S.A.,

23, route d'Arlon, L-8009 STRASSEN,
 directeur : Alison Samantha HILL,
 téléphone : 31 78 31-1, fax : 31 78 31-214,
 internet : www.clericalmedical.com
 Branches : I, II, III, VI, VII

COMMERCIAL UNION INTERNATIONAL LIFE S.A.,

34, avenue de la Liberté - B.P. 1375,
 L-1013 LUXEMBOURG,
 directeur : Gerhard TRUBEL,
 téléphone : 40 28 20 350, fax : 40 28 20 351,
 internet : www.cuil.lu
 Branches : I, II, III, VI, VII
 Succursale : Norvège

DB VITA S.A.,

2, boulevard Konrad Adenauer - B.P.382,
 L-2013 LUXEMBOURG,
 directeur : Tomas WITTBJER,
 téléphone : 421 22 - 550, fax : 421 22 - 586,
 Branches : I, II, III, VI

DEXIA LIFE & PENSIONS S.A.,

2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG,
 directeur : Guy VAN DEN BOSCH,
 téléphone : 26 25 44-1, fax : 26 25 44-54 80,
 internet : www.dexia-life.com
 Branches : I, II, III, VI, VII

EURESA-LIFE S.A.,

1, rue Pletzer, L-8080 BERTRANGE,
 directeur : Jean-Pierre QUAIRIÈRE,
 téléphone : 25 42 59, fax : 25 42 62,
 internet : www.euresa-life.com
 Branches : I, II, III, VI, VII

EXCELL LIFE INTERNATIONAL S.A.,

39, avenue Monterey - B.P. 1081,
 L-1010 LUXEMBOURG,
 directeur : Paul MICHONNEAU,
 téléphone : 26 20 15 40, fax : 26 20 15 41,
 Branches : I, II, III, VI, VII
 Succursale : France

FORTIS LUXEMBOURG VIE S.A.,

16, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG,
 directeur : Chantal VAN DYCK,
 téléphone : 24 18 58 1, fax : 24 18 58 9000,
 internet : www.fortisinsurance.lu
 Branches : I, II, III, VI, VII

FOYER INTERNATIONAL S.A. (FISA),

12, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE,
 directeur : Jean-Louis COURANGE,
 téléphone : 437 43 52 00, fax : 437 43 57 00,
 internet : www.lefoyer.lu
 Branches : I, II, III, VI

I

II

III

IV

I

FOYER VIE S.A.,

12, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE,
 directeur : Philippe BONTE,
 téléphone : 437 43 4000, fax : 437 43 4500,
 internet : www.lefoyer.lu
 Branches : I, II, III, VI, VII

GENERALI LUXEMBOURG S.A.,

3, rue Thomas Edison, L-1445 LUXEMBOURG,
 directeur : Nathalie DE MEYERE,
 téléphone : 44 74 40, fax : 44 74 43,
 internet : www.general.lu
 Branches : I, II, III, VI, VII

II

ING LIFE LUXEMBOURG S.A.,

52, route d'Esch, L-1470 LUXEMBOURG,
 directeur : Jean-Philippe BALON,
 téléphone : 26 44 11 44, fax : 26 44 11 45,
 internet : www.inglife.lu
 Branches : I, II, III, VI, VII

III

INTEGRALE LUXEMBOURG S.A.,

63, boulevard Prince Félix, L-1513 LUXEMBOURG,
 directeur : Luc GASPARD,
 téléphone : 40 66 90-1, fax : 40 66 90-300,
 Branches : I, II, III, VI, VII

INTERNATIONAL CREDIT MUTUEL LIFE S.A.,

17, côte d'Eich, L-1450 LUXEMBOURG,
 directeur : François BLANCHARD,
 téléphone : 46 99 89 1, fax : 46 99 89 333,
 Branches : I, II, III, VI, VII

IV

INTERPOLIS LUXEMBOURG S.A.,

287-289, route d'Arlon, L-1150 LUXEMBOURG,
 directeur : Johannes A.W. dit Jan REMIE,
 téléphone : 455 405 504, fax : 455 405 505,
 Branches : I, II, III, VI, VII

INVESTLIFE LUXEMBOURG S.A.,

33, rue de Gasperich, L-5826 HESPERANGE,
 directeur : Fabrice BAGNE,
 téléphone : 26 21 41, fax : 26 21 49 371,
 internet : www.investlife.lu
 Branches : I, II, III, VI
 Succursale : France

KAUPTHING LIFE & PENSION LUXEMBOURG S.A.,

35A, Avenue JF Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG,
 directeur : Lars KORNMOD,
 téléphone : 46 77 66, fax : 46 77 76,
 internet : www.kaupthing.lu
 Branches : I, II, III, VI, VII

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE S.A.,

10, rue Aldringen, L-1118 LUXEMBOURG,
 directeur : Pit HENTGEN,
 téléphone : 4 76 11, fax : 47 61-400,
 internet : www.lalux.lu
 Branches : I, II, III, VI, VII

LA MONDIALE EUROPARTNER S.A.,

Atrium Business Park, 23, ZA Bourmicht,
 L-8070 BERTRANGE,
 directeur : Philippe RICARD,
 téléphone : 45 85 87-26, fax : 45 87 18,
 Branches : I, II, III, VI, VII

LEX LIFE & PENSION S.A.,

85-91, route de Thionville - B.P. 1872,
 L-1018 LUXEMBOURG,
 directeur : Flemming LAURIDSEN,
 téléphone : 26 89 49, fax : 26 19 29 96,
 internet : www.lexlife.lu
 Branches : I, II, III, VI

LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE S.A.,

2, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG,
 directeur : David STEINEGGER,
 téléphone : 34 61 91 - 1, fax : 34 61 90,
 internet : www.lombard.lu
 Branches : I, II, III, VI, VII
 Succursales : Finlande, Suisse

LUXLIFE S.A.,

80, place de la Gare, L-1616 LUXEMBOURG,
 directeur : Christophe LEROY,
 téléphone : 25 27 71, fax : 25 27 79,
 internet : www.luxlife.com
 Branches : I, II, III, VI, VII

MASSMUTUAL EUROPE S.A.,

3, rue du Fossé - B.P. 332, L-2013 LUXEMBOURG,
 directeur : Olivier MAINGARD,
 téléphone : 25 19 14, fax : 25 19 13,
 internet : massmutualeurope.com
 Branches : I, II, III, VI, VII

NATIXIS LIFE S.A.,

51, avenue JF Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG,
 directeur : Jean MARCHES,
 téléphone : 22 888 11, fax : 22 888 150,
 internet : www.life.natixis.eu
 Branches : I, II, III, VI, VII
 Succursale : France

NEMIAN LIFE & PENSIONS S.A.,

Aerogolf Center, 1A, Heienhaff,
 L-1736 SENNINGERBERG,
 directeur : François JACQUEMIN,
 téléphone : 44 67 74 21, fax : 44 69 33,
 internet : www.nemianlife.lu
 Branches : I, II, III, VI, VII

NORD EUROPE LIFE LUXEMBOURG,

62, rue Charles Martel, L-2134 LUXEMBOURG,
 directeur : Bernard LE BRAS,
 téléphone : 42 40 20-1, fax : 42 40 20-40,
 internet : www.nellweb.com
 Branches : I, II, III, VI, VII

NORDEA LIFE & PENSIONS S.A.,

562, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG,
 directeur : Peter JOLLEY,
 téléphone : 43 88 77 80, fax : 43 88 77 81,
 internet : www.nordealife.lu
 Branches : I, II, III, VI

PREDICA EUROPE,

16, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG,
 directeur : Olivier SENTIS,
 téléphone : 26 26 70 62, fax : 26 26 70 69,
 Branches : I, II, III, VI, VII
 Succursale : France

PRIVATE ESTATE LIFE S.A.,

38, rue Pafebruch B.P.110, L-8303 CAPELLEN,
 directeur : Thomas A FRASER,
 téléphone : 45 67 30 1, fax : 45 67 34,
 internet : www.privateestatelife.com
 Branches : I, II, III, VI

PRIVATE LIFE PARTNERS S.A.,

46, avenue JF Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG,
 directeur : James DOYLE,
 téléphone : 2607-3500, fax : 2607-3548,
 Branches : I, II, III, VI, VII

R & V LUXEMBOURG LEBENSVERSICHERUNG S.A.,

4, rue Thomas Edison - B.P. 661, L-1445 STRASSEN,
 directeur : Stefan HONECKER,
 téléphone : 45 45 65-1, fax : 45 32 76,
 internet : www.ruv.lu
 Branches : I, II, III
 Succursale : Allemagne

RAIFFEISEN VIE S.A.,

12, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE,
 directeur : Philippe BONTE,
 téléphone : 26 68 36 20, fax : 26 68 36 22,
 Branches : I, II, III, VI

SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL S.A.,

Atrium Business Park, 23, Z.A. Bourmicht,
 L-8070 BERTRANGE,
 directeur : Philippe RICARD,
 téléphone : 45 85 87 26, fax : 45 87 18,
 internet : www.scoteqint.lu
 Branches : I, II, III, VI, VII
 Succursale : Italie

SOGELIFE S.A.,

11, avenue Emile Reuter, L-2420 LUXEMBOURG,
 directeur : Philippe SERRE,
 téléphone : 24 13 73 1, fax : 24 13 29,
 internet : www.sogelife.com
 Branches : I, II, III, VI, VII

I

II

III

IV

I

SOLIDARITY TAKAFOL S.A.,

3, rue Alexandre Fleming, L-1525 LUXEMBOURG,
 directeur : Abdel Latif SAYED,
 téléphone : 44 10 67, fax : 44 12 06,
 Branches : I, II, III

SWISS LIFE S.A.,

25, route d'Arlon, L-8009 STRASSEN,
 directeur : Patrick SCHOLS,
 téléphone : 42 39 59-1, fax : 26 43 40,
 internet : www.swisslife.lu
 Branches : I, II, III, VI, VII

II

VITIS LIFE S.A.,

7, boulevard Royal - B.P. 803, L-2018 LUXEMBOURG,
 directeur : René VAN DEN BOSCH,
 téléphone : 26 20 46 300, fax : 26 20 46 399,
 internet : www.vitislife.com
 Branches : I, II, III, VI, VII

III

VORSORGE LUXEMBURG LEBENSVERSICHERUNG S.A.,

6, parc d'activités Syrdall, L-5365 MUNSBACH,
 directeur : Friedel HOFRICHTER,
 téléphone : 26 48 55-0, fax : 26 48 55-30,
 Branches : I, II, III, VI, VII

WINPLAN ASSURANCE LUXEMBOURG S.A.,

13A, rue de Bitbourg B.P.689, L-2016 LUXEMBOURG,
 directeur : Clive GRIFFITHS,
 téléphone : 43 30 10-1, fax : 43 30 12,
 Branches : I, II, III

IV

ZURICH EUROLIFE S.A.,

45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD,
 directeur : John Michael VINCENT,
 téléphone : 26 642 1, fax : 26 642 650,
 internet : www.zurich.lu
 Branches : I, II, III, VI, VII

**4. LISTE DES SUCCURSALES
D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES
D'ASSURANCE-VIE****BHW LEBENSVERSICHERUNG AG,**

16, rue Erasme, L-1468 LUXEMBOURG,
 mandataire général : Bernd H. ECKHARDT,
 téléphone : 44 88 44-1, fax : 44 88 44-34,
 Branches : I, II, III

HAMBURG-MANNHEIMER N.V.,

43, Route d'Arlon, L-8009 STRASSEN,
 mandataire général : Georg NIEDEREHE,
 téléphone : 44 74 01, fax : 44 74 87,
 Branches : I, II, III

IMPERIO S.A.,

7, rue Goethe B.P.1414, L-1014 LUXEMBOURG,
 mandataire général : Gustavo André MILHEIRO
 AGUIAR FRAZAO,
 téléphone : 49 52 53 - 1, fax : 49 52 53 650,
 Branches : I, II, III

P & V ASSURANCES,

7, avenue Victor Hugo, L-1750 LUXEMBOURG,
 mandataire général : Jean-Pierre QUAIRIÈRE,
 téléphone : 47 46 45 - 1, fax : 47 00 22,
 Branches : I, II, III

SEB LIFE LUXEMBOURG BRANCH,

6A, Circuit de la Foire Internationale,
 L-1347 LUXEMBOURG,
 mandataire général : Hugues CHAMBON,
 téléphone : 26 23 2274, fax : 2623 2064,
 Branches : III

WINTERTHUR-EUROPE ASSURANCES S.A.,

31, boulevard G.D. Charlotte, L-1331 LUXEMBOURG,
 mandataire général : Georges HENGEN,
 téléphone : 45 22 80, fax : 44 09 44,
 Branches : I, II, III, VI

5. LISTE DES FONDS DE PENSION

CAISSE DE PENSION DES EMPLOYES DE FORTIS BANQUE LUXEMBOURG,

50, avenue JF Kennedy, L-2951 LUXEMBOURG,
directeur : Chantal VAN DYCK,
téléphone : 42 42 22 79, fax : 42 42 27 23,
Branches : A

FONDS DE PENSION GOODYEAR a.s.b.l.,

c/o ESOFAC 37, rue Michel Engels,
L-1465 LUXEMBOURG,
téléphone : 45 31 24-1, fax : 45 07 43,
Branches : A, C

FONDS DE PENSION ING LUXEMBOURG ASBL,

c/o ESOFAC 37, rue Michel Engels,
L-1465 LUXEMBOURG,
téléphone : 45 31 24-1, fax : 45 07 43,
Branches : A, C

PHILIPS INTERNATIONAL PENSION FUND asbl,

c/o EBICA SA, 46, avenue JF Kennedy,
L-1855 LUXEMBOURG,
téléphone : 26 07 34 40, fax : 26 07 34 49,
internet : www.pipf.eu
Branches : B

I

II

III

IV

IV

Annexe 3 – Liste des entreprises d’assurances ayant notifié leur intention d’opérer sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg en régime de libre prestation de services

Cette liste est disponible sur le site internet du Commissariat aux assurances : www.commassu.lu

I

II

III

IV

IV Annexe 4 – Liste des entreprises de réassurances de droit luxembourgeois (situation en septembre 2007)

ABBEY REINSURANCE S.A.,

2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
société de management : EURCO S.A.

ACHMEA RE,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

ACTIRE,

7, place du Théâtre, L-2613 LUXEMBOURG
société de management : RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A.

AERO RE S.A.,

6D, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

AFE S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

AGAT RE S.A.,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-1273 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

AGRASSUR RE S.A.,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

AIRBUS RE,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

ALMA REINSURANCE S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management : AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

ALPHA RE,

45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD
société de management : ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.

ALVEMA S.A.,

BP 2217, L-1022 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

ANTICIMEX REINSURANCE S.A.,

19 rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG S.A.R.L.

ARISA RE S.A.,

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 LUXEMBOURG
directeur agréé : Johann PLATTNER

ARTZARE S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management : AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

ASSOCO RE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

ASSUREKA S.A.,

2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
société de management : EURCO S.A.

ASSURISK S.A.,

Imm. Centre Europe 5, Place de la Gare,
L-1616 LUXEMBOURG
directeur agréé : Ivo BAUWENS

ASUVER S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

ATLANTIC RE S.A.,

6D, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

ATLAS COPCO REINSURANCE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

I

AVAFIN-RE,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
directeur agréé : Jean THILLY

AVIABEL RE,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

AVIARE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

II

AXIOME DE RE S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

BALSPEED RE S.A.,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

III

BALTA REINSURANCE S.A.,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

BCEE RE,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

IV

BEL RE,

7, boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG
directeur agréé : Alain HAUGLUSTAINE

BETA RE S.A.,

45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD
société de management : ZURICH INTERNATIONAL
SERVICES S.A.

BG RE S.A.,

50, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG
directeur agréé : Alfons KIRCHEN

BIL RE,

2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
société de management : EURCO S.A.

BNP PARIBAS RE,

BP 2217, L-1022 LUXEMBOURG
directeur agréé : Claude WEBER

BREAN MURRAY CARRET REINSURANCE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

BREW RE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

BRIDGE RE,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

BSN GLASSPACK RE,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

BTL REINSURANCE,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

BUILDERS CREDIT REINSURANCE COMPANY S.A.,

69, rue de Hobscheid, L-8422 STEINFORT
directeur agréé : Lambert SCHROEDER

C.D.A.- RE,

2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
société de management : EURCO S.A.

CAFINA,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

CAISRELUX,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

CAMCA REASSURANCE S.A.,

32, avenue de la Liberté / B.P. 2378, L-1930
LUXEMBOURG
directeur agréé : Martial DE CALBIAC

CAPAG S.A.,

16, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG
directeur agréé : Jacques HANSOULLE

CAPGEMINI REINSURANCE COMPANY,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

CAREDOR S.A.,

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
directeur agréé : Christian THEODOSE

CARGOLUX RE S.A.,

2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
société de management : EURCO S.A.

CARIFAC S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE
INTERNATIONAL S.A.

CASINO RE S.A.,

7, Place du Théâtre, L-2613 LUXEMBOURG
société de management : RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A.

CASIOPEA-RE,

6D, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
directeur agréé : Jean THILLY

CERATIZIT-RE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

CETREL RE,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

CFC REINSURANCE S.A.,

1A, rue du Nord, L-2229 LUXEMBOURG
société de management : RISK & INSURANCE
SERVICES S.A.

CGPA RE,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management : AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

CHALLENGER REASSURANCE,

6D, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
directeur agréé : Gilles COREMANS

CHAMBERI REINSURANCE S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

CHC REINSURANCE S.A.,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

CIMPOR REINSURANCE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

CLIMRE,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE
INTERNATIONAL S.A.

COATINGS RE S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
directeur agréé : Silvester POENSGEN

COFINTEX LUXEMBOURG S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management : AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

COGERE S.A.,

23, avenue Monterey, L-2086 LUXEMBOURG
directeur agréé : Marc LAUER

I

II

III

IV

I

COMPAGNIE DE REASSURANCE AKZO NOBEL S.A.,
74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

CP-BK REINSURANCE S.A.,
74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

COMPOSTILLA RE S.A.,
74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

CREALUX S.A.,
74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

II

COMURA S.A.,
19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

CREARE S.A.,
6D, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

**CONTRACTORS CASUALTY & SURETY
REINSURANCE COMPANY,**
69, rue de Hobscheid, L-8422 STEINFORT
directeur agréé : Lambert SCHROEDER

CYBELE RE,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management : AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

III

COREA S.A.,
6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

CYLONIE RE S.A.,
19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

CORELYON S.A.,
145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
directeur agréé : Christian THEODOSE

D.R.C. S.A.,
2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
société de management : EURCO S.A.

IV

COREPI,
6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

DAIMLERCHRYSLER RE INSURANCE S.A.,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
directeur agréé : Silvester POENSGEN

COREVAL,
145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
directeur agréé : Christian THEODOSE

DANONE RE,
74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

COURTAL S.A.,
6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

DB RE S.A.,
2, boulevard Konrad Adenauer / B.P. 586,
L-2015 LUXEMBOURG
directeur agréé : Jeanette RÖDBRO

COVEA LUX S.A.,
B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

DEGUSSA RE S.A.,
45 rue des Scillas, L-2529 HOWALD
société de management: ZURICH INTERNATIONAL
SERVICES S.A.

DELA RE S.A.,

2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
société de management : EURCO S.A.

DELA S.S.,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

DELTA RE S.A.,

45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD
société de management : ZURICH INTERNATIONAL
SERVICES S.A.

DEUTSCHE POST REINSURANCE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

DEXIA RE S.A.,

2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
société de management : EURCO S.A.

DGF REINSURANCE S.A.,

1A, rue du Nord, L-2229 LUXEMBOURG
société de management : RISK & INSURANCE
SERVICES S.A.

DIAMOND RE S.A.,

7, Place du Théâtre, L-2613 LUXEMBOURG
société de management : RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A.

DISTRI RE S.A.,

B.P.2217, L-1022 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

DMG REINSURANCE S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE
INTERNATIONAL S.A.

DNB NOR REINSURANCE S.A.,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG
S.A.R.L.

DYNAMICS RE S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

EGON RE S.A.,

11, Avenue Guillaume, L-1651 LUXEMBOURG
directeur agréé : Jacques EMSIX

ELECTRO-RE,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
directeur agréé : Fabrice FRERE

ELECTROLUX REINSURANCE S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG S.A.R.L.

ELIA RE S.A.,

BP 2217, L-1022 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

ELTH REASSURANCE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

ENERGIA RE S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

EPCAP RE S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

ERAS S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

ERICSSON REINSURANCE S.A.,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-1273 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

ERSTE REINSURANCE S.A.,

45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD
directeur agréé : Vincent JOHN MICHAEL

I

II

III

IV

I

EULER HERMES RE,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

EURAZUR S.A.,

7, boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG
directeur agréé : Germain SOREE

EURCOLUX S.A.,

2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
société de management : EURCO S.A.

EUREKO CAPTIVE S.A.,

1A, rue du Nord, L-2229 LUXEMBOURG
société de management : RISK & INSURANCE
SERVICES S.A.

EUREKO REINSURANCE S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

EURO INTERNATIONAL REINSURANCE S.A.,

43, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG
directeur agréé : Dietmar STENZEL

EUROCHEM REASSURANCE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

EUROCLEAR RE S.A.,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

EUROMAF RE,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management : AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

EURORE S.A.,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

FI REINSURANCE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

FIDARE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
directeur agréé : Claude WEBER

FINBEL RE,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
directeur agréé : Claude WEBER

FIR RE,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

FOYER RE S.A.,

12, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE
directeur agréé : René ARNOLDY

G-RE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

GAMBRO REINSURANCE S.A.,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG
S.A.R.L.

GAMMA RE S.A.,

45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD
société de management : ZURICH INTERNATIONAL
SERVICES S.A.

GAVIOTA RE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
directeur agréé : Claude WEBER

GELINS,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

II

III

IV

GENERAS,

B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
directeur agréé : Charles BESNEHARD

GESARE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

GIPE S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE
INTERNATIONAL S.A.

GLOBAL LIABILITY REINSURANCE COMPANY S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

GOMAREAL S.A.,

11, avenue Guillaume, L-1651 LUXEMBOURG
directeur agréé : Jacques EMSIX

GOTA RE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

GROUP 4 FALCK REINSURANCE S.A.,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG
S.A.R.L.

GS RE,

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
directeur agréé : Christian THEODOSE

H & M RE S.A.,

B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

HEAT TRANSFER RE SERVICES S.A.,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

HECO REASSURANTIE S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

HENKEL RE S.A.,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

HERALUX,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

HOLMEN REINSURANCE S.A.,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG
S.A.R.L.

IBERDROLA RE S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

ICA REINSURANCE S.A.,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG
S.A.R.L.

IKANO RE S.A.,

1, rue Nicolas Welter, L-2740 LUXEMBOURG
directeur agréé : Tomas WITTBGER

IMAGINE RE (LUX.) S.A.,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

IMAGINE RE - 2007,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

IMERYS RE,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

I

II

III

IV

I

II

III

IV

INCODEN S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

INDURISK RUCKVERSICHERUNG,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
directeur agréé : Silvester POENSGEN

INDUSTRIAL RE S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management : AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

INDUSTRIELLE DE REASSURANCE,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

INOX RE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

INSUTREL S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

INTER RE,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
directeur agréé : Jean THILLY

INTERN.CREDIT.MUTUEL. / ICM RE,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

INTERNATIONAL SHIPOWNERS RE CO,

33, boulevard Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG
directeur agréé : Phillip ASPDEN

IPSEN RE S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

KLAVENESS RE S.A.,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

LA LUXEMBOURGEOISE RE,

10 rue Aldringen, L-1118 LUXEMBOURG
directeur agréé : Pit HENTGEN

LAU RE S.A.,

2A, Place de Paris / B.P. 2583, L-1025 LUXEMBOURG
directeur agréé : Eric MACE

LETZRE S.A.,

19 rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
directeur agréé : Charles BESNEHARD

LIME REFR IN S.A.,

7A, rue Robert Stumper Rés. «Scopio»,
L-2557 LUXEMBOURG
société de management : AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

LINDE-RE S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
directeur agréé : Silvester POENSGEN

LIRIN S.A.,

7A, rue Robert Stumper Rés. «Scopio»,
L-2557 LUXEMBOURG
société de management : AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

LOCRE S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
directeur agréé : Jean THILLY

LOTUS-BAKERIES REASSURANCES S.A.,

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
directeur agréé : Christian THEODOSE

LSA RE,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

LUXAIR RE S.A.,

7, place du Théâtre, L-2613 LUXEMBOURG
société de management : RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A.

LUXPAR RE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

MAPLUX RE,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management : AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

MERCK RE S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg
société de management : AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

MO REINSURANCE,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
directeur agréé : Silvester POENSGEN

MODERN RE S.A.,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG
S.A.R.L.

MODERNAC S.A.,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG
S.A.R.L.

MORGAN RE S.A.,

7, Place du Théâtre, L-2613 LUXEMBOURG
directeur agréé : Arnaud BIERRY

MORGAN STANLEY EUROPE RE S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

MORGAN STANLEY LUXEMBOURG RE S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

MOTOR REINSURANCE COMPANY S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

MU VI RE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

NATURAL RE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

NOORDHOLLANDSCHE RE S.A.,

2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
société de management : EURCO S.A.

NORTH EUROPEAN FINANCIAL REINSURANCE S.A.,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG
S.A.R.L.

OCEANE RE S.A.,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

OLLE OLSSON REINSURANCE,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

ORSAY-RE S.A.,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

P&T RE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

PELICAN S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

I

II

III

IV

I

PLM REINSURANCE S.A.,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

POLYRE S.A.,

42, rue de l'Avenir, L-1147 LUXEMBOURG
directeur agréé : Christian THEODOSE

PRINTEMPS REASSURANCE,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

PRO RE S.A.,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSEK LUXEMBOURG
S.A.R.L.

PROTECTION RE,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

PURACAP S.A.,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

RAIFFEISEN RE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

RAIL REASSURANCES S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
directeur agréé : Lambert SCHROEDER

REAAL REASSURANTIE S.A.,

2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
société de management : EURCO S.A.

REACOMEX,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management : AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

REAFIN S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

REAGRA S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

REALYS RE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

REASAR S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE
INTERNATIONAL S.A.

RECEM S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

RECHEM,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
directeur agréé : Jean THILLY

RECTICEL RE S.A.,

7, Place du Théâtre, L-2613 LUXEMBOURG
société de management : RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A.

REDELCOVER S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

RENELUX S.A.,

5, Place de la Gare, L-1616 LUXEMBOURG
directeur agréé : Ivo BAUWENS

RHEA,

BP. 593, L-2015 LUXEMBOURG
directeur agréé : Charles BESNEHARD

II

III

IV

RISK TRANSFER RE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

ROQUETTE RE S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management : AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

SACARE,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

SAFE REINSURANCE (IMMO) S.A.,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

SARAL S.A.,

6D, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

SAUREA,

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
directeur agréé : Christian THEODOSE

SCEM REINSURANCE S.A.,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

SECURISK,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

SECURLUX,

2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
société de management : EURCO S.A.

SERECO RE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

SERIL RE,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

SIREC S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
directeur agréé : Jean THILLY

SKANDINAVISKA ENSKILDA REINSURANCE,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSEK LUXEMBOURG S.A.R.L.

SKULD RE II S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

SOCARE,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

SOCIETE INTERNATIONALE ITALCEMENTI (LUXEMBOURG),

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

SODRA REINSURANCE S.A.,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

SOFIRI,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

SOFREA,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

SOMALRE-SOC.RE TARKETT,

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
directeur agréé : Christian THEODOSE

I

II

III

IV

I

SONAE RE S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

SOPREFIRA,

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
directeur agréé : Christian THEODOSE

SOREBOL S.A.,

43, boulevard Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG
société de management : SOGECORE S.A.

SOREVAL S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

SPANDILUX S.A.,

99, Grand-Rue, L-1661 LUXEMBOURG
directeur agréé : Frank TOMBS

SPS REINSURANCE S.A.,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG
S.A.R.L.

ST LOUIS RE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

ST-THOMAS SECURITY S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE
INTERNATIONAL S.A.

STANDFAST REINSURANCE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

3 SUISSSES DE RE S.A.,

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
directeur agréé : Christian THEODOSE

SURASSUR,

102, boulevard de la Pétrusse, L-2320 LUXEMBOURG
directeur agréé : Jean-Pierre COURSON

SVENSKA RE,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG
S.A.R.L.

SWEDEAGRI REINSURANCE S.A.,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-1273 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

SWEET RE S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE
INTERNATIONAL S.A.

SWIFT RE,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

SWISS RE EUROPE S.A.,

8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 LUXEMBOURG
directeur agréé : Walter COPPING

SYNDICAT GENERAL RE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

TA REINSURANCE S.A.,

1A, rue du Nord, L-2229 LUXEMBOURG
société de management : RISK & INSURANCE
SERVICES S.A.

TAGUS RE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

TANK RE S.A.,

1A, rue du Nord, L-2229 LUXEMBOURG
société de management : RISK & INSURANCE
SERVICES S.A.

TEIDE RE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

II

III

IV

TELE DANMARK REINSURANCE S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

TER BEKE LUXEMBOURG,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

TERECO TECHNICAL RE. CO.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

TERELUX S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

THARC S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
directeur agréé : Gilles COREMANS

THE SWATCH GROUP RE S.A.,

45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD
société de management : ZURICH INTERNATIONAL
SERVICES S.A.

TIRSA S.A.,

45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD
société de management : ZURICH INTERNATIONAL
SERVICES S.A.

TRADE CREDIT RE CARRE S.A.,

c/o NCI 20, rue Eugène Ruppert,
L-2453 LUXEMBOURG
directeur agréé : Claude STIENNON

TRANS RE S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
directeur agréé : Silvester POENSGEN

UNITED RE (Europe),

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

VAN DE VELDE-MARIE JO S.A.,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

VANDEMOORTELE INTERN.RE.COMP.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

VATTENFALL REINSURANCE S.A.,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

VELASQUEZ S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

WATT RE,

B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

WEGE RE S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
directeur agréé : Silvester POENSGEN

WHITE ROCK REINSURANCE S.A.,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG
S.A.R.L.

WURTH REINSURANCE COMPANY S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
directeur agréé : Claude WEBER

YOLE S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management : AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

I

II

III

IV

IV Annexe 5 – Liste des gestionnaires des entreprises de réassurances (situation en septembre 2007)

LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES

AARDOOM WILLEM MARINUS

RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A.
7, Place du Théâtre
L-2613 LUXEMBOURG

COREMANS GILLES

SOGECORE S.A.
6B, route de Trèves
L-2633 SENNINGERBERG

ARNOLDY RENE

FOYER RE S.A.
12, rue Léon Laval
L-3372 LEUDELANGE

COURSON JEAN-PIERRE

SURASSUR
14, boulevard Grande-Duchesse Charlotte
L-1330 LUXEMBOURG

ASPDEN PHILIP

INTERNATIONAL SHIPOWNERS RE CO
33, boulevard Prince Henri
L-1724 LUXEMBOURG

DARDENNE GERARD

RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A.
7, Place du Théâtre
L-2613 LUXEMBOURG

AZIJN HUGO

EURCO S.A.
2, rue Nicolas Bové
L-1253 LUXEMBOURG

DE CALBIAC MARTIAL

CAMCA REASSURANCE S.A.
Boîte Postale 2378
L-1023 LUXEMBOURG

BAUWENS IVO

ASSURISK S.A.
5, place de la Gare
L-1616 LUXEMBOURG

DE VliegHER WERENFRIED

AIG INSURANCE MANAGEMENT SERVICES
(LUXEMBOURG) S.A.
10, Z.I. Bourmicht
L-8070 BERTRANGE

BESNEHARD CHARLES

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)
19, rue de Bitbourg / B.P. 593
L-2015 LUXEMBOURG

DELFELD CLAUDE

MARSH S.A.
16, rue Robert Stumper
L-2557 LUXEMBOURG

BIERRY ARNAUD

RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A.
7, Place du Théâtre
L-2613 LUXEMBOURG

DRON THIERRY

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.
19, rue de Bitbourg
L-1273 LUXEMBOURG

BOECK KELD

RISK & INSURANCE SERVICES S.A.
1a, rue du Nord
L-2229 LUXEMBOURG

DUBUISSON PHILIPPE

8, Drève Saint Lambert
B-4052 BEAUFAYS (BELGIQUE)

COPPING WALTER

SWISS RE EUROPE S.A.
8-10, rue Mathias Hardt
L-1717 LUXEMBOURG

EMSIX JACQUES

11, avenue Guillaume
L-1651 LUXEMBOURG

ENNO CARL

VIC'S ART (RE-) INSURANCE ADVISORS S.A.
44, route d'Esch
L-1470 LUXEMBOURG

FRERE FABRICE

AON GLOBAL RISK CONSULTING LUXEMBOURG
19, rue de Bitbourg
L-1273 LUXEMBOURG

GABRIEL FREDERICK

MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.
74, rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG

GROKE KRISTIAN

44, route d'Esch / B.P. 1981
L-1019 LUXEMBOURG

HANSOULLE JACQUES

CAPAG S.A.
16, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

HAUGLUSTAIN ALAIN

BEL RE
7, boulevard Joseph II
L-1840 LUXEMBOURG

HENTGEN PIT

LA LUXEMBOURGEOISE RE
10, rue Aldringen
L-1118 LUXEMBOURG

KIRCHEN ALFONS

BG RE S.A.
50, avenue J. F. Kennedy
L-1855 LUXEMBOURG

LAMBERT PHILIPPE

68, rue de la Fontaine
B-6741 VANCE (BELGIQUE)

LAMBILLON MARIE

SINSER LUXEMBOURG S.A.R.L.
19, rue de Bitbourg / B.P. 593
L-2015 LUXEMBOURG

LAMBORELLE ERNY

ELECTROLUX REINSURANCE S.A.
7, rue de Bitbourg
L-1273 LUXEMBOURG

LAUER MARC

COGERE S.A.
12, rue Léon Laval
L-3372 LEUDELANGE

LEONARD NICOLAS

EURCO S.A.
2, rue Nicolas Bové
L-1253 LUXEMBOURG

LOHEST PASCAL

FB BROKERAGE LUXEMBOURG S.A.
66, route d'Esch
L-1470 LUXEMBOURG

MACE ERIC

LAU RE S.A.
Boîte Postale 2583
L-1025 LUXEMBOURG

MARX HENRI

FOYER RE S.A.
12, rue Léon Laval
L-3372 LEUDELANGE

MERSCH PIERRE

5, rue Eugène Ruppert
L-2453 LUXEMBOURG

NORDBLAD TONY

10, rue de l'Orée
L-5362 SCHRASSIG

NOVAK OLAF

14, boulevard F.-D. Roosevelt / B.P. 844
L-2450 LUXEMBOURG

PARIDAENS RUDY

EURCO S.A.
2, rue Nicolas Bové
L-1253 LUXEMBOURG

I

II

III

IV

I

PLATTNER JOHANN

ARISA RE S.A.
5, rue Eugène Ruppert
L-2453 LUXEMBOURG

POENSGEN SILVESTER

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.
19, rue de Bitbourg
L-1273 LUXEMBOURG

REYLAND NICO

18, rue de la Montagne
L-6136 JUNGLINSTER

RÖDBRO JEANETTE

DB RE S.A.
2, boulevard Konrad Adenauer
L-1115 LUXEMBOURG

SCHROEDER LAMBERT

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.
19, rue de Bitbourg / B.P. 593
L-2015 LUXEMBOURG

SOREE GERMAIN

EURAZUR S.A.
7, boulevard Joseph II
L-1840 LUXEMBOURG

SOUGNEZ ALAIN

RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A.
7, Place du Théâtre
L-2613 LUXEMBOURG

STENZEL DIETMAR

EURO INTERNATIONAL REINSURANCE S.A.
25 A, boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

STIENNON CLAUDE

TRADE CREDIT RE CARRE S.A. c/o NCI
20, rue Eugène Ruppert
L-2453 LUXEMBOURG

THEODOSE CHRISTIAN

GRAS SAVOYE WILLIS MANAGEMENT SERVICES
145, rue du Kiem
L-8030 STRASSEN

THILLY JEAN

SOGECORE S.A.
6B, route de Trèves
L-2633 SENNINGERBERG

TOMBS FRANK

SPANDILUX S.A.
99, Grand-Rue
L-1661 LUXEMBOURG

VANDEVEN SOPHIE

SOGECORE S.A.
6B, route de Trèves
L-2633 SENNINGERBERG

VINCENT JOHN MICHAEL

ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.
45, rue des Scillas
L-2529 HOWALD

WEBER CLAUDE

MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.
74, rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG

WITTBJER TOMAS

IKANO RE S.A.
Boîte Postale 120
L-2011 LUXEMBOURG

II

III

IV

LISTE DES PERSONNES MORALES

AIG INSURANCE MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

10B Z.I. Bourmicht, L-8070 BERTRANGE
téléphone : 44 30 32-1, fax : 44 31 07

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
téléphone : 22 34 22-1, fax : 47 02 50

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
téléphone : 31 71 71, fax : 31 71 74

AON LUXEMBOURG S.A.

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
téléphone : 37 71 71, fax : 31 71 74

COMMERCIAL UNION MANAGEMENT S.A.R.L.

34, avenue de la Liberté, L-1930 LUXEMBOURG
téléphone : 40 28 20-1, fax : 40 83 58-302

DIOT RISK MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
téléphone : 22 34 22-1, fax : 47 02 51

EURCO S.A.

2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
téléphone : 22 73 43-1, fax : 22 73 47

FB BROKERAGE LUXEMBOURG S.A.

66, route d'Esch, L-1470 LUXEMBOURG
téléphone : 45 66 88, fax : 45 66 99

GRAS SAVOYE WILLIS MANAGEMENT SERVICES

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
téléphone : 46 96 01-200, fax : 46 96 01-209

MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
téléphone : 49 69 51, fax : 49 69 36

RISK & INSURANCE SERVICES S.A.

1a, rue du Nord, L-2229 LUXEMBOURG
téléphone : 22 24 74-1, fax : 22 15 50

RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A.

7, Place du Théâtre, L-2613 LUXEMBOURG
téléphone : 26 00 35, fax : 26 00 35 35

SINSER LUXEMBOURG S.A.R.L.

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
téléphone : 22 34 22-1, fax : 47 02 50

SOGECORE EMPLOYEE BENEFITS S.A.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
téléphone : 34 68 66-1, fax : 34 68 40

SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
téléphone : 34 68 66-1, fax : 34 68 40

SOGECORE REINSURANCE MANAGEMENT S.A.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
téléphone : 34 68 66-1, fax : 34 68 40

SOGECORE S.A.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
téléphone : 34 68 66-1, fax : 34 68 40

VIC'S ART (RE-) INSURANCE ADVISORS S.A.

44, route d'Esch, L-1470 LUXEMBOURG
téléphone : 26 20 00 50, fax : 26 20 00 51

WILLIS CORROON MANAGEMENT S.A.

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
téléphone : 46 96 01-200, fax : 46 96 01-209

ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.

45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD
téléphone : 26 64 21, fax : 26 64 26 01

I

II

III

IV

IV Annexe 6 – Liste des courtiers d'assurances (situation en septembre 2007)

LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES

BAUDSON Roland

3, rue de Niederpallen
L-8551 NOERDANGE

BAUSCHERT Edgar

c/o GIP INTERNATIONAL S.A.
7 am Scheerleck
L-6868 WECKER

BEN SOUF Belgacem

c/o C.A.P. S.A.
4, route de Longwy
L-4830 RODANGE

BERNARD Pierre

c/o INSURANCE BROKER'S
SOLUTION EUROPE
1, rue de l'Indépendance
L-8021 STRASSEN

BOIS Jean-Baptiste

c/o EQUATUS INSURANCE
BROKER S.A.
5/7, rue Jean-Pierre Sauvage
L-2514 LUXEMBOURG

BORCEUX Olivier

c/o ANALIS S.A.
69, rue de Hobscheid
L-8422 STEINFORT

BOSQUEE Bernard

c/o FINAMORE S.A.
117, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

BOSSICART Didier

25, route d'Arlon
L-8410 STEINFORT

BOUTON Bert

20/18, rue de l'Ouest
L-2273 LUXEMBOURG

BUDDE Klaus

c/o GAMMA FINANCE
INSURANCE BROKER S.A.
44, route d'Esch
L-1470 LUXEMBOURG

CALDANA Marco

c/o FARAD INTERNATIONAL S.A.
49, boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

CARL Enno

c/o GAMMA FINANCE
INSURANCE BROKER S.A.
44, route d'Esch
L-1470 LUXEMBOURG

CELLIER André

c/o DEXIA BANQUE
INTERNATIONALE A
LUXEMBOURG
69, route d'Esch
L-2953 LUXEMBOURG

COLANGELO Angelo

c/o FIDES EUROPE S.à r.l.
61, avenue de la Gare
L-1611 LUXEMBOURG

CONDELLO Clemente

11, rue Mère Teresa
L-8033 STRASSEN

DE BRAQUILANGES Patrick

c/o NORD EUROPE PRIVATE
BANK S.A.
52-54, rue Charles Martel
L-2134 LUXEMBOURG

DE FAYS Philippe

c/o CREATERRA
25, route d'Esch
L-1470 LUXEMBOURG

DELFELD Claude

c/o MARSH S.A.
16, rue Robert Stümper
L-2557 LUXEMBOURG

DELREE Joseph

Résidence Sainte Maurice
2A/36, route d'Eselborn
L-9706 CLERVAUX

DEMEUSE Vincent

c/o KOBELCO LUXEMBOURG S.A.
46, boulevard G.-D. Charlotte
L-1330 LUXEMBOURG

DEWAELEHEYNIS Eric

c/o D.S. LUX S.A.
12, rue Eugène Ruppert
L-2453 LUXEMBOURG

DI LORENZO Jérôme

c/o CARRE-ASSURANCES
310, rue de Cessange
L-1321 LUXEMBOURG

DIOT Michel André

c/o EUROVIVA FINANCIAL
GROUP S.A.
31, Val Ste Croix
L-1371 Luxembourg

DÖRRIE Detlef

c/o AKTIV ASSEKURANZ
MAKLER GmbH
74, route de Luxembourg
L-6633 WASSERBILLIG

DUINSLAEGER Erik

c/o MONEYCLIP INSURANCE
BROKER LUXEMBOURG S.A.
7, rue Michel Thilges
L-9573 WILTZ

DUNKEL Paul

c/o AC D S.À R.L.
54, avenue de la Liberté
L-1930 LUXEMBOURG

EECKMAN Laurence

c/o INVICTA-ART S.À.R.L.
26, rue M. de Brabant
L-1254 LUXEMBOURG

EMSIX Jacques

c/o UNITED BROKERS S.A.
11, avenue Guillaume
L-1651 LUXEMBOURG

FAGNOUL Frédéric

c/o EURO PARTNER INVEST S.A.
10, rue des Capucins
L-1313 LUXEMBOURG

FAVRE Claude

c/o L.J.C. PATRIMOINE S.A.
5, Chemin d'Aspelt
L-5740 FILSDORF

FELIX Arnaud

c/o DEXIA BANQUE
INTERNATIONALE A
LUXEMBOURG
69, route d'Esch
L-2953 LUXEMBOURG

FONDU Marc

c/o DILIGENTIA S.A.
20, rue Michel Rodange
L-2430 LUXEMBOURG

FOX Jean-Damien

c/o INTEGRA CONSULTANCY
SERVICES
4, rue Jean-Pierre Brasseur
L-1258 LUXEMBOURG

FRANK Axel

c/o RISK INTERNATIONAL S.à r.l.
241, route d'Arlon
L-1150 LUXEMBOURG

FREDERICK Vincent

c/o D.S. LUX S.A.
12, rue Eugène Ruppert
L-2453 LUXEMBOURG

FUHRMANN Rudolf

c/o HVB BANQUE
LUXEMBOURG S.A.
4, rue Alphone Weicker
L-2721 LUXEMBOURG

GASTEBOIS Olivier

c/o GO LIFE S.À R.L.
3, rue Jean-Baptiste Stiff
L-5808 FENTANGE

GEHLEN Manfred

c/o NOUVELLES ASSURANCES
- Société de courtage
124, route de Stavelot
L-9991 WEISWAMPACH

GENIN Guy

c/o R.F. HOTTINGER INSURANCE
CONSULTING S.A.
47, boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

GERAERTS Philippe

c/o LUX LIFE CONSULTING
11, rue des Tondeurs
L-9570 WILTZ

GIERES Pierrot

c/o MEDIA-ASSURANCES S.A.
45, boulevard Pierre Frieden
L-1543 LUXEMBOURG

GILIS Philippe

c/o A.J.I.L. C. & P. S.A.,
Consultants
21, Stawelerstrooss
L-9964 HULDANGE

GREDEN Roger

c/o FIRST INTERNATIONAL
BROKER S.A.
18, rue Michel Rodange
L-2430 LUXEMBOURG

GRUNDHEBER Rainer

c/o ASSEKURANZ AG
5, rue C.M. Spoo
L-2546 LUXEMBOURG

HAAS Norbert

c/o IBG
VERSICHERUNGSMAKLER S.à r.l.
Maison 150
L-9991 WEISWAMPACH

HAUFFELS Paul

29, rue de Bragance
L-1255 LUXEMBOURG

HAYDECKER ROBERT

c/o AKTIV ASSEKURANZ
MAKLER LUXEMBOURG
74, route de Luxembourg
L-6633 WASSERBILLIG

HECK Herbert

c/o ICI GROUP LUXEMBOURG
1A, rue de la Laiterie
L-9910 Troisvierges

HEGER Olivier

c/o CIRCLES GROUP S.A.
167, route de Longwy
L-1941 LUXEMBOURG

HENRY Christian

c/o INTEGRA CONSULTANCY
SERVICES
4, rue Jean-Pierre Brasseur
L-1258 LUXEMBOURG

HOFFMANN Marc

c/o AGN S.A.
145, rue du Kiem
L-8030 STRASSEN

I

II

III

IV

I

II

III

IV

HUBSCH Jean-Philippe

c/o ASSURANCES-CONSEILS
LUXEMBOURG
10A, rue Henri M. Schnadt
L-2530 LUXEMBOURG

HUDSON S. Jan

c/o AMERICAN-EUROPEAN
INSURANCE BROKERAGE
208, Val des Bons Malades
L-2121 LUXEMBOURG

JAGGI-MALOUBIER Katia

8, rue de la Chapelle
L-8017 STRASSEN

KLATT Peter

c/o ARCELOR INSURANCE
CONSULTANTS S.A.
20, rue Eugène Ruppert
L-2453 LUXEMBOURG

KRIESCHER Philippe

c/o D.S. LUX S.A.
12, rue Eugène Ruppert
L-2453 LUXEMBOURG

LAMBORELLE Erny

8, op der Tom
L-9760 LELLINGEN

LANG Raymond

c/o ASSURGEST S.A.
24-26, rue Jean Jaurès
L-3490 DUDELANGE

LAPORTA Francis

c/o VANBREDA RISK & BENEFITS
S.A.
283, route d'Arlon
L-8011 STRASSEN

LENFANT Daniel

c/o ASSURANCES-CONSEILS
LUXEMBOURG
10A, rue Henri M. Schnadt
L-2530 LUXEMBOURG

LEONET Philippe

c/o IMR S.A.
2A, rue Massewee
L-6186 GONDERANGE

LEROUX Marc

c/o GEPLUX
50, avenue de la Liberté
L-1930 LUXEMBOURG

LERUTH Jean Louis

c/o IMR S.A.
2A, rue Massewee
L-6186 GONDERANGE

LEYSEN Marc

c/o J. VAN BREDA & Co,
LUXEMBOURG
283, route d'Arlon
L-8011 STRASSEN

LOHEST Pascal

c/o FB BROKERAGE
LUXEMBOURG S.A.
66, route d'Esch
L-1470 LUXEMBOURG

LOZIE Koen

c/o AVER ASSOCIATES
LUXEMBOURG
18, rue des Sacrifiés
L-8356 GARNICH

LUCAS Eric

c/o L.E. LUXEMBOURG S.à r.l.
8, boulevard de la Foire
L-1528 LUXEMBOURG

MAGNUS Vincent

c/o ALTIS ASSURANCES S.A.
9, route des 3 Cantons
L-8399 WINDHOF

MARGALL Stéphane

c/o STEMA LUX S.À R.L.
Huwelerstrooss 27
L-8521 BECKERICH

MARTIN Pierre

4, rue Jean Engling
L-1466 LUXEMBOURG

MARTIN David John

c/o PROFESSIONAL
INVESTMENT CONSULTANTS
43, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

METZDORF Jean-Marc

c/o ASSURFIMMO S.à r.l.
27, rue de Luxembourg
L-3360 LEUDELANGE

MICHIELS Eric

c/o HNW INSURE S.À R.L.
26, rue Théodore Eberhard
L-1452 LUXEMBOURG

MIHAILOVIC Sasa

c/o GEPLUX
50, avenue de la Liberté
L-1930 LUXEMBOURG

MONCOUSIN Vanessa

c/o DEXIA BANQUE
INTERNATIONALE A
LUXEMBOURG
69, route d'Esch
L-2953 LUXEMBOURG

MORES Jean-Marie

c/o DEXIA BANQUE
INTERNATIONALE A
LUXEMBOURG
69, route d'Esch
L-2953 LUXEMBOURG

MORVILLI Fabio

12, rue du Château
L-7463 PETTINGEN

MOUTSCHEN Eugène

c/o CONSULT LIFE EUROPE S.A.
Maison 150
L-9991 WEISWAMPACH

NELEN Hans

c/o GLOBAL ASSURANCE S.A.
B.P. 1066
L-1010 LUXEMBOURG

NEPPER Gérard

c/o GRAS SAVOYE
LUXEMBOURG
145, rue du Kiem
L-8030 STRASSEN

NEUBERG Guy

c/o GROUPE NEUBERG,
COURTIER D'ASSURANCES S.A.
46, Aarelerstrooss
L-8552 OBERPALLEN

OTTO Sébastien

c/o PATRIMOINE CONSULT S.A.
3, op der Schmett
L-9964 HULDANGE

PAULET Rudy

c/o ADJUTORIS CONSEIL S.A.
18, boulevard Emmanuel Servais
L-2535 LUXEMBOURG

PECCHINOTTI Marco

c/o DOGI' INVESTMENT
STRATEGY S.A.
11, rue Beaumont
L-1219 LUXEMBOURG

PECCHINOTTI Carlo

c/o DOGI' INVESTMENT
STRATEGY S.A.
11, rue Beaumont
L-1219 LUXEMBOURG

PETITJEAN Eric

c/o EBICA
46, avenue J.F. Kennedy
L-1855 LUXEMBOURG

PHILIPPE Dominique

c/o EUROPEENNE DE
COURTAGE (LUXEMBOURG) S.A.
63-65, rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG

PIERSON Joël

c/o I.I.F.C. S.A
27, rue des Ecoles
L-4551 NIEDERCORN

PIRET Thibaut

c/o C.A.P. S.A.
4, route de Longwy
L-4830 RODANGE

PIROTON Albert

c/o ESCHTARI S.A.
25/3, rue de Blochausen
L-1243 LUXEMBOURG

POOT-BAUDIÉ Idès

c/o AON LUXEMBOURG S.A.
19, rue de Bitbourg
L-1273 LUXEMBOURG

POTTEAU Filip

c/o FININSUR COURTAGE ET
CONSEIL
22-24, boulevard de la Foire
L-1528 LUXEMBOURG

POUMAY Paul-Yves

c/o STRATINVEST INSURANCE S.A.
3, rue des Foyers
L-1537 LUXEMBOURG

PRIEM Johan

c/o CONDOR COURTIER &
CONSEILLERS S.à r.l.
117, route de Strassen
L-8009 STRASSEN

REMOUCHAMPS Pascal

c/o EUROPEAN BROKER S.A.
25A, boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

ROECKNER Martin

c/o GAMMA FINANCE
INSURANCE BROKER S.A.
44, route d'Esch
L-1470 LUXEMBOURG

ROTTEVEEL Joseph

c/o SUXES LIFE INSURANCE
BROKERS S.A.
10-12, rue de Medernach
L-7619 LAROCHETTE

RUXTON Derek Stuart

c/o COMPAGNIE GÉNÉRALE
EUROPÉENNE DE FINANCE
B.P. 646
L-2016 LUXEMBOURG

SAS Werner

c/o FIRST INTERNATIONAL
BROKER S.A.
18, rue Michel Rodange
L-2430 LUXEMBOURG

SCHILD Gaëtan

c/o GMC SERVICES S.A.
8, rue Jean Engling
L-1466 LUXEMBOURG

SCHMIT Philippe

c/o MONTESQUIEU & ASSOCIES
S.à r.l.
10, rue des Capucins
L-1313 LUXEMBOURG

SCHWEITZER Daniel

c/o SCHWEITZER LUXEMBURG
S.à r.l.
120, route d'Echternach
L-1453 LUXEMBOURG

I

II

III

IV

I

SEEN Albert

c/o SUXES LIFE INSURANCE
BROKERS S.A.
10-12, rue de Medernach
L-7619 LAROCLETTE

SKALKOWSKI Christophe

c/o CREDIT SUISSE COURTAGE
S.A.
56, Grand-Rue
L-1660 LUXEMBOURG

SNYDERS Patrick

c/o FRUCTI CAUSA LUX
11, rue de Bettlange
L-9657 HARLANGE

SOULAT Jean-Christophe

c/o PATRIMOINE & CONSEILS
S.A.
55, avenue de la Liberté
L-1930 LUXEMBOURG

SOUTO Felix

c/o MORGAN & MEYER
INSURANCE BROKER
15B, boulevard G.-D. Charlotte
L-1331 LUXEMBOURG

STIEVENART Paul

c/o OPTIMUM CONSEIL S.A.
39, avenue Monterey
L-2163 LUXEMBOURG

STROHLE Armand

c/o LIFE EXPANSION S.A.
335, route de Thionville
L-5884 HESPERANGE

TASSIGNY Christian

c/o COURTALUX S.à r.l.
9, rue des Trois Cantons
L-8399 WINDHOF

THEODOSE Christian

c/o GRAS SAVOYE
LUXEMBOURG
145, rue du Kiem
L-8030 STRASSEN

THILLY Jean

c/o SOGECORE S.A.
6B, route de Trèves
L-2633 SENNINGERBERG

THYS Jean-Marc

c/o OPTIMUM CONSEIL S.A.
39, avenue Monterey
L-2163 LUXEMBOURG

TRAUSCH Pascal

c/o ACCO S.à r.l.
25, rue de la Libération
L-8245 MAMER

VALENTIN Baudouin

c/o ESOFAC INTERNATIONAL
37, rue Michel Engels
L-1465 LUXEMBOURG

VAN DE KERCKHOVE Lieven

c/o C.R.M. SERVICES S.A.
9, rue Jean-Pierre Sauvage
L-2514 LUXEMBOURG

VAN JEAN Edmond

c/o INVESTTEAM S. à r.l.
27, Huewelerstrooss
L-8521 BECKERICH

VAN PEER Martine

c/o ESOFAC INTERNATIONAL
37, rue Michel Engels
L-1465 LUXEMBOURG

VANDER DONCKT Christophe

c/o L.C.L. S.À R.L.
27, Huewelerstrooss
L-8521 BECKERICH

VANDERSCHRICK Luc

6, rue de Greisch
L-7480 TUNTANGE

VINASCHI Thierry

c/o ASSURANCES CONSULTING
COURTAGE S.A.
26, rue Marguerite de Brabant
L-1254 LUXEMBOURG

WERTHEIM Alice

77, avenue Victor Hugo
L-1750 LUXEMBOURG

WERY Francis

c/o GMC SERVICES S.A.
8, rue Jean Engling
L-1466 LUXEMBOURG

WICKEL Anja

23, Grand-Rue
L-6630 WASSERBILLIG

WOLF Emmanuel

c/o MASTER FINANCE EUROPE
115, route d'Arlon
L-8311 CAPELLEN

II

III

IV

LISTE DES PERSONNES MORALES

A.J.I.L. C&P S.A.

Consultants-Courtiers en
Assurances
21, Stawelerstrooss
L-9964 HULDANGE

AC D S.À R.L.

54, avenue de la Liberté
L-1930 LUXEMBOURG

ACCO S.À R.L.

20, avenue de la Faiencerie
L-1510 LUXEMBOURG

ADJUTORIS CONSEIL S.A.

18, boulevard Emmanuel Servais
L-2535 LUXEMBOURG

AGN S.A.

145, rue du Kiem
L-8030 STRASSEN

**AKTIV ASSEKURANZ MAKLER
LUXEMBOURG**

74, route de Luxembourg
L-6633 WASSERBILLIG

ALTIS ASSURANCES S.A.

9, route des 3 Cantons
L-8399 WINDHOF

**AMERICAN-EUROPEAN
INSURANCE BROKERAGE**

8, boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

ANALIS S.A.

69, rue de Hobscheid
L-8422 STEINFORT

AON LUXEMBOURG S.A.

19, rue de Bitbourg
L-1273 LUXEMBOURG

**ARCELOR INSURANCE
CONSULTANTS S.A.**

20, rue Eugène Ruppert
L-2453 LUXEMBOURG

ASSEKURANZ AG

5, rue C.M. Spoo
L-2546 LUXEMBOURG

**ASSURANCES CONSULTING
COURTAGE S.A.**

26, rue Marguerite de Brabant
L-1254 LUXEMBOURG

**ASSURANCES-CONSEILS
LUXEMBOURG**

10A, rue Henri M. Schnadt
L-2530 LUXEMBOURG

ASSURFIMMO S.À R.L.

27, rue de Luxembourg
L-3360 LEUDELANGE

ASSURGEST S.A.

24-26, rue Jean Jaurès
L-3490 DUDELANGE

**AVER ASSOCIATES
LUXEMBOURG**

18, rue des Sacrifiés
L-8356 GARNICH

BH FAMILY OFFICE S.A.

10, rue des Capucins
L-1313 Luxembourg

BRISTOL ASSURANCES S.A.

19, rue Aldringen
L-1118 LUXEMBOURG

C.A.P. S.A.

4, route de Longwy
L-4830 RODANGE

C.R.M. SERVICES S.A.

3, rue Thomas Edison
L-1445 LUXEMBOURG

CARRE-ASSURANCES S.A.

310, rue de Cessange
L-1321 LUXEMBOURG

CIRCLES GROUP S.A.

167, route de Longwy
L-1941 LUXEMBOURG

**COMPAGNIE GÉNÉRALE
EUROPÉENNE DE FINANCE ET
D'INVESTISSEMENT**

14A, rue des Bains
L-1212 LUXEMBOURG

**CONDOR COURTIERS &
CONSEILLERS S.À R.L.**

117, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

COURTALUX S.À R.L.

9, rue des Trois Cantons
L-8399 WINDHOF

CREDIT SUISSE COURTAGE S.A.

56, Grand-Rue
L-1660 LUXEMBOURG

D.S. LUX S.A.

12, rue Eugène Ruppert
L-2453 LUXEMBOURG

**DEXIA BANQUE INTERNATIONALE
A LUXEMBOURG**

69, route d'Esch
L-2953 LUXEMBOURG

DILIGENTIA S.A.

20, rue Michel Rodange
L-2430 LUXEMBOURG

I

II

III

IV

I

II

III

IV

DOGI' INVESTMENT STRATEGY S.A.

11, rue Beaumont
L-1219 LUXEMBOURG

EBICA

46, avenue J.F. Kennedy
L-1855 LUXEMBOURG

EQUATUS INSURANCE BROKER S.A.

5/7, rue Jean-Pierre Sauvage
L-2514 LUXEMBOURG

ESCHTARI S.A.

25/3, rue de Blochhausen
L-1243 LUXEMBOURG

ESOFAC INTERNATIONAL S.A.

37, rue Michel Engels
L-1465 LUXEMBOURG

EURO PARTNER INVEST

94, rue du golf
L-1638 SENNINGERBERG

EUROPEAN BROKER S.A.

25A, boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

EUROPEENNE DE COURTAGE (LUXEMBOURG) S.A.

63-65, rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG

EUROVIVA FINANCIAL GROUP S.A.

31, Val Ste Croix
L-1371 Luxembourg

EVEST LUXEMBOURG S.A.

7, rue Michel Thilges
L-9573 WILTZ

FARAD INTERNATIONAL S.A.

2-4, rue Beck
L-1222 LUXEMBOURG

FB BROKERAGE LUXEMBOURG S.A.

66, route d'Esch
L-1470 LUXEMBOURG

FIDES EUROPE S.À R.L.

61, avenue de la Gare
L-1611 LUXEMBOURG

FINAMORE S.A.

117, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

FININSUR COURTAGE ET CONSEIL

22-24, boulevard de la Foire
L-1528 LUXEMBOURG

FIRST INTERNATIONAL BROKER S.A.

18, rue Michel Rodange
L-2430 LUXEMBOURG

FRUCTI CAUSA LUX

11, rue de Bettlange
L-9657 HARLANGE

GAMMA FINANCE INSURANCE BROKER S.A.

44, route d'Esch
L-1470 LUXEMBOURG

GEPLUX S.À R.L.

31, rue Albert I^{er}
L-1117 LUXEMBOURG

GIP INTERNATIONAL S.A.

7, am Scheerleck
L-6868 WECKER

GLOBAL ASSURANCE S.A.

11, avenue Guillaume
L-1651 LUXEMBOURG

GMC SERVICES S.A. - COURTIER D'ASSURANCES

8, rue Jean Engling
L-1466 LUXEMBOURG

GO LIFE S.À R.L.

3, rue Jean-Baptiste Stiff
L-5808 FENTANGE

GRAS SAVOYE LUXEMBOURG

145, rue du Kiem
L-8030 STRASSEN

GROUPE NEUBERG, COURTIER D'ASSURANCES S.A.

46, Aarelerstrooss
L-8552 Oberpallen

HNW INSURE S.À R.L.

26, rue Théodore Eberhard
L-1452 LUXEMBOURG

HVB BANQUE LUXEMBOURG S.A.

4, rue Alphonse Weicker
L-2721 LUXEMBOURG

I.I.F.C. S.A

27, rue des Ecoles
L-4551 NIEDERCORN

IBG VERSICHERUNGSMAKLER S.À R.L.

Maison 150
L-9991 WEISWAMPACH

ICI GROUP LUXEMBOURG

1A, rue de la Laiterie
L-9910 TROISVIERGES

IMR S.A.

2A, rue Massewee
L-6186 GONDERANGE

INSURANCE BROKER'S SOLUTION EUROPE

1, rue de l'Indépendance
L-8021 STRASSEN

INTEGRA CONSULTANCY SERVICES S.A.

4, rue Jean-Pierre Brasseur
L-1258 LUXEMBOURG

INVESTEAM S.À R.L.

27, Huewelerstrooss
L-8521 BECKERICH

INVICTA-ART S.À R.L.

26, rue M. de Brabant
L-1254 LUXEMBOURG

KOBELCO LUXEMBOURG S.A.

46, boulevard G.-D. Charlotte
L-1330 LUXEMBOURG

L.C.L. S.A.

27, rue de Hovelange
L-8521 BECKERICH

L.E. LUXEMBOURG S.À R.L.

8, boulevard de la Foire
L-1528 LUXEMBOURG

L.J.C. PATRIMOINE S.A.

38, avenue du X Septembre
L-2550 LUXEMBOURG

LIFE EXPANSION S.A.

335, route de Thionville
L-5884 HESPERANGE

LUX LIFE CONSULTING

60, rue de Koerich
L-8437 STEINFORT

MARSH S.A.

16, rue Robert Stümper
L-2557 LUXEMBOURG

MASTER FINANCE EUROPE

115, route d'Arlon
L-8311 CAPELLEN

MEDIA-ASSURANCES S.A.

45, boulevard Pierre Frieden
L-1543 LUXEMBOURG

MONTESQUIEU & ASSOCIES S.À R.L.

11, avenue de la Liberté
L-1931 LUXEMBOURG

**MORGAN & MEYER INSURANCE
BROKER**

31, Grand-Rue
L-1661 LUXEMBOURG

NORD EUROPE PRIVATE BANK S.A.

4a, rue Henri Schnadt
L-2530 LUXEMBOURG

**NOUVELLES ASSURANCES -
SOCIÉTÉ DE COURTAGE**

124, route de Stavelot
L-9991 WEISWAMPACH

OPTIMUM CONSEIL S.A.

39, avenue Monterey
L-2163 LUXEMBOURG

PATRIMOINE & CONSEILS S.A.

55, avenue de la Liberté
L-1930 LUXEMBOURG

PATRIMOINE & FINANCE S.À R.L.

2A/36, route d'Eselborn
L-9706 CLERVAUX

PATRIMOINE CONSULT S.A.

3, op der Schmett
L-9964 HULDANGE

**PATRIMONIA INTERNATIONAL
S.À R.L.**

13, rue Belle-Vue
L-8013 STRASSEN

**PROFESSIONAL INVESTMENT
CONSULTANTS (EUROPE) S.A.**

43, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

R & M PARTNERS S.A.

2A/36, route d'Eselborn
L-9706 CLERVAUX

**R.F. HOTTINGER INSURANCE
CONSULTING S.A.**

47, boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

RISK INTERNATIONAL S.À R.L.

241, route d'Arlon
L-1150 LUXEMBOURG

SCHWEITZER LUXEMBOURG S.À R.L.

120, route d'Echternach
L-1453 LUXEMBOURG

SOGECORE S.A.

6B, route de Trèves
L-2633 SENNINGERBERG

STEMA LUX S.À R.L.

Huewelerstrooss 27
L-8521 BECKERICH

STRATINVEST INSURANCE S.A.

3, rue des Foyers
L-1537 LUXEMBOURG

**SUXES LIFE INSURANCE
BROKERS S.A.**

10-12, rue de Medernach
L-7619 LAROCLETTE

UNITED BROKERS S.A.

11, avenue Guillaume
L-1651 LUXEMBOURG

VANBREDA RISK & BENEFITS S.A.

283, route d'Arlon
L-8011 STRASSEN

VFS EUROPE S.À R.L.

4, route d'Arlon
L-8399 WINDHOF

I

II

III

IV

IV Annexe 7 – Liste des gestionnaires de fonds de pension agréés par le Commissariat aux Assurances (situation en septembre 2007)

LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES

BILLEMONT Dirk

CAISSE DE PENSION DES EMPLOYES DE FORTIS
BANQUE LUXEMBOURG
50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 LUXEMBOURG

NICOLAI Alain

c/o AXA ASSURANCES VIE
7, rue de la Chapelle
L-1325 LUXEMBOURG

PETITJEAN Eric

c/o EBICA S.A.
46, avenue J. F. Kennedy
L-1855 LUXEMBOURG

SCHOLS Patrick

c/o SWISS LIFE S.A.
25, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

VALENTIN Baudouin

c/o ESOFAC LUXEMBOURG S.A.
37, rue Michel Engels
L-1465 LUXEMBOURG

VAN DYCK Chantal

CAISSE DE PENSION DES EMPLOYES DE FORTIS
BANQUE LUXEMBOURG
50, Avenue J.F. Kennedy
L-2951 LUXEMBOURG

VAN PEER Martine

c/o ESOFAC LUXEMBOURG S.A.
37, rue Michel Engels
L-1465 LUXEMBOURG

LISTE DES PERSONNES MORALES

AMAZON INSURANCE & PENSION SERVICES SÀRL

Atrium Business Park, 23, Z.A. de Bourmicht
L-8070 BERTRANGE

EBICA S.A.

46, rue J.F. Kennedy
L-1855 LUXEMBOURG

ESOFAC LUXEMBOURG S.A.

37, rue Michel Engels
L-1465 LUXEMBOURG

LA BALOISE VIE

Atrium Business Park, 23, Z.A. de Bourmicht
L-8070 BERTRANGE

SWISS LIFE S.A.

25, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

IV

Annexe 8 – Liste des domiciliataires de sociétés autres que de sociétés de réassurances agréés par le Commissariat aux Assurances (situation en septembre 2007)

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

19, rue de Bitbourg / B.P. 593
L-2015 LUXEMBOURG

EURCO S.A.

2, rue Nicolas Bové
L-1253 LUXEMBOURG

MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

74, rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG

SOGECORE S.A.

6B, route de Trèves
L-2633 SENNINGERBERG

I

II

III

IV

IV Annexe 9 – Définitions des branches d'assurances

I. BRANCHES AUTRES QUE VIE

1. Accidents (y compris les accidents de travail et les maladies professionnelles)
2. Maladie
3. Corps de véhicules terrestres (autres que ferroviaires)
4. Corps de véhicules ferroviaires
5. Corps de véhicules aériens
6. Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
7. Marchandises transportées (y compris les marchandises, bagages et tous autres biens)
8. Incendie et éléments naturels
9. Autres dommages aux biens
10. R.C. véhicules terrestres automoteurs
11. R.C. véhicules aériens
12. R.C. véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
13. R.C. générale
14. Crédit
15. Caution
16. Pertes pécuniaires diverses
17. Protection juridique
18. Assistance

* Au cas où le numéro de la branche est suivi d'un astérisque, l'entreprise d'assurance n'est autorisée qu'à couvrir des risques dans cette branche d'assurances qui relèvent de la catégorie des grands risques. Pour ces branches on désigne par « grands risques » les risques :

- qui relèvent des catégories crédit (branche 14) et caution (branche 15) lorsque le souscripteur exerce à titre professionnel une activité industrielle, commerciale ou libérale, à condition que le risque se rapporte à cette activité

- qui concernent les corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires (branche 3), l'incendie et les éléments naturels (branche 8), les autres dommages aux biens (branche 9), la responsabilité civile des véhicules terrestres automoteurs (branche 10), la responsabilité civile générale (branche 13) et les pertes pécuniaires diverses (branche 16), lorsque le preneur d'assurance exerce une activité dont l'importance dépasse les limites chiffrées d'au moins deux des trois critères suivants :

- total du bilan : 6,2 millions d'euros
- montant net du chiffre d'affaires : 12,8 millions d'euros
- nombre de membres du personnel employé en moyenne au cours de l'exercice : 250.

Tous les risques relevant des branches 4, 5, 6, 7, 11 et 12 sont des grands risques par nature de sorte que pour ces branches aucune distinction particulière ne s'impose.

II. BRANCHES VIE

- I. Assurances en cas de vie, de décès, assurances mixtes, assurances de rentes - autres que l'assurance nuptialité et natalité - non liées à des fonds d'investissement ainsi que les assurances complémentaires à ces assurances
- II. Assurance nuptialité, assurance natalité
- III. Assurances en cas de vie, de décès, assurances mixtes, assurances de rentes liées à des fonds d'investissement
- IV. Permanent health insurance
- V. Opérations tontinières
- VI. Opérations de capitalisation
- VII. Opérations de gestion de fonds collectifs de retraite
- VIII. Opérations visées par le Code français des assurances au livre IV titre 4 chapitre 1
- IX. Opérations dépendant de la durée de la vie humaine définies ou prévues par la législation des assurances sociales

III. BRANCHES FONDS DE PENSION

- A. Prestations comportant un risque viager ou un risque d'investissement supporté par le fonds de pension
- B. Prestations de régimes sans risque viager et où le risque d'investissement est supporté par l'affilié
- C. Prestations complémentaires en cas de décès ou d'invalidité d'affiliés en activité



**COMMISSARIAT
AUX ASSURANCES**